



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

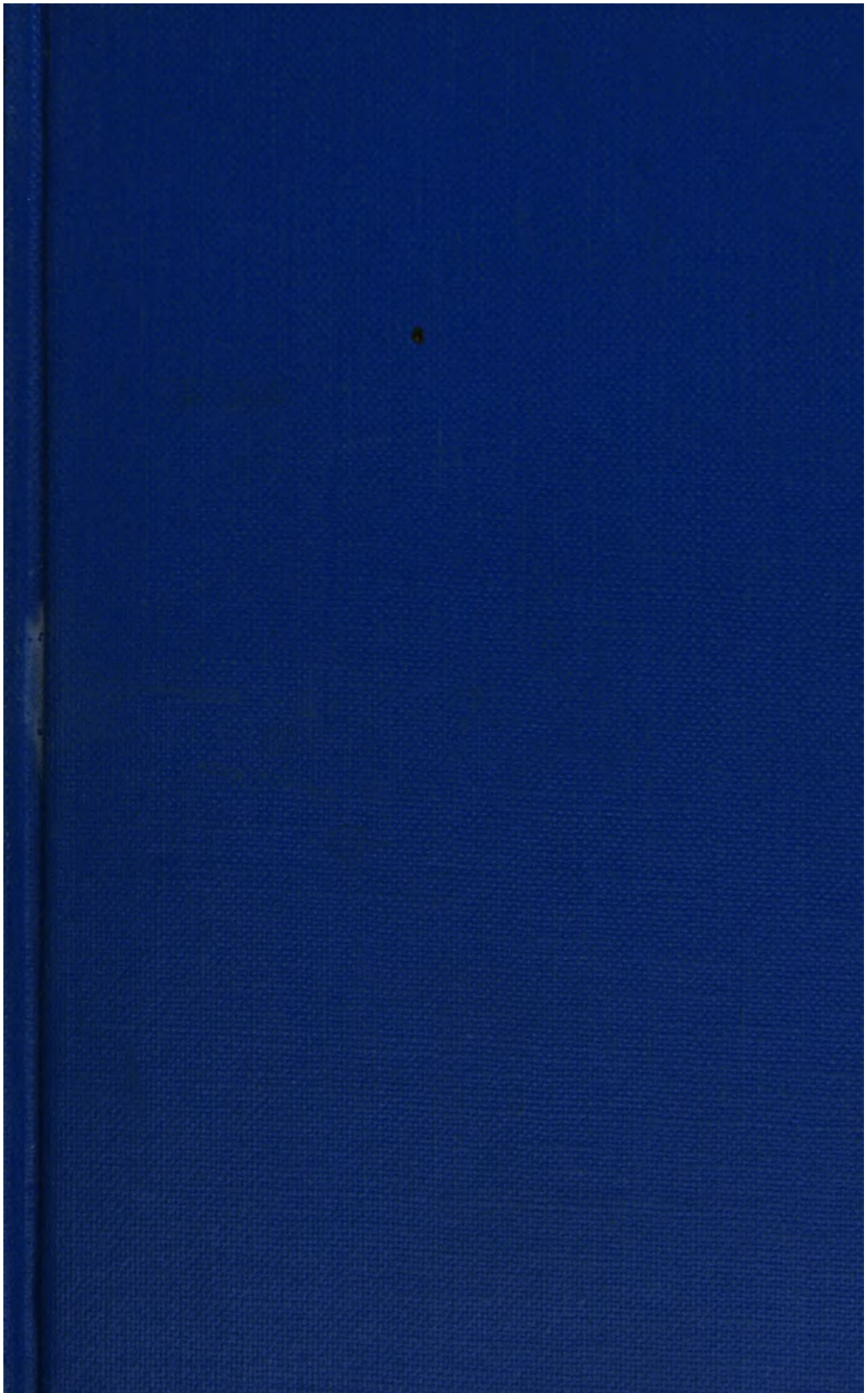
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





TNR 6940

~~B/D 1280 A.1~~









MÉMOIRES  
D'AGRIPPA  
D'AUBIGNÉ

Il a été imprimé, en sus du tirage ordinaire :

300 exemplaires sur papier de Hollande (n<sup>os</sup> 41 à 340).

20 — sur papier de Chine (n<sup>os</sup> 1 à 20).

20 — sur papier Whatman (n<sup>os</sup> 21 à 40).

---

340 exemplaires, numérotés.

MÉMOIRES  
D'AGRIPPA  
D'AUBIGNÉ

PUBLIÉS

AVEC PRÉFACE, NOTES ET TABLES

PAR

LUDOVIC LALANNE



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue de Lille, 7

—  
M DCCC LXXXIX







## PRÉFACE

---

**T**HÉODORE-AGRIPPA D'AUBIGNÉ naquit près de Pons en Saintonge, le 8 février 1552, de Jean d'Aubigné et de Catherine de L'Estang, qui mourut en le mettant au monde.

Si l'on s'en rapportait à *La Beaumelle*<sup>1</sup>, que tous les biographes ont copié jusque dans ces dernières années, la famille d'Aubigné était d'une noblesse, sinon fort illustre, au moins très ancienne. Les documents cités par l'historien de *M<sup>me</sup> de Maintenon* la font dater non pas précisément du temps des Romains, comme le dit une généalogie en vers, mais seulement du XII<sup>e</sup> siècle; c'était déjà remonter assez loin, et pourtant, sans Agrippa et sa petite-fille Françoise, elle n'aurait pas laissé de trace dans l'histoire.

---

1. Voyez le tome V de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*, 1756, in-12.

Jusqu'au moment où il songea à épouser Suzanne de Lezay, Aubigné, à ce qu'il prétend, « ne s'étoit jamais soucié ni de biens, ni de maisons, ni de titres ». Mais alors, et probablement pour faire cesser des doutes injurieux dont il ne parle pas, il se crut obligé de recourir à « une fourbe » qui lui permit d'exhiber ses titres nobiliaires à la famille de sa fiancée. Les trois arbitres choisis pour les examiner, et dont l'ignorance devait égaler la bonne volonté, certifièrent qu'il était bien de la maison d'Aubigny en Anjou et qu'il descendait d'un certain Savari d'Aubigny remontant « à six lignées ».

Ces titres et le contrat de mariage de Jean d'Aubigné avec Catherine de L'Estang, présentés en 1667 à M. Barentin, chargé de la recherche de la noblesse de Poitou, et reçus par lui comme authentiques, furent aussi reconnus tels en 1688 par MM. de Beringhen et de Saint-Simon, lorsque le roi nomma le comte d'Aubigné chevalier et commandeur de ses ordres. D'après les approbations de personnages aussi considérables, les écrivains qui se sont occupés d'Aubigné devaient se croire autorisés à admettre l'antiquité de sa race. Malheureusement tous les beaux titres sur lesquels reposaient ses prétentions nobiliaires étaient faux, et d'une fausseté manifeste. Des notes découvertes par mon ami si regretté, Henri Bordier, dans les papiers de d'Hozier conservés à la Bibliothèque nationale, ne peuvent laisser aucun

doute à cet égard<sup>1</sup>. Au bas d'un tableau généalogique on lit cette annotation de l'honnête et savant généalogiste : « Je suis étonné de l'ignorance et de la mauvaise foi de feu M. Barentin d'avoir admis, comme il fit en l'an 1667, pendant lequel se faisoit la recherche de la noblesse en Poitou, le contrat de mariage de Jean d'Aubigné, dont la fausseté est si visible qu'il n'est pas permis à un magistrat et à un juge de ne la pas connoître, car j'ai vu l'original de ce contrat de mariage entre les mains de M<sup>me</sup> de Maintenon, qui me le montra, il y a deux années ; mais, dès que je l'eus aperçu, je lui dis qu'il étoit vilainement faux, premièrement par le caractère de l'écriture, par la salissure du parchemin, par son volume, et, plus que tout cela, parce que Jean de L'Estang, père de Catherine, y étoit qualifié seigneur de Rules en Angoumois, quoique tous les actes véritables que l'on avoit de Jean d'Aubigné et de Catherine de L'Estang sa femme apprissent que Jean de L'Estang, son père, étoit seigneur de Landes-Guinemer en Blaisois et étoit d'une famille bourgeoise en Blaisois, bien différente de celle de L'Estang, seigneur de Rules, qui est une ancienne noblesse d'Angoumois, et dont les armes sont aussi différentes. » Dans cette pièce, qui étoit conservée à la Bibliothèque du Louvre,

---

1. Voyez le curieux article qu'il a consacré à Aubigné dans le tome I<sup>er</sup> de son excellente édition de *la France protestante*, de MM. Haag.

*incendiée en 1871, et que j'ai eue entre les mains, était consignée une particularité que d'Hozier a dédaigné de relever et qui suffisait seule à en dévoiler la fausseté. Jean d'Aubigné y était qualifié de chancelier de Navarre. Or cette charge n'était jamais donnée qu'à des grands seigneurs du midi. Au moment de son mariage elle était occupée par Jacques de Foix, seigneur de Lescarre, et Agrippa nous apprend lui-même que son père, après le siège d'Orléans, avait été nommé maître des requêtes « pour servir de chancelier en la Cause », c'est-à-dire dans les affaires des protestants, ce qui est un peu différent. Ajoutons qu'Aubigné nulle part dans ses nombreux écrits ne parle de ses ancêtres, sauf de ce Savari d'Aubigny auquel il prétendait se rattacher, et, comme la modestie n'était pas sa qualité dominante, s'il avait eu parmi ses aïeux quelque puissant seigneur, il n'aurait pas manqué de le mentionner. Cela, du reste, lui aurait été fort difficile, car dans d'autres notes, après avoir dit que Jean d'Aubigné était bailli et juge ordinaire de la seigneurie de Pons en Saintonge en 1551 et 1552, d'Hozier ajoute qu'il n'a pu découvrir dans aucun acte de qui il était fils ni de quel lieu il était.*

*Ceci bien établi, revenons à l'auteur des MÉMOIRES.*

*Son père, qui paraît avoir pris une part active à la conjuration d'Amboise, mourut des suites des blessures qu'il avait reçues au siège d'Orléans. Il avait*

épousé en secondes noces Anne de Limur, dont il eut un fils qui fut tué en 1580.

Éloigné de la maison paternelle par la jalousie de sa belle-mère, Agrippa n'en reçut pas moins une éducation « exquise » dont on retrouve la trace dans ses ouvrages. Il nous a raconté avec assez de détails les douleurs et les aventures de son enfance et de sa première jeunesse pour que je ne recommence pas son récit, où il faut, là comme ailleurs, faire la part de quelques vanteries familières à l'auteur. Ainsi l'on peut s'étonner qu'à six ans il lût l'hébreu, le grec, le français et le latin ; qu'à sept ans et demi il traduisît le CRITO de Platon ; qu'à treize ans il lût couramment les rabbins, et qu'on le remit au collège à Genève uniquement parce qu'il ignorait quelques formes dialectiques de Pindare. Mais on doit le croire quand il nous dit ses souffrances et ses projets de suicide à Lyon, quand il nous raconte que, dépossédé de ses biens par un maître d'hôtel du duc de Longueville, traité d'imposteur par ses parents qui refusaient de le reconnaître, mourant de maladie et de misère, il sut, devant le tribunal d'Orléans, plaider sa cause en termes si pathétiques que les juges convaincus s'écrièrent « qu'autre que le fils d'Aubigné ne pouvoit parler ainsi ».

Ce fut en 1568, lors des troisièmes guerres, qu'il fit ses premières armes. Il avait seize ans et était tenu comme prisonnier, en Saintonge, chez son curateur,



qui chaque soir, de crainte d'une escapade, faisait emporter ses habillements. Une nuit, averti du départ d'une compagnie, « il se dévala par la fenestre par le moyen de ses linceulx, en chemise, pieds nuds, sauta deux murailles, à l'une desquelles il faillit à tomber dans un puis, et alla trouver les compaignons qui marchaient, bien estonnés de voir un homme tout blanc courir et crier après eux et pleurant de quoy les pieds luy saignoyent ». Pris en croupe par le capitaine, il assista, à une lieue de là, à un engagement où les catholiques furent battus et où il gagna une arquebuse et un fourniment. Quelques jours plus tard, des capitaines le firent armer et habiller, et dès lors, jusqu'à la paix, il se trouva, sauf à Moncontour, partout où il y avait des coups à donner et à recevoir, et aussi partout où il y avait à piller<sup>1</sup>.

Mis en possession du peu de biens que lui avaient laissés « les dettes immenses » de son père, il devint amoureux de Diane, fille de Jean Salviati, sieur de Talcy, qu'il aurait épousée, si l'oncle de sa fiancée, François Salviati, chevalier de Malte, n'eût fait rompre le mariage sous prétexte de religion. Cette

---

1. Voyez, p. 17, le passage où il raconte qu'atteint de fièvre et « estimant mourir, il fit dresser les cheveux à la teste des capitaines et soldats qui le visitoyent, ayant principalement sur le cœur les pilleries où il avoit mené ses soldats ».

*rupture lui causa un tel chagrin qu'il en tomba malade et faillit mourir.*

*Il était, comme tant d'autres protestants, venu à Paris pour les noces de Henri de Navarre et de Marguerite, et il s'occupait de dresser une compagnie pour rejoindre les insurgés de Flandre, probablement sur les instructions de Coligny ajoutant foi aux promesses trompeuses de Charles IX, quand les suites d'un duel, où il avait blessé un sergent, le forcèrent de quitter Paris trois jours avant la Saint-Barthélemy. Peut-être ne nous donne-t-il pas la vraie raison de ce départ précipité, et fut-il du petit nombre des protestants avisés que la tentative d'assassinat sur Coligny le 20 août et la crainte trop justifiée d'un massacre firent partir immédiatement d'un lieu si redoutable.*

*Après la paix qui suivit le siège de La Rochelle, où « son amour pour Diane et la pauvreté » l'avaient empêché d'aller rejoindre ses coreligionnaires, il fut présenté au roi de Navarre, alors prisonnier à la cour, « comme un homme qui ne trouvoit rien de trop chaud », et, en souvenir des services que son père avait rendus à la Cause, le prince l'attacha à sa personne en qualité d'écuyer. Emporté par son tempérament fougueux et le désir de briller au milieu de cette cour corrompue, il devint, comme il l'avoue, « assez vicieux en grandes choses ». Il composa des ballets, des mascarades et des carrousels pour le*

*divertissement de ces princes qu'il devait flétrir dans LES TRAGIQUES. Assez avant dans la familiarité du duc de Guise, il va combattre sous son drapeau à Dormans, où les protestants furent vaincus. C'était oublier les solennelles paroles de son père à la vue des restes mutilés des conjurés d'Amboise : « Si tu épargnes ta tête pour venger ces chefs pleins d'honneur, tu auras ma malédiction. » Il semblait alors avoir perdu le souvenir de la Saint-Barthélemy, qu'il se rappela malheureusement en 1577 pour faire massacrer de sang-froid vingt-deux soldats de Dax qui s'étaient rendus à lui sans combat.*

*Une circonstance heureuse vint l'arracher à cette existence où auraient fini peut-être par sombrer son honneur et sa conscience. La vie qu'il hasardait à chaque instant dans les duels et les plus folles escapades, il la risqua un jour, mais cette fois dans un but aussi utile que glorieux. Ce fut lui qui décida Henri à s'échapper de la cour et qui l'aida dans sa fuite, dont il nous a raconté de plaisants épisodes. Un pareil service, dont les résultats furent immenses pour le prince et le parti protestant, établit entre eux une amitié et une confiance que vinrent troubler trop souvent, outre les affaires politiques, des querelles amenées, d'un côté, par la langue satirique, la vanité, l'ambition et l'humeur intraitable de l'écuyer, et, de l'autre, par la légèreté et les passions amoureuses du roi, qu'Aubigné va jusqu'à accuser d'avoir médité*

sa mort. Plus d'une fois il envoya à son maître un adieu qu'il croyait éternel, mais leur affection mutuelle était si grande qu'il suffisait d'un mot de celui-ci pour faire revenir près de lui son fidèle serviteur.

Jusqu'à la fin des guerres civiles, Aubigné, qui avait épousé en 1583 Suzanne de Lezay dont la mort, arrivée en 1596, le plongea dans un profond désespoir, ne prit guère de repos « hors le temps des maladies et des blessures ». Tantôt lancé pour son propre compte dans des entreprises hasardeuses, tantôt combattant à côté du roi, tantôt le servant dans le conseil et dans des missions pleines de dangers, il déploya partout un courage, une audace, une fermeté et une indépendance qui le rendirent l'un des hommes les plus considérables et les plus redoutés de son parti.

Après l'abjuration d'Henri IV, auquel son écuyer fit entendre plus d'une fois d'amères et dures paroles, les calvinistes, privés de leur chef et déçus dans leurs espérances, commencèrent à s'agiter contre celui dont ils avaient été si longtemps le plus ferme appui. On peut lire dans les *Mémoires de Sully*<sup>1</sup> quelles inquiétudes ils inspirèrent au roi, qu'ils avaient poussé à la guerre, lors de la surprise d'Amiens par les Espagnols. Les principaux des réformés, loin de s'unir à lui pour repousser l'étranger, voulurent profiter

---

1. Édit. Michaud et Poujoulat, année 1597, p. 352.

des malheurs publics pour lui arracher les concessions que devait plus tard consacrer l'édit de Nantes. On voit alors Aubigné se joindre à eux, et la parole énergique qu'il adressa au duc de La Trémouille, « courant pays pour rallier leurs amys<sup>1</sup> », montre assez qu'il était prêt à risquer sa tête dans la révolte où il s'engageait, et qui heureusement avorta.

Les dissentiments entre le roi et son ancien écuyer devinrent profonds à cette époque : car il ne s'agissait plus alors, comme jadis, de querelles et d'intrigues domestiques, mais de luttes où étaient en jeu les intérêts de l'État et des deux religions. Le rôle qu'Aubigné joua dans les conférences théologiques pour la réunion des Églises, et dans les diverses assemblées protestantes où il tint tête à la fois aux prétentions du roi et aux arguments de Duperron, aigrirent tellement Henri qu'il fut sur le point d'envoyer à la Bastille l'homme contre lequel échouaient les séductions et les menaces. Pourtant ils se raccommodèrent encore ; et, dans un dernier voyage<sup>2</sup> qu'Agrippa fit à la cour, il fut initié à ses grands projets contre l'Espagne, projets à l'exécution desquels il devait concourir, en sa qualité de vice-amiral de Saintonge et de Poitou. L'assassinat du

---

1. Voy. *Mémoires*, p. 109.

2. Je crois qu'Aubigné a rapporté à ce voyage (1610) quelques particularités d'un voyage antérieur (1607) dont il ne parle pas. Voy. le *Journal* de D. Chamier, p. 108.



roi, arrivé quelque temps après, frappa Aubigné d'une vive douleur, qu'il a exprimée avec une rare éloquence dans plus d'une page de son HISTOIRE<sup>1</sup>.

Après ce fatal événement, Aubigné aurait pu, s'il l'eût voulu, mener une existence tranquille et indépendante. Il avait, en effet, comme il le dit lui-même, reçu de son maître « autant de biens qu'il lui en falloit pour durer<sup>2</sup> », et d'ailleurs la guerre, « où il étoit entré en chemise », l'avait suffisamment enrichi, et quelquefois par des moyens qui rappelaient un peu trop les brigandages des seigneurs du moyen âge<sup>3</sup>.

Mais son humeur inquiète ne lui permit pas de jouir en paix d'un bien acquis au prix de tant de combats et de tant de travaux. Il s'engagea dans

---

1. Aubigné, qui n'écrivit ses *Mémoires* que dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire à une époque où il était aigri par les malheurs et l'exil, s'y montre beaucoup plus sévère envers Henri IV que dans l'*Histoire universelle*, où il lui rend justice. Voy. plus loin p. 244 et suiv.

2. A la mort du roi, en 1610, les pensions d'Aubigné se montaient à sept mille livres. Il est à remarquer que dans les anciennes éditions des *Mémoires* on a intercalé sur la ladrerie de Henri IV envers son serviteur des particularités qui ne se trouvent point dans les manuscrits, et qui ont été évidemment tirées de quelques recueils d'anecdotes plus ou moins authentiques.

3. En 1614 Aubigné possédait en terres, meubles, etc., une valeur de 173,000 livres, sans compter ses places et ses pensions.

toutes les intrigues, dans toutes les luttes qui signalèrent les premières années du règne de Louis XIII, et qui cette fois lui furent fatales. Indigné de voir les chefs et les ministres calvinistes se vendre tour à tour, abandonné des princes qui « lui faisoient banqueroute comme à tout honneur, accablé des haines de son parti », il prit la résolution de quitter la France. En 1619, il céda au duc de Rohan ses forteresses de Maillezais et de Doignon, qu'il regardait comme à peu près imprenables<sup>1</sup>, et eut soin, par une dernière bravade, d'écrire à la cour qu'il n'avait pu chercher « aucun plus fidelle et passionné au service du roy ». L'année suivante, il s'engagea dans la ligue des princes contre le duc de Luynes. Après leur défaite aux Ponts-de-Cé, il traversa la France en fugitif, et put enfin, à travers mille périls, arriver, le 19 septembre 1620, à Genève, où on lui fit un magnifique accueil.

Mais dans le pays même où il était venu, à soixante-huit ans, « prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort », il ne put rester inactif. Genève, Bâle et Berne l'employèrent tour à tour à organiser leurs moyens de défense. Venise voulut l'attacher à son service, et, « bien que les causes des haines des rois

---

1. « Maillezais coûteroit un siège royal, et le Doignon plus à être assiégé que La Rochelle à être prise. » (*Mémoires*, p. 135.) Voy. l'Appendice, p. 211.

dussent être aux républiques cause de charité », la Seigneurie dut renoncer à ce projet, sur les représentations de l'ambassadeur français Miron.

Un second mariage, qu'Aubigné conclut à soixante et onze ans avec Renée Burlamachi<sup>1</sup> dont il se fit tendrement aimer, ne put contraindre au repos cet homme remuant à qui l'oisiveté était odieuse. Ses menées avec les protestants de France et d'Angleterre, l'âpreté de son langage, l'inflexibilité de son caractère, la publication de divers écrits, entre autres celle du BARON DE FÆNESTE, qui avait scandalisé la ville calviniste, lui attirèrent des tracas et des persécutions jusque dans ses derniers jours et ajoutèrent aux afflictions que lui avaient causées les trahisons et l'infâme conduite de son fils aîné Constant, le père de M<sup>me</sup> de Maintenon. — Quinze jours avant sa mort M<sup>me</sup> d'Aubigné écrivait à son gendre de Villette : « La grande promptitude de Monsieur n'est point amoindrie avec l'âge, ni son excellent esprit, à qui il donne quelquefois plus de liberté que les affaires de ce tems ne permettent. Je lui dis souvent qu'il est tems d'arrêter sa plume. Il a eu ces jours passés une bourrasque à cause du livre de F(ÆNESTE), augmenté de nouveau, qui n'a pas été bien pris en ce lieu, où les personnes pensent

---

1. Elle était née en 1568 et avait alors cinquante-cinq ans, c'est-à-dire seize ans de moins qu'Aubigné.

*trois fois une chose avant de la mettre en effet<sup>1</sup>. »*

*Enfin le 9 mai 1630<sup>2</sup>, après une courte maladie, « las de vains travaux, rassasié mais non ennuyé de vivre », expira cet homme, sur la tombe duquel on aurait pu graver comme sur celle de J.-J. Trivulce : Hic quiescit qui nunquam quievit. Il fut enterré à Genève dans le cloître de la cathédrale de Saint-Pierre, où se lit encore l'építaphe bizarre qu'il avait composée lui-même.*

*C'est un sentiment d'orgueil très naturel qui a porté Aubigné à écrire pour ses enfants « le Discours de sa vie en sa privauté paternelle ». Dans son HISTOIRE UNIVERSELLE, il s'était cru obligé « de cacher ce qui là eust esté de mauvais goust ». Il y avait passé sous silence certains actes glorieux de sa vie, et, quand il avait dû parler de lui, il s'était caché sous divers noms : « un guidon de Fervacques, un lieutenant de Vachonnière », ou avait remplacé ces mots par une lettre hébraïque, un aleph. D'ailleurs son*

1. « Je n'oublierai jamais, écrivait-elle le 16 juillet 1630, celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chèrement aimée, et à qui je ne puis penser que je ne jette un ruisseau de larmes. »

Dans une autre lettre elle disait : « L'heure de son repos étoit venue, il s'alloit mettre dans un labyrinthe de fâcheuses affaires que je n'ai sçu qu'après sa mort. » Voy. p. 228-235.

2. Le 29 avril, suivant le vieux calendrier, qui n'avait pas encore été remplacé à Genève par le calendrier grégorien.

HISTOIRE s'arrête à la mort du roi (1610), et le tiers environ de ses MÉMOIRES est consacré à des événements postérieurs à cette date et où il a joué un rôle important. — Ils sont dédiés par l'auteur aux trois enfants qui lui restaient des cinq que lui avait donnés Suzanne de Lezay : Constant, né en 1585 ; Marie, qui épousa en 1613 Josué de Caumont, sieur d'Adde ; Louise-Arthémise, mariée en 1610 à Benjamin Le Valois, sieur de Villette. Il faut qu'ils aient été commencés avant sa brouille avec Constant ; autrement on ne comprendrait guère que le père eût dédié à son fils un écrit où il racontait de ce même fils les perfidies et les crimes.

Familiarisé dès son enfance avec les grands auteurs de l'antiquité, Aubigné est l'une des gloires littéraires du protestantisme français. Si remarquable comme poète, il ne l'est pas moins comme prosateur. Il possède à un haut degré une intelligence élevée, une imagination ardente, un langage souvent obscur, mais vif, acéré et auquel l'inspiration du poète, la verve du pamphlétaire, la fierté du soldat et les convictions passionnées du calviniste donnent parfois des accents d'une admirable éloquence. — Ces qualités, on les retrouve dans les MÉMOIRES, autant du moins que le permettait le cadre étroit du sujet <sup>1</sup>.

---

1. Je ne parle point de la crédulité que montrent quelques récits d'Aubigné, car je ne crois pas qu'il se trouve



Les MÉMOIRES parurent pour la première fois sous le titre d'HISTOIRE SECRÈTE, et réunis au BARON DE FÆNESTE dans un recueil édité par Le Duchat, en 1729<sup>1</sup>. En 1731, ils furent réimprimés, à La Haye, avec d'autres pièces. C'est le texte de cette seconde édition qui a été reproduit par M. Buchon dans le PANTHÉON LITTÉRAIRE.

Le premier éditeur, poussé par cette manie déplorable qui a fait dénaturer, au XVIII<sup>e</sup> siècle, tant d'écrivains originaux, a cru devoir moderniser le style si concis et si énergique d'Aubigné. C'est bien pis encore dans l'édition de 1731, qui ne présente plus qu'une paraphrase du texte original. Et ce n'est point à des altérations philologiques que se sont bornés les éditeurs; ils ont tronqué et allongé certains récits, supprimé des pages entières, ou intercalé des anecdotes plus que suspectes.

J'avais été depuis longtemps frappé de la dissemblance profonde que le style des MÉMOIRES ainsi pu-

aujourd'hui beaucoup de gens pour ajouter foi aux fables ridicules qu'il a débitées sur le sourd-muet attaché à sa maison (p. 131) et qui, ne sachant certainement ni lire ni écrire et ne pouvant se faire comprendre que par signes, prédisait l'avenir d'une façon si merveilleuse.

1. Cologne, Pierre Marteau, 2 vol. in-8. Il paraît que l'impression en avait été commencée lors de la paix de Ryswick et que M<sup>me</sup> de Maintenon parvint à la faire arrêter. Voy. *Journal littéraire* de La Haye, t. XVI.

bliés présentait avec celui des autres ouvrages d'Aubigné, lorsqu'en 1851, à la Bibliothèque du Louvre, dans un manuscrit ayant appartenu à Mme de Maintenon, je trouvai une copie des MÉMOIRES de son aïeul<sup>1</sup>. Elle offrait tellement de différences avec les imprimés que je crus, surtout d'après son origine, avoir rencontré une reproduction fidèle du texte original, et je le publiai avec des notes et un appendice très étendu<sup>2</sup>. Malheureusement c'était bien une copie du manuscrit autographe conservé aujourd'hui dans la famille Tronchin à Genève, mais une copie défectueuse, et où, en l'imprimant, je n'ai pas toujours su faire les corrections nécessaires. Une nouvelle édition était donc désirable. MM. E. Réaume et de Caussade, qui ont pu consulter et collationner le manuscrit même d'Aubigné, l'ont donnée dans le tome I<sup>er</sup> de leur si intéressante publication des ŒUVRES COMPLÈTES d'Aubigné<sup>3</sup>, et on ne peut leur en savoir

---

1. Le manuscrit était intitulé : *Mémoires originaux sur la maison d'Aubigné et sur celle de Mme de Maintenon*. Il a été détruit dans l'incendie de la Bibliothèque en 1871.

2. Paris, Charpentier, 1854, in-18. Ce volume, qui est épuisé depuis longtemps, contient un appendice de plus de 300 pages.

3. Chez Lemerre, 1873, pet. in-8; quatre volumes seuls ont paru. L'*Histoire universelle* ne sera pas comprise dans cette édition, mais M. le baron de Ruble en a commencé la publication, très soigneusement annotée, pour la Société de l'Histoire de France.

*trop de gré. C'est ce texte, offrant toutes les garanties possibles d'authenticité que je reproduis aujourd'hui en l'accompagnant des notes qui m'ont paru indispensables, et que j'emprunte, en les corrigeant, à ma première édition.*

*A ce résumé si incomplet de son existence aventureuse qu'il a écrit pour ses enfants, Aubigné a donné le titre de JOURNAL DE MA VIE, titre fort trompeur, car rien ne ressemble moins à un JOURNAL qu'un récit rempli de lacunes, et où l'on trouve à peine par-ci par-là quelques dates d'année et deux ou trois dates de jour. Nous avons donc cru, puisqu'il figurait dans une collection de Mémoires, pouvoir lui conserver le titre sous lequel il a toujours été connu.*

*Je ne veux pas finir sans adresser mes remerciements à M. Charpentier, qui, propriétaire de mon édition de 1854, a bien voulu m'autoriser à y reprendre mes notes et les pièces que j'avais ajoutées, et à mettre mon nom sur cette nouvelle édition.*

LUD. L.



MÉMOIRES D'AUBIGNÉ





## PRÉFACE

---

*A Constans, Marie et Louise d'Aubigné.*

**M**ES enfans, vous avez de l'antiquité de quoy puiser, dans les vies des empereurs et des grands, exemples et enseignements comment il se faut desmesler des attaques des ennemis et des sujets desobeissans : vous voyés comment ils ont remedié aux presses du costé et aus souslevemens du dessous ; mais vous n'y apprenets point à porter les fardeaux du dessus : et, ceste troisieme sorte d'affaires requerant plus de dexterité que les autres deux, vous avez plus de besoing d'imiter les mediocres que les grands, pource qu'en la luitte que vous avés avec vos pareils, vous n'avés à vous garder que de l'adresse, laquelle manquant aux princes, ils se laissent cheoir de leur pesanteur.

Henri le Grand n'aimoit pas que les siens s'amusassent trop aux vies des empereurs ; et ayant trouvé Neuvy <sup>1</sup> trop attaché à son Tacite, et craignant que ce courage eslevé prinst l'essort, il l'admonnestoit qu'il cerchast quelque vie d'un sien compagnon.

C'est ce que je fays en ottroyant vostre requeste raison-

---

1. Bertrand de Neufvy, mestre de camp huguenot, tué en 1589 au siège de Villebois.

nable; et voicy le discours de ma vie, en la privauté paternelle, qui ne m'a point contrainct de cacher ce qui en l'*Histoire universelle* eust esté de mauvais goust: donc, ne pouvant rougir envers vous ny de ma gloire, ni de mes fautes, je vous conte l'un et l'autre comme si je vous entretenois encores sur mes genoux. Je desire que mes heureuses ou honorables actions vous donnent sans envie l'emulation, pourveu que vous vous attachiés plus exprés à mes fautes, que je vous descouvre toutes nues, comme le point qui vous porte le plus de butin. Espuis espeluchez les comme miennes; mais les heurs ne sont pas de nous, mais de plus haut. J'ay encores à vous ordonner qu'il n'y ait que deux copies de ce livre; vous accordants d'estre de leurs gardiens et que vous n'en laissiés aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, vostre desobeissance sera chatiée par vos envieux, qui esleveront en risée les merveilles de Dieu en mes delivrances et vous feront cuire vostre curieuse vanité.





MÉMOIRES  
D'AGRIPPA  
D'AUBIGNÉ

---

**T**HEODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ, fils de Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Xaintonge, et de damoiselle Catherine de l'Estang, nasquit en l'hostel Saint-Maury près de Pons, l'an 1551, le 8<sup>e</sup> de febvrier<sup>1</sup>, sa mere morte en accouchant, et avec telle extremité que les medecins proposerent le choix de mort pour la mere ou pour l'enfant. Il fut nommé Agrippa (comme *ægre partus*) et puis nourri en enfance hors la maison du pere, pource que

---

1. 1552. L'année commençait alors à Pâques.



Anne de Limur, sa belle mere, portoit impatiemment et la despense et la trop exquise nourriture<sup>1</sup> que le pere y employoit.

Dés quatre ans accomplis, le pere luy amena de Paris precepteur Jean Cottin, homme astorge et impiteux<sup>2</sup>, qui luy enseigna les lettres latine, grecque et hebraique à la fois, ceste methode suivie par Peregim<sup>3</sup>, son second precepteur, si bien qu'il lisoit aux quatre langues à six ans. Après, on luy amena Jean Morel, Parisien, assés renommé<sup>4</sup>, qui le traita plus doucement.

En cest aage, Aubigné, veillant dedans son lict pour attendre son precepteur, ouït entrer dans la chambre, et puis en la ruelle de son lict, quelque personne de quy les vestemens frottoyent contre les rideaux, lesquels il veit tirer aussi tost, et une femme fort blanche, qui, luy ayant donné un baiser froit comme glace, se disparut. Morel, arrivé, le trouva ayant perdu la parole; et ce qui fit depuis croire le rapport de telle vision fut une fievre continuë qui luy dura quatorze jours.

---

1. *Nourriture*, éducation.

2. *Astorge*, ἀστοργος, dur, insensible. — *Impiteux*, sans pitié.

3. Peregim. Ce nom me semble assez singulier. D'autres manuscrits portent : *le père Gim*, *Peregin*, *Pierre Gin*.

4. Jean Morel, calviniste, mort prisonnier à la Conciergerie le 20 février 1559. Il était fils du savant imprimeur de Paris, Guillaume Morel.

A sept ans et demi, il traduisit avec quelque aide de ses leçons le *Crito* de Platon, sur la promesse du pere qu'il le feroit imprimer avec l'effigie infantine au devant du livre. A huit ans et demi, le pere mena son fils à Paris, et, en le passant par Amboise un jour de foire, il veit les testes de ses compagnons d'Amboise<sup>1</sup> encores recognoissables sur un bout de potence, et fut tellement esmeu qu'entre sept ou huit mille personnes il s'escria : « Ils ont descapité la France, les bourreaux. » Puis, le fils ayant picqué près du pere pour avoir veu à son visage une esmotion non accoustumée, il luy mit la main sur la teste en disant : « Mon enfant, il ne faut pas que ta teste soit espargnée après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y espargnes, tu auras ma malediction. » Encore que cette troupe fust de vingt chevaux, elle eut peine à se desmesler du peuple, qui s'esmeut à tels propos.

[1562] Cest escolier fut mis à Paris entre les mains de Matthieu Beroalde<sup>2</sup>, nepveu de Vatable, tres-grand personnage. Au mesme temps, ou bien

---

1. La conspiration d'Amboise, à laquelle le père d'Aubigné avait pris part, eut lieu en mars 1560.

2. Mathieu Brouart, dit Béroalde, savant chronographe, né à Saint-Denis vers 1520, mort à Genève le 15 juillet 1576. — Son oncle J. Gastebled ou Vatebled, dit Vatable, savant hébraïsant, mort en 1547, professeur au Collège Royal.

tost après, le prince de Condé ayant saisi Orleans<sup>1</sup>, les persecutions redoublées, les massacres et brulements qui se faisoient à Paris ayant contrainct, après de tres-grands dangers, Beroalde de s'enfuir avec sa famille, il fascha bien à ce petit garçon de quitter un cabinet de livres couverts somptueusement et autres meubles, par la beauté desquels on luy avoit osté le regret du païs; si bien qu'estant auprès de Villeneuve Saint George, ses pensées tirerent des larmes de ses yeux, et Beroalde le prenant par la main luy dict : « Mon ami, ne sentez vous point l'heur que ce vous est de pouvoir, dés l'aage où vous estes, perdre quelque chose pour celuy qui vous a tout donné? »

De là, ceste troupe de quatre hommes, trois femmes et deux enfants, ayant recouvré une coche au Coudret, maison du president l'Estoile<sup>2</sup>, ils prirent leur chemin au travers du bourg de Courance<sup>3</sup>, où le chevalier d'Achon<sup>4</sup> qui avoit là cent chevaux legers les arresta prisonniers, et aussi tost les mit entre les mains d'un inquisiteur nommé Demo-

---

1. Le 2 avril 1562.

2. Le Coudray (Loiret), à 68 kilomètres de Paris. — Louis de L'Estoile, président aux Enquêtes, père de Pierre de L'Estoile, l'auteur du célèbre journal de 1574 à 1611.

3. Courance, ville du Gâtinais, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

4. Charles de Saint-Germain d'Apchon, chevalier de Malte.

cares<sup>1</sup>. Aubigné ne pleura point pour la prison, mais oui-bien quand on luy osta une petite espée bien argentée et une ceinture à fers d'argent. L'inquisiteur l'interroqua à part, non sans colere de ses responce; les capitaines, qui luy voyoient un habillement de satin blanc, bandé de broderie d'argent, et quelque façon qui leur plaisoit, l'amenerent en la chambre d'Achon, où ils luy firent voir que toute sa bande estoit condamnée au feu, et que il ne seroit pas temps de se desdire estant au suplice : il respondit que l'horreur de la messe luy ostoit celle du feu. Or y avoit il là des violons; et, comme ils dançoient, Achon demanda une gaillarde à son prisonnier, ce que n'ayant point refusé il se faisoit aimer et admirer à la compagnie, quand l'inquisiteur avec injures à tous le fit remener en prison. Par luy Beroalde adverti que leur procès estoit fait, se mit à taster le pouls à toute la compagnie et les fit resoudre à la mort tres-facilement. Sur le soir, en apportant à manger aux prisonniers, on leur monstra le bourreau de Milly qui se preparoit pour le lendemain. La porte estant fermée, la compagnie se met en prieres, et, deux heures après, vint un gentil-homme de la troupe d'Achon, qui avoit esté moine et qui avoit lors en

---

1. Antoine de Mouchy, dit *Democharès*, inquisiteur de la foi en France, mort en 1574.

garde les prisonniers. Cestui-ci vint baiser à la jouë Aubigné, puis se tourna vers Beroalde disant : « Il faut que je meure ou que je vous sauve tous pour l'amour de cet enfant : tenez vous prêts pour sortir quand je le vous diray ; cependant donnez moy cinquante ou soixante escus pour corrompre deux hommes sans lesquels je ne puis rien. » On ne marchanda point à trouver soixante escus cachez dans des souliers. A minuit, ce gentilhomme revint accompagné de deux ; et ayant dit à Beroalde : « Vous m'avez dit que le pere de ce petit homme avoit commandement à Orleans<sup>1</sup> ; promettez moy de me bien faire recevoir dans les compagnies. » Cela luy estant assureé avec honorable recompence, il fit que toute la bande se prit par la main, et luy, ayant pris celle du plus jeune, mena tout passer secrettement auprès d'un corps de garde, de là dans une grange par dessous leur coche, et puis dans des bleds, jusques au grand chemin de Montargis, où tout arriva avec grands labeurs et grands dangers.

La duchesse de Ferrare<sup>2</sup> les receut avec son

---

1. Jean d'Aubigné, comme il est dit plus loin, était alors à Orléans lieutenant de Tanneguy du Bouchet, sieur du Puy-Greffier et de Saint-Cyr.

2. Renée de France, fille de Louis XII et alors veuve d'Hercule d'Este, duc de Ferrare. Outre Chartres et Gisors, François I<sup>er</sup> lui avait fait don de Montargis, où elle donna toujours asile aux protestants.

humanité accoutumée, mais sur tous Aubigné, qu'elle fit trois jours durant asseoir sur un carreau auprès d'elle pour ouïr ses jeunes discours sur le mespris de la mort. Puis elle les fit conduire commodement à Gien, où ils demeurèrent un mois chez le procureur du roy, Chazeray. Mais La Fayette y amena le siege. Il falut gagner les batteaux et se sauver à Orleans, au peril des arquebusades que la commune leur tira vers Boteilles<sup>1</sup>.

Beroalde arrivé fut par la faveur du sieur d'Aubigné, commandant à la ville sous monsieur de Saint-Cire, logé favorablement, premierement chez le president l'Estoile, où Aubigné le premier se sentit de la contagion qui fit mourir trente mille personnes. Il veit mourir son chirurgien et quatre autres en sa chambre, entre autres madame Beroalde; son serviteur nommé Eschalart, qui depuis est mort ministre en Bretagne, ne l'abandonna jamais, et, sans prendre mal, le servit jusques à la fin, ayant un pseume en la bouche pour preservatif.

Le sieur d'Aubigny, ayant fait un voyage en Guyenne pour haster les forces, trouva son fils guery, mais un peu desbauché, comme il est difficile *pacis artes colere inter Martis incendia*. Un

1. La Bouteille (Loiret). — La commune, les gens du pays.



jour il envoya au compagnon, par son despensier<sup>1</sup>, un habillement de bureau<sup>2</sup>, avec charge de le mener par les boutiques pour choisir quelque mestier, puisqu'il quittoit les lettres et l'honneur. Nostre escolier print à tel cœur ceste rude censure qu'il en tomba en fièvre frenetique et faillit à en mourir; et puis, estant relevé, alla prononcer à genoux devant son pere une harangue, de laquelle les lieux pathetiques arracherent des larmes des escoutants, et sa paix fut marquée par quelque despence qui excedoit sa condition.

[1563] Sur la fin de l'année, le siege estant venu, et Beroalde estant logé dans le logis de la Royne ou<sup>3</sup> cloistre Saint Agnan, les soldats du pere desbauchoyent le fils, et le menoyent mesmes dans les motines, comme il y estoit lors que M. de Duras<sup>4</sup> fut tué. Un jour il fut mené par son pere voir le sieur d'Achon, qui, aussi bien que le conestable<sup>5</sup>, estoit entre les mains du dit sieur d'Aubigny, comme les ayant amenez prisonniers de la bataille de Dreux; Achon logé dans la tour neuve qui avoit deux colevrines sur le plancher de sa chambre, bien estonné de voir son petit prisonnier

---

1. *Despensier*, celui qui était chargé de la dépense.

2. *Bureau*, bure.

3. *Ou*, au.

4. Symphorien de Durfort, seigneur de Duras.

5. Anne de Montmorency.



luy reprocher son inhumanité, et toutes fois sans injures : car il respondit à ceux qui luy en vouloyent faire dire qu'il ne pouvoit *insultare afflicto*.

En ces jours là, quatorze capitaines touchent en la main pour essayer la reprise des Tourelles, mais il n'y eut que six qui teindrent promesse et sautèrent dans le retranchement. Là le sieur d'Aubigny eut un coup de picque au dessous de la cuirasse, et, sa playe estant à demi guerie, il fut choisi pour la negotiation de la paix qu'il traitta passant en batteau à la Poule Blanche du Portereau, où estoit logé la royne; aussi fut il le quatriesme qui, de son party, entra dans le pavillon violet de l'Isle-aux-Bœufs, où se fit la paix <sup>1</sup>.

En faveur de ce traité et de ses autres services, luy fut donné l'estat de maistre des requestes, pour servir de chancelier en la Cause. En quoy le sieur de Chavagnes <sup>2</sup> succeda après sa mort.

La paix faicte, il se retira, dit à Dieu à son fils, luy recommanda ses paroles d'Anboise, le zele de sa religion, l'amour des sciences, et d'estre véritable ami, le baisa hors sa coustume, puis demeura malade à Amboise d'un sac qui se fit en sa playe. Là il mourut, ne regrettant rien des affaires du monde, sinon que l'aage de son fils ne luy per-

---

1. Le 12 mars 1563.

2. Arnault de Cavagne, supplicié à Paris avec Brique-mault en octobre 1572.

mettoit pas de succeder à son estat ; et dit ces choses tenant les lettres <sup>1</sup> au poing, lesquelles il renvoya au prince de Condé, avec priere de ne donner ceste charge à homme qui ne fust resolu de mourir pour Dieu. Il arriva que, six ou sept jours après sa mort, deux de ses gens s'en retournerent à Orleans pour faire inventorier les armes et autres hardes qu'il y avoit laissées. Ceux-ci trouverent sous le portail du logis Aubigné, qui ne les vit pas sitost arriver que la mort de son pere luy frappa au cœur. Il se cacha pour voir leur contenance en establant <sup>2</sup> leurs chevaux ; et de là se confirma tellement en son opinion qu'il fut trois mois se cachant pour pleurer, et, nonobstant les assurances qu'on luy donnoit, ne voulut porter habillement que de deuil.

Il eut pour curateur Aubin d'Abeville, lequel, pour les dettes immenses du pere, le fit renoncer à la succession de quatre mille livres de rente, et l'entretint aux estudes du bien de sa mere, le laissant encore un an entre les mains de Beroalde ; et puis l'envoya à treize ans à Geneve, pour lors faisant plus de vers latins qu'une plume diligente n'en pouvoit escrire. Il lisoit tout courant les rabbins sans poincts, et explicquoit une langue en

---

1. Les lettres de sa nomination de maitre des requêtes.

2. *Establer*, mettre à l'écurie.

l'autre sans lire celle qu'il expliquoit. Il avoit fait son cours de philosophye, et des mathematicques ; et nonobstant, sur l'ignorance de quelques dialectes de Pindare, on le remit au college, ayant esté deux ans des publicques<sup>1</sup> à Orleans : cela luy fit haïr les lettres, prendre les études à charge et les chastiments à despit ; il s'adonna à des postiqueries<sup>2</sup> qui mesmes le faisoient admirer. Monsieur de Beze les vouloit pardonner, comme tout estant de levron<sup>3</sup> et rien du renard, mais les precepteurs estoyent des Orbilies<sup>4</sup>. Dont advint que, ayant esté deux ans à Geneve, il s'en veint à Lion sans le sceu de ses parans, et se remit aux mathematicques, et s'amusa aux theoricques de la magie, protestant pourtant de n'essayer aucun experiment. L'argent luy ayant manqué à Lion, et son hotesse luy en ayant demandé, il prit à tel contre cœur son manque que, n'osant retourner au logis, il fut un jour sans manger, et ceste melancolie fut extreme. Estant en peine où il passeroit la nuit, il s'arresta sur le pont de la Saone ; passant la teste

---

1. C'est-à-dire probablement : ayant suivi déjà des leçons publiques.

2. *Postiqueries*, espiègeries, polissonneries.

3. *Levron*, jeune lévrier. On disait : étourdi comme un levron.

4. *Orbilies*, allusion à Orbilius, ce brutal grammairien, maître d'Horace, qui, en souvenir des coups qu'il en avait reçus, l'a flétri de l'épithète de *plagosus*.

vers l'eau pour passer ses larmes qui tumboient en bas, il luy prit un grand desir de se jeter après elles; et l'amas de ses desplaisirs l'emportoit à cela, quand, sa bonne nourriture luy faisant souvenir qu'il falloit prier Dieu devant toute action, le dernier mot de ses prieres estant la vie eternelle, ce mot l'effraya et le fit crier à Dieu qu'il l'assistast en son agonie. Lors, tournant le visage vers le pont, il veit un valet, duquel il cognut premiere-ment la male rouge, et le maistre bientost après, qui estoit le sieur de Chillaud<sup>1</sup>, son cousien germain, qui, envoyé en Allemagne par monsieur l'Amiral<sup>2</sup>, portoit à Geneve de l'argent au petit desesperé.

[1567] Bien tost après commencerent les secondes guerres. Aubigné retourna en Xaintonge chés son curateur, lequel, voyant son pupille se battre à la perche<sup>3</sup> pour quitter les livres, à bon escient le tint prisonnier jusques à la prise des troi-siesmes armes<sup>4</sup>.

[1568] Lors les compagnons luy ayant promis de tirer une harquebusade de quand ils partiroyent, le prisonnier, duquel on emportoit les habillements sur la table du curateur tous les soirs, se devala

---

1. N. du Chilleau, d'une famille du Poitou.

2. Coligny.

3. *Se battre à la perche*, ne faire rien qui vaille.

4. La troisième guerre civile commença en 1568.

par la fenestre par le moyen de ses linceulx<sup>1</sup>, en chemise, à pieds nuds, sauta deux murailles, à l'une desquelles il faillit à tumber dans un puis; puis alla trouver auprès de la maison de Riverou les compagnons, qui marchaient bien estonnés de voir un homme tout blanc courir et crier après eux, et pleurant de quoy les pieds luy saignoyent. Le capitaine Saint Lo, après l'avoir menacé pour le faire retourner, le mit en croupe avec un meschant manteau soubz luy, pource que la boucle de la crochiere l'escorchoit.

A une lieuë de là, au passage de Reau<sup>2</sup>, ceste troupe trouva une compagnie de papistes qui vouloyent gagner Angoulesme : cela fut desfaict avec peu de combat, où le nouveau soldat en chemise gagna une harquebuse et un fourniment tel quel, mais ne voulut prendre aucun habillement, quoy que la necessité et ses compagnons luy conseillasent; ainsi arriva au rendez vous de Jongsac<sup>3</sup>, où quelques capitaines le firent armer et habiller. Il mit au bout de sa sedulle : *A la charge que je ne reprocheroys point à la guerre qu'elle m'a despouillé, n'en pouvant sortir plus mal équipé que j'y entre.*

---

1. *Linceulx*, draps.

2. Réaux, bourg de Saintonge, près Pons (Charente-Inferieure).

3. Jonsac (Charente-inférieure).



Le rendez vous de toutes les troupes fut à Xainctes, où monsieur de Miranbeau<sup>1</sup>, gouverneur du païs, incité par les parens, le voulut retirer, premierement par remonstrance, et puis par son autorité; mais le compagnon rompit le respect, et, ayant dit pour raison qu'il estoit de garde, quitta ledit sieur et Soribrand son capitaine qui consentoit à sa retention, perçea maugré toute la compagnie, s'enfuit, et, portant l'espée à la gorge d'un sien cousin qui le suivoit de plus près, gagna le logis du capitaine Anieres qu'il sçavoit estre en querelle avec le sieur de Mirambeau, et le lendemain, à une esmeute qui se fit entr'eux, fut le premier qui coucha la mesche et faillit à tuer son cousin du parti de Miranbeau.

Durant cest hiver qui fut fort rude, un soir que le corps de garde d'Anieres à la teste de l'ennemi estoit sur le bord d'un marest gelé, si bien qu'ils trancissoyent loing du feu, et auprès estoyent en la fange, un vieil sergeant Daulphin vint faire allumer la mesche au jeune homme, et, voyant qu'il trembloit, luy presta son escharpe, ce que le morfondu accepta joyusement. Mais les plus grands labeurs qu'il sentit furent en Perigort, à la suite du regiment de Piles<sup>2</sup>, puis au retour du siege

---

1. François de Pons, baron de Mirambeau.

2. Armand de Clermont, seigneur de Piles.



d'Angoleme<sup>1</sup>, où il avoit donné à l'assaut du parc et gagné un fourniment dans la ville; mais, par les chemins en venant à Pons, la lassitude le faisoit trainer la nuit de feu en feu; puis, ayant au matin trouvé sa compagnie, il oyoit battre aux champs de tous costez : tous ces maux ne l'empeschoyent point qu'il ne tournast le visage, quand il voyoit passer ses cousins bien montez, craignant leurs reproches.

[1569] Estant à Pons, il fut encore à l'assaut, et, à la prise, vengea une sienne tante qu'un capitaine Banchereau avoit voulu forcer; il se trouva aux escarmouches de Jazeneuil, à la bataille de Jarnac, au grand combat de la Rocheabeille, mais il perdit l'occasion de la bataille de Moncontour<sup>2</sup>, s'estant retiré avec ceux de son païs, où il ne courut point moins de risque qu'à la bataille, pource que en mesme temps le sieur de Savignac fit l'entreprise que vous voyez escrite au premier tome de son *Histoire*, livre 5, chap. 163 : où il n'a pas voulu exprimer comment, en ceste nuitée, il courut tant de risques qu'il se souvint de ses desobeis-

---

1. Angoulême se rendit à Coligny le 15 octobre 1568.

2. L'escarmouche de Jazeneuil près Lusignan (Vienne) eut lieu le 17 novembre 1568; la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569; le combat de La Roche-Abeille, où les protestants furent vainqueurs, le 23 juin 1569, et la bataille de Moncontour, le 13 octobre suivant.

3. Voy. *Hist. universelle*, 1626, t. I, p. 302.



sances à ses parens, et priant Dieu en ses angoisses, il dit, en s'accusant : « L'homme indompté sera dompté de mesmes par les maux, etc. »

Ayant passé la Dronne<sup>1</sup> par le moyen d'un païsan qui estoit venu pour le tuer, son cheval, contre toute esperance, la passa après luy, qu'il tira à grand peine des vazes, et puis, ayant passé l'Isle à l'Auberdemont<sup>2</sup>, son guide le mena jusques à l'entrée du bourg de Coutras, mais n'osa passer plus avant; soit dit en passant que, à la maison de Savignac, on fit venir à Aubigné le païsan nommé Peirot, de Fargue, lequel il reconnut entre six qu'on luy presentoit, tant la peur a de bonnes tablettes. A l'entrée de Coutras, Aubigné enfila la ruë, et puis descendit au quay; mais, voulant prendre conseil du passage, il vit courir à luy quatre harquebusiers auprès du moulin, qui couchoyent la mesche, et d'autres encor qui suyvoyent : cela le fit jetter dans le guai sans marchander, où il se trouva à la nage; il leva celuy de ses pistolets qu'il n'avoit point tiré à la charge, et, ayant trouvé terre, passa maugré ceux qui le canardoient en l'eau et ceux qui venoyent au devant. Les périls qu'il courut en cest affaire se firent encor sentir, comme vous verrez en quelque lieu.

---

1. La Dronne, rivière qui se jette dans l'Isle.

2. Laubardemont, commune de Sablons (Gironde).

Mais tout cela ne le corrigea point, et, pour vous donner un exemple de sa liberté trop affectée, un jour, passant entre cinq cents harquebusiers devant le prince de Condé, il appelloit *bisognes*<sup>1</sup> ceux qui ostoyent le chapeau : de quoy s'appercevant le prince, et l'ayant voulu reconnoistre, luy fit offrir place en sa maison. Cet honneur présenté par monsieur de la Caze<sup>2</sup> en ces termes, qu'il le vouloit donner à ce prince, la response de l'estourdi fut : « *Meslez vous de donner vos chiens et vos chevaux* » : seconde chose que je vous marque d'une rustique liberté.

[1570] Il passa le reste des troisiemes guerres en Xaintonge, se trouva à la desfaicte de deux compagnies italiennes, et de deux de l'Herbette à Jonsac ; et là on commanca de se fier en luy de mener vingt harquebusiers enfants perdus ; la barriquade tres-eslevée et avantageuse fut bien desfendue, et forcée par la vertu de Boisrond.

Clermond d'Amboise, Ranti et autres estants venus se retrancher dans Archac, la Riviere Puy-taillé<sup>3</sup>, qui estoit à Pons avec cinq cornettes ita-

---

1. *Bisogne*, recrue. Aujourd'hui nous dirions conscrit.

2. N. de La Caze, tué en 1573.

3. Louis de Clermont de Bussy d'Amboise. — Robert de Melun, marquis de Richebourg, dit le marquis de Ranty. — Archiac (Charente-Inférieure). — Daniel de La Rivière, sieur de Puy-Taillé, tué en 1570.

lienes et quatre françoises, vint plusieurs fois attaquer l'escarmouche à ceste noblesse, où il s'en passa de fort belles et où les gardes d'Acier<sup>1</sup> servoyent de precepteurs aux Xaintongois. Là Aubigné eut l'honneur d'attendre un cavalier qui le desfloit, et tira de si près qu'il le porta par terre ; dès lors il refusoit plusieurs enseignes, mais il vouloit (comme il l'eut après) avoir celle de la premiere compagnie.

Archiac fut assiegé, luy estant lors à Cognac, mais il trouva moyen d'entrer dedans et d'y mener des soldats chargés de poudre, desquels l'ung, ayant voulu porter meche, mit le feu en son paquet, et en fut quitte pour la perte des yeux.

Estant enseigne d'Anieres, Blanchard, depuis nommé Cluseau<sup>2</sup>, et luy menerent les enfans perdus au siege de Cognac, où, estant reçeus resolutement par des sergeans dans la hale, ils furent meslez encor plus resolutement, principalement Aubigné, qui, estant en pourpoint, commença la barricade sur le bout du pont levis, enlevant un buffet et deux coffres, et l'amena ainsi à contre poil, non sans perte de bons hommes, vers le bourg. Pour ceste folie, Aniere l'honora de luy faire faire la capitulation. A ceste affaire, un gentilhomme fut

---

1. Jacques de Crussol, seigneur d'Acier.

2. François Blanchard de Cluseau.

enlevé par le pont levis en la place et ne fut rendu qu'avec elle; et puis, pour dernier traict de ces guerres, vous voyez la prise de Pons à la fin du 24<sup>e</sup> chap. du 5<sup>e</sup> livre.

Mais encor faut il dire qu'au retour de là, durant que la paix se menageoit, le regiment d'Anieres, passant avec grande crainte auprès de Royan, nostre enseigne nouveau, ayant eu congé de mener à la guerre trente arquebusiers à cheval, fit une si belle contenance à la teste du baron de la Garde<sup>1</sup>, qui marchoit pour desfaire le regiment, que, tournant sur soy l'eschec, il sauva ses compagnons; mais, deux heures après, une fiebvre continuë le mit au lit; et là, estimant mourir, il fit dresser les cheveux à la teste des capitaines et des soldats qui le visitoyent, ayant principalement sur son cœur les pilleries où il avoit mené ses soldats, et notamment de n'avoir peu faire punir le soldat Auvergnac, qui avoit tué un vieux païsan, sans raison : là il faisoit valoir sa faute d'avoir osé commander avant que l'aage lui eust donné autorité. Ceste maladie le changea entierement et le rendit à luy mesmes.

La paix des troisiemes guerres civiles faicte<sup>2</sup>,

---

1. R. Escalin, baron de La Garde, dit le capitaine Polin, lieutenant général des galères.

2. La paix signée à Saint-Germain le 8 août 1570.

son curateur luy donna peu d'argent et un bail de sa terre des Landes pour tous tiltres, et avec cela (accompagné d'une fiebvre quarte) il s'en vint à Blois, où il trouva que un maistre d'hostel du duc de Longueville s'estoit rendu son heritier, jouissoit de son bien, et ainsi, l'ayant receu comme affronteur, offrit à luy prouver qu'Aubigny avoit esté tué à la charge de Savignac, dont il avoit bonnes atestations. Ce jeune homme print ceste nouvelle et autres sortes de peines tant à cœur qu'ayant eu recours à ses parens maternels de Blois, et qui tous luy tournerent le dos en hayne de sa religion, sa maladie le mit en l'estat qu'on n'en pouvoit plus esperer que la mort. Aux fureurs de sa fiebvre, il leur predict qu'un jour ils luy feroient hommage; son fermier, l'ayant visité, le reconnut estre bien luy mesmes à un charbon qu'il avoit eu au coing du front, à la grand' peste d'Orleans; mais, le voyant en si mauvais estat et sans apparence de vie, ce meschant se rallia avec les heritiers pretendus, de peur de paier trois années à la fois, et lors le miserable, à qui les parents, l'argent, la faveur et la santé desfailloyent, se fait porter demi mort par batteau à Orleans, et de là dans l'auditoire, où, estant dans une chaire fort basse, il eut permission de plaider sa cause. Son exorde fut si pathetique, et tellement aidé de sa misere, que, le juge regardant d'un œil furieux ses

parties, ils se leverent de leur place, et, s'estant escriés qu'autre que le fils d'Aubigné ne pouvoit parler ainsi, luy demanderent pardon.

Ayant son peu de biens entre les mains, il devint amoureux de Diane Salviaty, fille aînée de Talcy<sup>1</sup>. Cet amour luy mit en teste la poësie françoise, et lors il composa ce que nous appelons son *Printems*<sup>2</sup>, où il y a plusieurs choses moins polies, mais quelque fureur qui sera au gré de plusieurs.

[1572] Les guerres de Mons en Hainaut commencerent, pour lesquelles il dressoit une compagnie, et, comme il estoit à Paris en la saison des nopces<sup>3</sup> pour avoir sa commission, servant de second à un sien ami en un combat près la place Maubert, il blessa un sergent qui le vouloit prendre : ce qui luy fit quitter Paris, et la Saint Barthelemy fut trois jours après<sup>4</sup>.

Je veux donner un exemple de ce que Dieu s'est reservé sur les courages : c'est que, sur la nouvelle du massacre, Aubigné, accompagné de quatre vingts

---

1. Jean Salviati, seigneur de Talcy, dans le Blaisois.

2. Ce *Printems* a été publié pour la première fois dans les *Œuvres complètes*, t. III, p. 15-207. Il se compose de trois livres : le premier est intitulé : *Hécatombe à Diane* ; le deuxième contient : *Stances, Consolation à Mlle de Saint-Germain ; à Mme de B..., Quadrains* ; et le troisième, des *Odes*.

3. Le mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois (18 août 1572).

4. Le 24 août.



des siens, entre lesquels on pouvoit trier une douzaine des plus hazardeux soldats de la France, ceste troupe se pourmenant sans dessaing, à une voix qui cria sans raison et sans advis : « Les voicy ! » tous fuirent comme une troupe de moutons, si bien que l'haleine leur faillist plustost que la peur ; puis, s'estants pris par la main trois ou quatre, chacun tesmoing du courage de son compagnon, se regarderent, couverts de honte, et advoüerent que Dieu ne donnoit pas le courage et l'entendement, mais les prestoit. Le lendemain, la moitié de ceux là allerent au devant de six cents massacreurs qui descendoyent par eau d'Orleans et de Boijansi <sup>1</sup> ; ils attendirent derriere la levée qu'une bonne troupe eust mis pied à terre, et, se voyans descouverts, les menerent tuants jusques dessous les batteaux, et sauverent le pillage de Mer<sup>2</sup>.

Aubigné, se retirant à Talcy, envoya quarante de sa compagnie dans Sanserre, et luy, se reservant pour la Rochelle avec ceux qui aimoyent mieux prendre ce costé, se cacha à Talcy quelques mois. Un jour il contoit au pere de sa maistresse ses miseres, et comment faute de moyens l'empeschoit d'estre dans la Rochelle. Le vieillard repliqua : « Vous m'avez dit autres fois que les ori-

---

1. Beaugency.

2. Mer, à 16 kilomètres de Blois.



ginaux de l'entreprise d'Amboise avoyent esté mis en despost entre les mains de vostre pere, et, de plus, qu'en l'une des pieces vous aviez le seing du chancelier de l'Hospital, qui pour le present est retiré en sa maison près d'Estampes : c'est un homme qui ne sert plus de rien, et qui a desadvoüé vostre parti. Si vous voulez que je luy envoie un homme pour l'avertir que vous avez cest acte en main, je me fai fort vous faire donner dix mille escus, ou pour luy, ou pour ceux qui s'en serviroient contre luy. » Sur ses paroles, Aubigné va querir un sac de veloux fané, fit voir ces pieces, et, après y avoir pensé, les mit au feu : ce que voyant le sieur de Talci le tança ; la responce fut : « Je les ay bruslées de peur qu'elles ne me bruslassent, car j'avoys pensé à la tentation. » Le lendemain, ce bonhomme prit l'amoureux par la main avec tel propos : « Encor que vous ne m'avez point ouvert vos pensées, j'ay trop bons yeux pour n'avoir point descouvert vostre amour envers ma fille ; vous la voyez recherchée de plusieurs qui vous surpassent en biens. » Ce qu'estant advoué, il poursuit ainsi : « Ces papiers, que vous avez bruslés de peur qu'ils ne vous bruslassent, m'ont eschauffé à vous dire que je vous desire pour mon fils. » Aubigné respond : « Monsieur, pour avoir mesprisé un tresor mediocre et mal acquis, vous m'en donnez un que je ne puis mesurer. »

De là à quelques jours, Aubigné ayant mis pied à terre en un village de Beoce<sup>1</sup>, un homme qui le chevaloît monté sur un turc, ayant failli de le tuer dans la porte d'une hostellerie, Aubigné arracha l'espée d'un garçon de cuisine, et, avec des pantoufles, courut au devant de l'autre qui retournoit à luy : la rencontre de la teste du cheval chocqua le piéton et l'estourdit ; puis, se reprenant, porte un coup d'espée dans le corps à l'homme de cheval qu'il trouva armé ; redoublant, luy presta<sup>2</sup> demi pied d'espée au desfaut de la cuirasse, puis tumba en se jettant à quart<sup>3</sup> sur la glace : l'autre ne fut paresseux à le venir relever et le blesser de deux playes, l'une profonde dans la teste ; le blessé se rejetta à l'autre et le corça<sup>4</sup>, mais le repart du cheval le laissa à terre, et puis, ayant cognu sur soy aux mines du chirurgien que sa playe estoit douteuse, sans souffrir qu'on luy ostast son premier appareil, il partit avant jour, pour vouloir venir mourir entre les bras de sa maistresse. La courvée de vingt deux lieuës qu'il fit luy causa une fluxion de tout le sang, si bien qu'il demeura sans sentiment, sans veuë et sans pous. Il demeura sans appareil et sans manger deux jours ; enfin il reprint

---

1. Beauce.

2. *Prester*, donner, fournir, *præstare*.

3. *A quart*, à quartier, à l'écart.

4. *Corcer*, prendre à bras-le-corps.

vie avec les restaurants, et on a jugé de luy que, sans ce changement de sang, il n'eust peu soy mesmes se supporter en la petulence naturelle qui le dominoit.

Ses parens firent que l'evesque d'Orleans<sup>1</sup> envoya son promoteur avec six officiers de justice, pour contraindre le sieur de Talcy de mettre son hoste entre leurs mains; mais, n'en ayant sceu tirer aucune confession que palliative, le promoteur s'en retourna, et, ayant refusé ceux de la maison d'une attestation, s'en alla menaçant de la destruire. Aubigné monte à cheval, joint ce train à deux lieuës de là, et avec le pistolet dans les dents, fait renoncer au promoteur tous les articles de la papauté. Ce bourreau rachetta sa honte en faisant dans le chemin l'attestation qu'on demandoit.

L'amour et la pauvreté ayant empesché Aubigné de se jetter dans la Rochelle, le chevalier Salviaty<sup>2</sup> rompit le mariage sur le different de la religion, dont le desplaisir d'Aubigné fut tel qu'il en tumba en une maladie si extreme qu'il fut visité de plusieurs medecins de Paris, et outre de Postel<sup>3</sup> qui, ayant convié le malade à se confesser, demeura

---

1. Mathurin de La Saussaie.

2. François Salviati, chevalier de Malte, oncle de Diane Salviati.

3. Guillaume Postel, célèbre visionnaire, né en 1510, mort en 1581.

à le garder pour l'empescher d'estre massacré.

[1573-1575] La paix de la Rochelle estant faicte<sup>1</sup>, et les menées de Monsieur et du roy de Navarre ayants commencement, le maistre d'hostel du dernier, nommé Estounau, fit souvenir son maistre des services de deffunct d'Aubigné, et lui conseilla de se servir du fils comme d'un homme qui ne trouvoit rien de trop chaud; ce marché se fit en secret, sur le point des guerres de Normandie, et, pour ce que ce roy prisonnier estoit éclairé<sup>2</sup> de trop prés, il voulut qu'Aubigny fist quelque voyage avec Fervacques<sup>3</sup>, lors grand ennemi des huguenotz, comme s'il l'eust receu de sa main; et d'ailleurs Poupelinier<sup>4</sup> et un ministre de Normandie mirent en teste à Aubigné d'entreprendre de sauver le conte de Montgomery<sup>5</sup>, ce qu'il pouvoit faire sans fraude, pourveu qu'il ne prestast point serment: vous voyez ce qu'il fit pour cela sous le tiltre de guidon de Fervacque et de l'equier du roy de Navarre, au second livre, 11<sup>e</sup> tome, chap. 7.

1. Le 6 juillet 1573.

2. *Éclairé*, espionné.

3. Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, comte de Grancey, mort maréchal de France en 1613.

4. Henri Lancelot Voisin de La Popelinière, historien et capitaine calviniste, né en 1541, mort en 1608.

5. Gabriel de Montgomery, celui qui blessa mortellement Henri II, l'un des plus habiles chefs protestants, pris à Domfront et décapité à Paris le 26 juin 1574.

Le roy de Navarre, adverty de ces choses et sur le point de la mort du roy Charles<sup>1</sup>, rappela son jeune homme, qui, voulant voir la mort du roy, fut trouvé par la roine mere sortant de chambre, elle advertie par Matignon<sup>2</sup> qui haïssoit Aubigné pour luy avoir présenté un pistolet à la teste, et qui estoit d'ailleurs criminel de son nom en la memoire de ceste royne; elle l'attaqua, reprochant qu'elle avoit de ses nouvelles de Normandie et qu'il sembleroit<sup>3</sup> son pere. Le galand ayant respondu : « Dieu m'en face la grace ! » et ayant reconnu aux mines de la dame, accompagnée de Lansac<sup>4</sup> seulement, qu'il ne luy manquoit qu'un capitaine des gardes pour luy mettre la main sur le collet, fit sa retraicte, et la vouloit faire de tout point sans les conjurations qu'il receut de son maistre; et Fervacques de retour, lequel avec force reniements respondit pour son guidon qu'il ne laissa encor gueres en la cour, mais l'emmena avec tous les officiers du roy de Navarre prisonnier. Cela fut cause qu'il se trouva à la prise d'Archicourt en Allemagne, où il entra le premier, l'es-

---

1. Charles IX mourut le 30 mai 1574.

2. J. Goyon de Matignon, maréchal de France, né en 1525, mort en 1597.

3. *Sembler*, ressembler.

4. Gui de Saint-Gelais, seigneur de Lansac.

carmouche et combat du pont d'Aine<sup>1</sup>, et le lendemain à la bataille de Dormans, tousjours sans prester aucun sermant, pour le desir qu'il avoit de sauver le conte de Montgomeri<sup>2</sup>.

En ceste meslée, où il entra trente pas devant les rangs, il ne luy peut tomber aucun chef entre les mains, mais seulement un gentilhomme de Champagne, nommé de Verger, qui importuna son maistre de recevoir rançon : il la refusa, quoy qu'il n'eust pas un escu, comme aussi un cheval, quoy que le sien fust blessé à la teste ; mais il dit à son prisonnier,

Helas ! combien m'est ennuyeuse  
Ceste demeure mal'heureuse,

avec le reste du couplet.

Ce voyage donna une grande familiarité à Aubigné avec monsieur de Guise, ce qui ne nuisit point à le maintenir en la cour, et en accroistre une plus grande entre son maistre et le duc. Ces deux princes couchoyent, mangeoyent et faisoient

1. Le Pont-d'Any ( Ardennes ).

2. Il y a là un singulier manque de mémoire d'Aubigné. Quand les reîtres furent défaits à Dormans par le duc de Guise (10 octobre 1575), il y avait plus de quinze mois que Montgomery était mort sur l'échafaud. Le manuscrit de la Bibliothèque du Louvre, où étaient corrigées quelques erreurs de l'auteur, avait remplacé le nom de Montgomery par celui de Laval.



ensemble leurs mascarades, balets et carousels, desquels Aubigné seul estoit inventeur, et dès ce temps il dressa le project de la *Circé*, que la royne mere ne voulut pas exécuter, pour la despense; et, depuis, le roy Henri troisieme l'executa aux nopces du duc de Joyeuse <sup>1</sup>.

Il se rendit cognu parmi les dames par ses bons mots : comme un jour, estant seul assis sur un banc, Boudeilles, Beaulieu et Tenie, trois filles de la royne <sup>2</sup>, qui toutes trois faisoient cent quarante ans, le sentens assez nouveau, controloyent ses habillemens, et une des trois lui ayant effrontement demandé : « Que contemplé vous là, Monsieur? » cela en parlant nazard, luy, respond de mesme : « Les antiquitez de cour, Mesdames. » Ces filles, plus honteuses, luy allerent demander son amitié et ligue offensive et deffensive. Ce mauvais mot, suivi d'autres, le mit en la familiarité des dames. Diverses querelles, une charge que luy quatriesme fit à trente badauts, la pluspart halebardiers, une autre pour sauver les enfans du marquis de Tran <sup>3</sup>, poursuivi de trente hommes, une

---

1. En 1581 lorsque Anne de Joyeuse épousa Marguerite de Lorraine, sœur de la reine Louise.

2. Madeleine de Bourdeille (et non Boudeilles), sœur de Brantôme. — N. Foucher de Thénies.

3. Louis de Foix, comte de Gurson; Gaston de Foix, vicomte de Meille; François Phœbus de Foix, comte de

autre sur les gardes du mareschal de Mommoranci qui avoyent assiegé Fervacques dans le Chapeau Rouge<sup>1</sup>, une autre, comme luy mesme et luy, accompagnez d'un page et valets, furent chargez de gayeté de cœur par treise matois armés de jacques et de segretes<sup>2</sup>, là où les deux furent blessés dans le corps; d'autres charges faictes avec Bussi au guet à cheval, la privauté qu'il prit avec ce cavalier après avoir esté second de Fervacques contre luy; et encor la folie le poussa amener quelques jeunes seigneurs de la cour, comme le comte de Gurson, Sagonne, Pequigni et autres, à mettre dans les corps de garde de la ville l'espée à la main, et sortir en les persant, et puis rentrer de mesme par une autre porte : à ce jeu, ce compagnon fut enfin pris à la barriere de Saint Jacques de la Boucherie et quelques gens qu'ils avoyent appelé à leurs secours; il fut blessé, et, comme on l'emmenoit prisonnier, il trouva moyen de delivrer son espée, se fit encore faire place, et se sauva.

En un tournoy, où le roy de Navarre, les deux Guisars et l'escuyer de ce roy parurent, Diane de

---

Fleix, qui, tous trois protestants, furent tués au combat de Montraveau en 1586. Ils étaient fils de Germain-Gaston de Foix, marquis de Trans.

1. L'hôtellerie du *Chapeau rouge*.

2. *Segrete*, coiffe en fer.



Talci assista, lors promise à Limeux, les premiers accords estant rompus à cause de la religion. Ceste damoiselle, apprenant et voyant à l'estime de la cour les differences de ce qu'elle avoit perdu et de ce qu'elle possedoit, amassa une melancholie dont elle tomba malade, et n'eut santé jusqu'à la mort.

La royne mere ayant reproché à son gendre que Falesche, son premier maistre d'hostel, et ses equiers n'alloyent point à la messe, pour remedier à cela, un mardi d'après Pacques, comme les princes jouoyent à la paume, le roy de Navarre demanda à Aubigné, arrivé à la gallerie, s'il avoit fait ses pasques ; luy surpris respondit : « Eh quoy donc, Sire ? » mais quand on redoubla : « Et à quel jour ? » La response fut : « Vendredi », pour avoir ignoré qu'il n'y avoit que ce pauvre jour en toute l'année sans messe. Monsieur de Guise disant tout haut que pour ce coup il n'estoit pas bien catechisé, les princes se mirent à rire, mais non pas la royne qui le fit espier de plus près. Or avoit elle de ce temps là de vingt à trente espions, presque tous revoltez <sup>1</sup> ; un de ceux là, nommé le Buisson, avoit feint de suborner l'ainé d'Anjou <sup>2</sup> pour prendre le duc de Guise. Aubigné, ayant decouvert comment ce galand vouloit perdre

---

1. *Revoltez*, apostats.

2. Jacques de Courcillon, seigneur de Dangeau.

un homme de bonne maison, le conta à Fervacques, à Lion, qui conseilla de le tuer dans une ruelle, où il menoit ordinairement d'Anjou conspirer : ce que s'exécutoit, sans que Nambut<sup>1</sup> fut tué au mesme lieu pour un autre fait presque semblable, comme le Buisson arrivoit en ambuscade.

Depuis estant arrivé que Aubigné, en franc Gaulois, avoit faict des remonstrances à la dame de Carnavalet sur son inceste avec Fervacques<sup>2</sup>, et sur l'empoisonnement de sa mere la comtesse de Morevert, Fervacques jura de le faire mourir. Ce que pour executer au peril d'autrui, il avertit le duc de Guise que le Buisson, qui estoit sien, avoit voulu avec d'Anjou le trahir et le prendre, et que Aubigné luy maintiendrait, et cela quoy qu'il sceust le dessein de Buisson. Aubigné, engagé, trouve le duc [de] Guise à son coucher, et vint s'offrir à maintenir ce qu'avoit dit Fervacques, qu'il pleust au duc l'enfermer avec ce traistre dans le jeu de paume, qui, au commencement du propos, avoit une main sur une des pommes de la chaire. Le duc de Guise fut si discret qu'il envoya le Buisson voir ce qu'on faisoit au Louvre, et dit :

---

1. Probablement de la même famille que le Nambut qui était huissier de Henri III lors de l'assassinat du duc de Guise.

2. Françoise de La Baume, veuve de François de Carnavalet et cousine de Fervacques.

« Aubigné, mon ami, ce n'est pas tout de l'espée et du pognard, duquel tu penses desmesler cest affaire, ce seroit combattre la royne, car il se mesle d'un mestier que tu ne sçais pas, mais il ne mangera jamais de mon pain. » Il falloit que ce prince joignist beaucoup d'amitié à sa discrétion.

De là à quelques jours, Fervacques, voulant tenir promesse à sa cousine de tuer son advertisseur, contrefit un soir le desesperé, et pria Aubigné de s'aller pourmener derriere la Couture de Sainte Catherine<sup>1</sup>, luy donnant quelque soupçon pour l'avoir voulu empescher trop expressement de prendre un pognard que portoit son lacquais. Comme ils furent en un petit pont de voirie qui depuis a esté changé, Fervacques commença tel langage : « Mon ami, estant resolu de quitter le monde, je n'i regrette rien que toy, je suis venu ici pour me tuer, donne moy une ambrassade, et puis je mourrai content. » Aubigné, se destournant d'un pas, luy respond : « Monsieur, vous m'avez dit autrefois que le plus grand soulas que vous sauriez prendre en mourant seroit d'emmener avec vous d'un coup de poignard le plus grand de vos amis, je vous conseille de ne mourir point, et pour un sujet duquel l'estoffe et la façon ne valent rien ; mais treve d'ambrassade pour ce coup. »

---

1. Le couvent de la Culture Sainte-Catherine.

A ce point, Fervacques tire l'espée et le poignard, et donne la teste baissée vers Aubigné, en reniant Dieu, et disant : « Puisque tu te deffies de moy, nous mourrons tous deux. — Ce sera vous tout seul, dit l'autre, si je puis. » Et, en reculant trois ou quatre pas, se met en garde, laquelle Fervacques n'enfonça point, mais, jettant son espée et son poignard à terre, se mit à genoux, et, s'escriant qu'il estoit hors du sens, pria sa partie de le tuer; de quoy refusé ils se separerent. Mais, Aubigné ayant esté si jeune de se reconcilier, de là à quelque temps il l'empoisonna dans un potage, qui luy fit faire quatre vingts selles en un jour, tomber les cheveux et peler la peau, et dequoy il ne sceut l'auteur que longtemps après par un medecin, nommé Stellatus, qui l'avoit traicté en cest accident, et luy avoit conté comment Fervacques l'avoit menacé de coups de poignard s'il disoit que ce fust poison. Depuis il print une humeur à cest homme, refusé de gouvernement de Normandie, de se donner au roy de Navarre, n'ayant oublié aucunes flateries pour se reconcilier à Aubigné, lequel lors possedoit l'esprit de ce prince entierement, et de là vint la deliberation que vous verrez despeinte au 2<sup>e</sup> tome de l'*Histoire*, livre II, chap. 18<sup>1</sup>.

---

1. Voy. plus loin, p. 40, note 1.

Les choses trop particulieres, qui n'estoyent pas dignes de l'histoire, sont celles-ci : le roy de Navarre<sup>1</sup> fit une petite repeuë en un village près Montfort l'Amorré<sup>2</sup>, où luy estant arrivé de faire ses affaires dans une mait<sup>3</sup>, une vieille qui l'y surprit luy fendoit la teste par derriere d'un coup de serpe, sans Aubigné qui dit à son maistre pour le faire rire : « Si vous eussiez eu ceste honorable fin, je vous eusse donné un tombeau en stile de Saint Innocent » ; c'estoit :

Cy gist un Roy par grand merveille,  
Qui mourut, comme Dieu permet,  
D'un coup de serpe, et d'une vieille,  
Comme il chioit dans une met.

Il eut encore une occasion de rire la mesme journée, ce fut qu'un gentilhomme, voyant approcher ceste troupe de son village, vint picquer l'avoine pour l'en destourner, fut en grand peine de choisir le capitaine, enfin choisit Rocquelaure<sup>4</sup>, qui avoit le plus de clinquant. Son village luy fut accordé à la charge de guider la compagnie jusques à Chasteauneuf, qui estoit seulement afin qu'il ne portast pas nouvelles par les chemins. Il entretint le roy de bonnes fortunes de la cour, et

---

1. Il venait de s'échapper de la cour.

2. Montfort-l'Amaury.

3. *Mait* ou *Met*, huche.

4. Antoine, baron de Roquelaure.

sur tout des princesses, où il n'espargnoit pas la royne de Navarre. En arrivant la nuit au port de Chasteauneuf<sup>1</sup>, il arriva à Frontenac<sup>2</sup> de dire au capitaine l'Espine, mareschal des logis de ce prince, comme il parloit par dessus la muraille : « Ouvrez à vostre maistre » ; le gentilhomme, qui sçavoit à qui appartenoit Chasteauneuf, entra en une grande peur, et Aubigné lui fit prendre un chemin esgaré pour se sauver, et ne retourner de trois jours chés luy.

Le roy de Navarre ayant par Alençon gagné Saumur, et vivant sans profession de religion, nul ne communiqua à la Cene que la Rocque et Aubigné qui, à l'arrivée de Laverdin<sup>3</sup>, s'en alla avec luy à la guerre au Mayne, dont il rapporta la cornette de Saint Fales<sup>4</sup> au roy de Navarre à Touars, plus desbaucha à la cour trente des galants, se trouva au combat et affaires descriptes au chap. 19 du susdit 11<sup>e</sup> livre.

De là le roy de Navarre fit son voyage en Gascogne, où Fervacques fit plusieurs entreprises sur la vie d'Aubigny, lors mesmes que, ne pouvant demeurer près de ce prince, il demeura trois mois après congé pris pour excecuter sa vengeance ; sur

---

1. Châteauneuf en Thimerais.

2. De la maison de Buade en Touraine.

3. Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

4. Anne de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal.



ce point estants commencez les amours dudit roy et de la jeune Tignonville<sup>1</sup> qui, tant qu'elle fut fille, resista vertueusement. Le roy vouloit y employer Aubigné, ayant posé pour chose seure que rien ne lui estoit impossible. Cestui ci, assez vicieux en grandes choses, et qui peut-estre n'eust refusé ce service par caprice à un sien compagnon, se banda tellement contre le nom et l'effect de macquereau, qu'il nommoit vice de basace<sup>2</sup>, que les caresses desmesurées de son maistre, ou les infimes supplications, jusques à joindre les mains devant luy à genoux, ne le peurent esmouvoir. Ce prince, changeant de batterie, se servit de la querelle de Fervacques pour se rendre necessaire, si bien qu'un jour en bonne compagnie il dit à Aubigné : « Fervacques dit qu'il n'a point commis contre moy la trahison que vous avez déclarée, et qu'il vous combattra là dessus. » La responce fut : « Sire, il ne me pouvoit faire porter ceste honorable parole par un homme de meilleure maison ; j'ay esté honoré de son guidon, en ceste consideration je mettrai la main au chapeau avant que la porter à l'espée » ;

---

1. Jeanne de Monceau de Tignonville, dame d'honneur de la sœur de Henri IV, Catherine de Navarre, mariée le 7 février 1581. Elle était fille de Lancelot du Monceau, seigneur de Tignonville en Beauce, premier maître d'hôtel de la reine de Navarre, et de Marguerite de Selve, gouvernante de Catherine.

2. *Basace*, besace.



et puis, ce roy faisant fort l'empesché pour la reconsiliation, Aubigné fit souvenir son maistre du serment d'inimitié qu'ils avoyent presté, quand il baisa à la jouë les compagnons<sup>1</sup>.

En passant par le Poitou, un joueur de lut, nommé Tougiras, qui avoit servi le pere d'Aubigni et lors estoit à la Boulaye<sup>2</sup>, donna la recognoissance de son maistre et de son cousin de S. Gelais à Aubigné, dont advint que ces deux convierent d'autres seigneurs et gentil'hommes, comme Montdion, Bertauville et autres, à attendre sur des coffres et dans la garderobbe jusques à une heure après la minuict Aubigné, et l'accompagner aux ambuscades que Fervacques luy dressoit, premierement descouvertes un soir à Lectore, que le guetté s'en retournant seul trouva Sacquenay, gentilhomme bourguignon, de l'autre [côté], qui, avec

1. Le roi de Navarre, au moment où il prit la résolution de s'enfuir de la cour, s'était enfermé avec six gentilshommes. « Les sept, dit Aubigné, se presterent serment, assavoir les six au roy de Navarre, et lui à eux, de ne se desdire point par quelque caresse qui se presentast, et d'estre ennemis jusques à la mort de quiconque decellerait l'entreprise. Cela prononcé, le roy de Navarre les baisa tous six à la joue, et eux à la main droite. » (*Hist. univ.*, t. II, p. 183 et suiv.)

2. Charles Eschallard, seigneur de La Boulaye, « favorisé du roi de Navarre pour avoir été nourri enfant d'honneur avec lui », dit Aubigné. *Hist. univ.*, t. II, p. 339. Il mourut en 1595, *ibid.*, t. II, p. 478.

deux pistolets, le chien abattu, estoit au guet en un coin de ruë; il luy sauta à la gorge si dextrement qu'il luy osta les deux pistolets, et ne luy voulut faire autre desplaisir, pource que Sacquenay, qu'il avoit autres fois mené à la guerre, luy tesmogna estre là à contre cœur, et luy descouvrit les autres desseings de Fervacques, lequel, les ayant tous failli, abandonna ceste cour, ayant premierement dit à Fecquières <sup>1</sup>, fille de Madame <sup>2</sup>, qu'il avoit son cœur affligé des meschancetez commises envers son ancien ami, et qu'il vouloit lui aller dire à Dieu pour luy demander pardon. Ce jeune homme <sup>3</sup> courut au logis du meschant pour prevenir ceste bonne volonté; mais, comme il montoit le degré de la chambre, La Rocque, qui en sortoit, le fit retourner bien viste, luy disant: « Il vous a donné ceste amorce et n'attant plus que à vous tuer pour s'en aller. »

Dés lors desclina la faveur d'Aubigné, ce que recognoissans ses amis, ils luy faisoient plusieurs harangues affin qu'il s'accommodast au plaisir de son maistre. Un jour, entre autres, Fonlebon et un autre l'entreprirent, six lieuës durant, allegants que les papistes, ne faisant pas tant de difficultez,

---

1. Probablement une sœur de François de Pas, seigneur de Feuquières.

2. Catherine de Navarre.

3. Aubigné.

gagneroyent le cœur de leur maistre par ses plaisirs, ce qui seroit dommage à sa religion et aux esglises. Le sieur de la Personne luy desduisant l'excellence de son eloquence en discours, en vers et en prose, et aux gentilliesses de la cour, disant et concludant qu'il falloit employer ces choses pour posseder les bonnes graces de son maistre, il respondit en descendant de cheval à tous les deux : au premier : « Vous dites donc qu'il faut se bander pour le bien des esglises, et vous, que Dieu m'a desparti de grands dons et graces, pour en faire un maquereau. »

Le roy de Navarre, continuant en son desseing et jugeant que le point d'honneur retournoit à Aubigné en son opiniastreté, se servit de ce qu'une nuit il avoit failli de tirer l'espée contre des batteurs de pavé, et, pource que cestuy ci s'estoit jetté au devant de son maistre, et avoit fait son debvoir, il l'engageoit pour sa seureté à l'accompagner à quelques amours, et puis le contoit aux ministres et principaux seigneurs de son parti. La malice le pousoit à luy faire toutes sortes de querelles, et luy empescher tout payement, et mesmes à luy gaster tous ses habillemens pour le reduire à necessité.

[1577] Il fut despesché pour preparer à la guerre les provinces et gouvernements de Guienne, Perigord, Xaintonge, Angoulmois, Aunix, Poitou,

Anjou, Touraine, le Maine, le Perche, Beauce, l'Isle-de-France, Normandie, Picardie, et puis pour donner dans l'Artois, par quelques intelligences fort dangereuses. Aussi tost despesché, aussi tost la royne mere advertie luy mit à dos plusieurs dangereux revers, comme vous voyez décrit à la fin du 4<sup>e</sup> chap. et 3<sup>e</sup> livre du tome 2<sup>1</sup>. Nous adjoustons seulement qu'en passant, il fit la harangue que le baron de Miranbeau<sup>2</sup> prononça, et qu'en achevant son voyage, ayant trouvé une troupe de noblesse qui marchoyent à Saint Gelais pour une entreprise, il se fit leur prisonnier pour aller plus seurement trouver son ami Saint Gelais à qui ceux de Vansait<sup>3</sup> le menerent prisonnier sur le point que monsieur d'Anville<sup>4</sup> marchoit à l'entreprise des Rois, et Saint Gelais bailla à son prisonnier les coureurs à mener, et luy, donnant dans la porte de Saint Gelais en pourpoint, eut sa casaque bruslée d'une harquebusade.

Arrivé en Gascogne, ce fut luy qui executa avec la Nouë la fole charge que voyez descrite au

---

1. Voy. *Hist. univ.*, t. II, p. 193.

2. La harangue que François de Pons, baron de Mirambeau, prononça aux états de Blois en 1577 se trouve dans l'*Hist. univ.*, t. II, p. 262.

3. Vansay (Deux-Sèvres).

4. Henri 1<sup>er</sup> de Montmorency, comte de Dampville, puis duc de Montmorency.

chap. 6<sup>e</sup> du mesme livre<sup>1</sup>, allegué sous le titre du lieutenant de Vachoniere. Seulement saurez-vous deux de ses vanitez qui ne valoyent pas l'histoire, l'une que, se voyant seul de la troupe avoir des brassars, il les despouilla avant la charge ; l'autre, qu'au milieu du peril, ayant dans le bras gauche un brasselet de cheveux de sa maistresse, il mit l'espée à la main gauche pour sauver ce brasselet<sup>2</sup> qui brusloit d'une harquebusade. Le capitaine Bourget, à qui il eust affaire entre autres, luy manda qu'il avoit recognu cela, et, l'autre pour luy monstrier une pareille froideur au combat, luy designa un monde et une croix qu'il avoit sur son espée. De ce peril il ne demoura gueres à courir celui de Saint Macaris ; vous le voyez descript à la fin du mesme chapitre, sous mesme titre, assés au long.

Les diverses recherches de peril et d'honneur brigüées à toutes occasions adjoustant l'envie à la colere du maistre, cependant ce prince estant en doute de l'estat de Languedoc, il y fut despesché et mit à la fin la negociation que vous voyez descripte au long au 7<sup>e</sup> chapitre du mesme livre, et,

---

1. Fr. de La Noue, dit *Bras de fer*, célèbre capitaine et écrivain calviniste, né en Bretagne en 1531, tué au siège de Lamballe en 1592.

2. C'est-à-dire en éteignant le feu avec la main droite devenue libre.

au retour de là, il courut des risques en beaucoup de façons. Il fit une faute notable, comme passioné partisan, car il ne devoit, de l'entrée, specifier les infidelles sinon à monsieur de la Nouë qui fut son auditeur, mais les devoit laisser tomber en la cognoissance d'un maistre, par divers accidens que vous voyez descrits au 12<sup>e</sup> chap. du mesme livre.

Icy veux je seulement specifier que Aubigné, ayant sceu la resolution de le poignarder, et le jetter en l'eau, prit un jour son maistre au souper, et, en grand'compagnie, luy tint ce langage : « Vous avez donc, Sire, peu penser à la mort de celuy que Dieu a choisi pour instrument de vostre vie, service que je ne vous reproche point, non plus que ma peau percée en plusieurs endroits, mais bien de vous avoir servi, sans que vous ayez peu faire de moy ni un flatteur, ni un maquereau. Dieu vous veille pardonner ceste mort recherchée; vous pouvez cognoistre, au langage que je vous tiens, combien je desire de l'avancer. » Cela fut suivi de telles aigreurs que le roi quitta sa table. Soit dit cela pour vous chastier de telles libertez.

Nous n'avons pas aussi specifié en l'*Histoire* qu'Aubigné n'estant encor bien relevé d'une fievre de huit jours, il prit pour armes de duel, à cause de sa foiblesse, un poignard en une main et un pistolet en l'autre; l'affaire estant rompuë, ses amis



luy conseillèrent de se retirer, ce qu'il fit à Castel-Jaloux<sup>1</sup>, où il avoit charge; et est à noter que plusieurs gentilshommes de la cour de Navarre, Constant, Sainte-Marie, H. Arambure<sup>2</sup>, leur servant d'exemple, l'accompagnerent à un à Dieu qu'il alla presenter à son maistre, revenant du proumenoir, et sans descendre du cheval. Arrivé à Castel-Jaloux, il escrivit à Laverdin en ces termes :

*Monsieur, je vous fay ressouvenir de ma franchise d'avoir contre tous advertissemens marché sur vostre parole qui est d'avoir mis l'avantage de l'appel de mon costé : or, quelque douteuse que vous ayez rendu, sinon vostre foy, au moins vostre prevoyance, si le sieur de la Magdelaine a envie de fournir sa poincte, il y a beau sable entre ci et Nérac, dans lequel je prendray telle heure et telle place que vous voudrez assigner sans autres cautions.*

Après ce jour là, se passa le perilleux combat que vous voyez décrit au mesme chapitre 12<sup>e</sup>, au retour duquel Aubigné, estant au lict de ses blesseures, et mesmes les chirurgiens les tenants douteuses, fit escrire sous soy par le juge du lieu les premieres clauses de ses *Tragiques*.

---

1. A 20 kilomètres de Marmande (Lot-et-Garonne).

2. Il perdit un œil à la prise de Niort, et au combat d'Aumale « il fit à bon escient, dit Aubigné, Horace le Borgne ». (*Hist. univ.*, année 1591, liv. III, ch. xv.)



Il ne faut vous cacher une grand'marque de l'envie des princes : le jeune Bacouë, estant arrivé à Agien<sup>1</sup>, et interrogué du roy de Navarre comment ce combat estoit passé, ne garda aucune modestie à louer Aubigné, ou pour ce que les jeunes gens ne mettent point de bornes à louer ny à blâmer, ou bien pource qu'il croyoit que ses compagnons et luy tenoyent la vie de celuy qui, par ses charges, avoit païé pour eux. Comme donc ce jeune homme disoit qu'il avoit veu Aubigné faisant entrer la moitié de son pistolet entre la cuirasse et le colet de buffle du capitaine Meteau avant que tirer, le roy l'appela menteur, qui fut cause que cestui ci, ayant des parents à Castel-Jaloux, les pria de luy en escrire ce qu'ils en sçavoient. Il communiqua la lettre de responce à Laverdin qui portoit cela mesmes, adjoustant que les deux Meges, Bastavets et trois autres monstruyent les playes qu'ils avoyent reçues de luy au visage, la plus part le voulant tuer par terre. Laverdin ayant dit ces choses au roy, y replicqua que le capitaine Dominge y estoit, et que cestui là y auroit esté à bon escient. Or ce capitaine avoit fait serment de ne retourner à la cour qu'il n'eust aidé une fois à battre les ennemis; et pourtant Aubigné guery les mena à la guerre vers Bayonne,

---

1. Agen.

au combat que vous voyez décrit au chapitre 13<sup>e</sup> 1.

Dominge satisfait alla trouver son maistre à Agien, dans un jeu de paume, avec Laverdin, qui quitterent la partie pour l'interroguer. Cestuici parla de cest affaire avec des loüanges de son capitaine, non si eslevées, mais plus judicieuses que celles de Bacouë, et de ce coup perdit entierement l'amitié de son maistre et la recompense de trente-huit harquebusades qu'il avoit sur luy. Marquez à quoy eschappent les grands, voire les meilleurs.

Après la mort de Vachonniere, ceux de Castel-Jaloux voulurent demander Aubigné pour gouverneur, ce qu'il empescha bien à propos, voyant la colere de ce prince tellement envenimée contre luy qu'ayant pris par escalade Castelnau de Maumes<sup>2</sup>, avancé vers Bourdeaux, la dame du lieu, s'estant insinuée au lict et en la bonne grace de Laverdin, fit aisement desavoüer les preneurs de tout ce qui s'estoit passé, quoy que les sieurs de Meru<sup>3</sup> et de la Nouë, au nom du party, s'opposassent au desadveu. Ceux de Castel-Jaloux s'opiniastrent à la guerre; la dame de Castelnau sollicita à Bourdeaux, et fit avancer l'admiral de

---

1. Vachonnière fut tué dans ce combat.

2. Castelnau de Mesmes (Gironde).

3. Charles de Montmorency, seigneur de Méru, troisième fils du connétable Anne de Montmorency.

Vilards<sup>1</sup> avec quatorze pieces, sur promesse du roy de Navarre qu'il n'y auroit point de secours. Comme l'amiral faisoit ses approches, Aubigné entra dedans avec cinquante salades et près de deux cents harquebusiers à cheval, qui s'estant jettez à terre et ayant baillé leurs chevaux à ramener, cela fit une telle monstre que l'amiral, croyant que ce fust un secours contre la promesse, battit aux champs, et s'esloigna vers Mansiet<sup>2</sup>.

Despuis, quelques soldats de la garnison furent subornés par Laverdin, leur remonstrant qu'en obeissant au commandement de leur colonel, on ne les pouvoit tenir pour traistres. Ce commandement estoit de prester la main à La Sale du Ciron, du parti contraire, pour reprendre la place. Ces soldats allerent rapporter tel propos à leur chef; et instruits par luy, il fit aller la garnison à la guerre, et luy, estant entré de nuit, receut les papistes, à quoy il fut blessé, et y demeura quarante-six des entrepreneurs. Le roy de Navarre prit cela à tel contre-cœur qu'il envoya sommer Castelnau qui tenoit pour luy, avec menace de quatre canons; la responce fut qu'ils en avoyent mesprizé quatorze.

[1577] Peu de temps après, la paix se fit, et

---

1. André de Brancas de Villars.

2. Manciet (Gers).

Aubigné se retirant escrivit un à Dieu au Roy, son Maistre, en ces termes :

*Sire, vostre memoire vous reprochera douz' ans de mon service, douze playes sur mon estomac; elle vous fera souvenir de vostre prison, et que ceste main qui vous escrit en a deffaict les verrouils, et est demeurée pure en vous servant, vuide de vos biensfaits et des corruptions de vostre ennemi et de vous; par cet escrit elle vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passez, et vouë ceux de l'advenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant, vous avez perdu vostre tres-fidele serviteur, etc.*

En passant Agien pour remercier madame de Roques, qui luy avoit servi de mere en ses afflictions, il trouve chés elle un grand epagneul, nommé Citron, qui avoit accoustumé de coucher sur les pieds du roy, et souvent entre Frontenac et Aubigné. Ceste pauvre beste, qui mouroit de faim, luy vint faire chere : de quoy esmeu, il le mit en pension chez une femme, et luy fit coudre sur le collet, qu'il avoit fort frisé, le sonnet qui s'ensuit :

Le fidele Citron, qui couchoit autrefois  
 Sur vostre lit sacré, couche ores sur la dure :  
 C'est ce fidelle chien qui apprit de nature  
 A faire des amys et des traistres le chois.

C'est luy qui les briguans effrayoit de sa voix,  
Et des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure  
La faim, le froid, les coups, les desdains et l'injure,  
Payement coustumier du service des roys.

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agreable  
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable  
A vos haineux, aux siens, pour sa dexterité.

Courtisans, qui jettez vos desdaigneuses veuës  
Sur ce chien delaissé, mort de faim par les ruës,  
Attendez ce loyer de la fidelité.

Ce chien ne faillit pas d'estre mené le lendemain au roi qui passoit par Agien, et qui changea de couleur en lisant cest escrit ; mais plus quand, de là à quelque temps, à une assemblée generale de Sainte Foy, ceux de Languedoc demanderent où estoit Aubigné qui avoit sauvé leur province. A leur requeste et sans contredit, furent despeschés vers ce prince les sieurs d'Yolet et de Pagezy, pour demander de la part des esglises qu'estoit devenu un si utile serviteur de Dieu. Il respondit qu'il le tenoit encor pour sien, et qu'il donneroit ordre à son retour. Or le desseing de Aubigné estoit de dire à Dieu à ses amis de Poitou en passant, vendre son bien, et s'attacher au service du duc Casimir<sup>1</sup> ; mais il en advint autre-

---

1. Jean Casimir, quatrième fils de Frédéric III, duc de Bavière. Il amena plusieurs fois des troupes allemandes aux huguenots et mourut le 6 janvier 1592 à cinquante-six ans.

ment : car, arrivant à Saint Gelais, mesmes avant descendre de cheval, il vit par une fenestre Susanne de Lezay, de la maison de Divonne, de l'amour de laquelle il fut tellement picqué qu'il trouva son Allemagne chés les sieurs de Saint Gelais et de la Boulaye, qui prindrent ceste occasion aux cheveux pour mettre entre les mains de leur ami divers desseings que l'un et l'autre avoient; d'autre part, cest amour nouveau fut meslé d'impatience de repos; en outre, le desir de se rendre necessaire ne luy permit de rien laisser en arriere pour se rendre recommandable aux siens et regrettable à son ingrat.

Il alla donc reconnoistre Nantes, et y faillit d'estre pris<sup>1</sup>; depuis il n'y bastit point de desseing, oui bien sur Montaigu et sur Limoges, où il fut appelé par les sieurs du Prinçai et du Bouchet, cerchans en luy, comme ils disoyent, outre la suffisance, la creance des huguenots; or vous trouvez ceste entreprise toute au long au livre [4<sup>e</sup>], chapitre [4<sup>e</sup>], à laquelle je n'adjousterai que la prediction qu'il fit aux deux miserables, de leurs testes pretes à trancher, jusques à specifier combien de coups chacun auroit<sup>2</sup>.

Les reproches des esglises pour Aubigné et le

---

1. En 1578.

2. Voy. *Hist. univ.*, t. II, p. 329 et suiv.



sentiment de son absence avoient apporté du regret au roy; quelques infidelités de ses ennemis descouvertes l'augmenterent : à quoy se joignit la jalousie, et la crainte que print ce prince de voir au duc Casimir la protection des esglises; et puis plusieurs bons contes, qu'à tous coups ce prince oyoit, ou faisoit luy-mesme. Tout cela reduisit le roy de Navarre à le rapeler par quatres lettres, qui toutes furent jetées au feu en les recevant; mais le mutiné ayant sceu que son maistre, adverti du fait de Limoges et le tenant pour prisonnier, avoit faict mettre à part des bagues de sa femme pour le delivrer, ne s'esmeut point pour tout cela, mais oui bien quand il fut adverti que le roy, le tenant pour avoir eu la teste tranchée, en monstra un grand deuil et en perdit quelques repas.

La Boulaye devisant un jour avec la Magdelaine<sup>1</sup> touchant leur querelle, et cet homme ayant confessé comme on les avoit voulu commettre sans raison, la Boulaye encor fort jeune le picqua, et se convia à faire venir son ami pour le mettre aux mains. Aubigné, en estant adverti par luy, voulut faire ceste entrée en la cour de Navarre. Il escrivit à la Boulaye qu'il donnast à souper et coucher à la Magdelaine, afin qu'ils peussent partir

---

1. François de La Magdelaine, marquis de Ragny, mort chevalier du Saint-Esprit en 1626.



ensemble au matin, et se trouver à moitié chemin de Barbaste et Nerac avec l'espée et le poignard, en chemise. Pour cest effect, il vint en poste de Mer, près de Orleans, à Castel-Jaloux, et de là despescha un lacquais qui luy rapporta lettres à Barbaste, par lesquelles la Boulaye l'assuroit que le marché estoit bouclé, et que la Magdelaine coucheroit avec luy pour ne manquer à l'assignation. L'autre, ayant prié Dieu et bien desjuné, se trouve à la place, où, ayant esté demie heure, il vit venir deux chevaux. La Boulaye, qui galopoit devant, luy cria de loing : « Miracle et point de guerre », pource que son homme estoit tombé à la minuit d'un catterre, perclus de tous ses membres. « Voila, dit le compagnon, l'effect de mes prieres. » Et, de fait, huit ans après, Aubigné, trouvant la Magdelaine à Montauban avec une espée et cheminant fort roide, luy envoya Frontenac sçavoir s'il estoit assez bien gueri pour tirer des armes, dont il faisoit grande profession : ayant respondu que non, Frontenac vint querir son homme, qui l'attendoit hors la ville ; ce desseing contre les conseils de Reniers et Favast<sup>1</sup>, mais ce qui le mouvoit à cest excés, c'estoit la grande reputation de son ennemi, qui avoit tué

---

1. Latour-Reinier ou Renier. — Jean de Fabas, baron d'Aurose.

huit gentilshommes sans perdre une goutte de sang.

La jeune noblesse de la cour, qui avoit fait une partie dans elle, et s'apeloit *Dæmogorgonistes*<sup>1</sup>, comme ils avoient apelé le chef de leur folie *Demogorgon*, vint au-devant du reconcilié; et encore faut-il conter comment un valet de chambre nommé de Cour, homme tres-plaisant et tres-vaillant, ayant esté donné au roy par Aubigné, ne peut jamais estre retenu par les prieres de son prince, ni par celles de Aubigné mesmes, qu'il ne le suivist en son adversité. Mais, ceste paix estant faite, il estoit retourné huit jours auparavant; le roy luy demanda d'où il venoit, il respondit qu'ouy; et ayant respondu le mesme : « Ouy », hors de propos à toutes questions : « C'est enfin, dit-il, que ce qui oste les gens de bien d'auprés des roys est de n'avoir pas tousjours dit ouy. »

[1580] Aubigny receu du roy avec caresses et promesses expiatoires, la royne le receut en grande familiarité, esperant de luy ce qu'elle n'i trouvoit pas; et dans peu de temps, le roy de Navarre, voulant resoudre une guerre, sur le terme de la reddition des places, n'appela à ceste deliberation que le viconte de Touraine<sup>2</sup>, Favas, Con-

---

1. *Demogorgon*, nom du génie de la terre adoré en Arcadie.

2. Henri de La Tour, viconte de Turenne, puis duc de Bouillon et prince de Sedan par son mariage (1591), ma-

stants et luy. De ces cinq, les quatre estoyent amoureux, et, prenans leur amour pour conseil, delibererent la guerre que vous voyez despeinte au chapitre 4<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> livre, tome 2 <sup>1</sup>.

J'ai dit que l'entreprise de Limoges estoit un moyen de reconciliation entre le maistre et le serviteur; je vous convie donc à lire ceste entreprise tout du long, au commencement du susdit chapitre, où il y a des notables instructions; et, en suivant celuy d'après, vous verrés la prise des armes, et puis, au sixiesme, la prise de Montaignu jusques à la fin du chapitre, où vous verrez les employs et perils de celuy que nous descrivons; mais sur tout, au chapitre 10<sup>e</sup> du mesme livre, lisez fidelement l'entreprise de Blaye, où, s'il faut advoüer quelque faute au fait de Aubigné, ce sera que, estant revenu en la troupe qui avoit conclu le retour en son absence, il devoit s'asseurer mieux de ses eschelles, et puis remarquez son esclat de vanité, et la parole audacieuse que Dieu chastia : parole qui luy cousta bien cher, quand Pardillan <sup>2</sup> dit au roy de Navarre qu'il se donnast bien garde de donner jamais gouvernement à cest esprit audacieux.

---

réchal de France (1592), mort en 1623. Il fut le père du maréchal de Turenne.

1. La guerre dite des *Amoureux* commença le 15 avril 1580.

2. François de Ségur-Pardaillan.

Le comte de la Rochefoucaud<sup>1</sup> ayant mené à Nerac Usson, gouverneur de Pons, les amis de Aubigné l'advertirent qu'il avoit conté le fait de Blaye au desavantage de l'entrepreneur; luy donc prit avec soy Lallu et trois gentilshommes qui l'avoient assisté à cest affaire, et avec grands dangers fit quatre vingts lieuës, qu'il y a de Montaigu à Nérac; et, estant là, pria le roy de les affronter Usson et luy au conte de cest affaire, lequel ayant esté deduit par sa bouche et advoüé mot à mot par Usson, il luy fut permis de donner un dementir à ceux qui voudroyent y changer; et, pource qu'il y eut quelqu'un gourmandé de la suite d'Usson, il en fallut faire un accord, et de là une declaration du roy de Navarre, que vous trouverez aux papiers du pere, et garderez comme tiltre d'honneur.

Ce voyage fut cause que Aubigné se trouva à Nerac à la bravade que luy fit le marechal de Biron, marquée en l'unsiesme chapitre<sup>2</sup>, et là, trouvant une epidemie de peur aux huguenots de Gascogne, il ramassa quelque vieille cognoissance de Castel-Jaloux, et fit l'honneur de la maison, qui parut plus qu'il ne meritoit aux yeux des princesses

---

1. François, prince de Marcillac, tué devant Saint-Yrieix-La-Perche (Haute-Vienne) le 15 mars 1591.

2. Voy. *Hist. univ.*, t. II, p. 364.

et des gens qui n'estoyent pas lors en bon humeur ; puis, s'en retournant, accompagné de quinze harquebuziers à cheval de Castel-Jaloux, fut chargé par soixante chevaux legers de La Hait, auprès de Cours<sup>1</sup>. Nostre Aubigné choisit si bien ses avantages que l'attaquant laissa trois gentilshommes, et de l'autre part n'y eut que deux blessés. Mais il faillit à recevoir une grande honte en suivant son voyage dans les vignes de Saint Preux<sup>2</sup> vers Jarnac : car, marchans à minuit dans un santier estroit, les cinq de Montaigu seulement, Aubigné le premier vit venir à luy des gens de cheval, qui, sans marchander, vindrent aux coups d'espée ; et est certain que si ses gens, qui ne vouloyent que passer, eussent peu prendre le large, ils l'eussent fait, estants entre quatre garnisons ennemies, et n'ayants rien de favorable au pays. Cependant c'eust esté une honte notable : car ce n'estoyent que deux prestres, et deux autres yvrongnes, qui avoyent laissé leurs fourreaux en une taverne, s'estoyent jurez de charger tout : de quoy ils furent assez honnestement chastiez.

[1580] Ceste année se passa à Montaigu en gentils exercices de guerre. La cavallerie qui estoit

---

1. Cours, près d'Agen (Lot-et-Garonne).

2. Saint-Preuil dans la Charente, arrondissement de Cognac.

dedans couroit en trois brigades, l'une à la Boulaye, gouverneur, l'autre au sieur de Saint Estienne, et un peu plus du tiers à Aubigné; ceux là furent nommez aux pays *Albanois*, pour ce qu'ils estoyent tousjours le cul sur la selle. A une de leurs courses, fut chargé Pelissoniere, cornette blanche du duc du Mayne, qui, ayant perdu huit des siens, se sauva avec un bras cassé d'un coup de pistolet. A une autre course, ils desfirent une compagnie du regiment de Bruerre vers Angers, et cependant Montaigu fut assiegé.

Vous verrez aux chapitres 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> les exploits et les preparatifs jusques à la fin <sup>1</sup>. J'adjousterai seulement que dix entreprises faictes sur Montaigu en un an, et qui toutes firent joüer la corde ou le poignard, furent descouvertes par la science qu'Aubigné avoit en la physionnomie; après, qu'en trente sorties qu'on fit, au tiers desquelles on vint aux mains, Aubigné les conduisit toutes, hormis une que Saint Estienne fit avec les Bas-Poitevins, pour contrepetter <sup>2</sup> les actions de ceux qu'ils appeloient les *Albanois*, mais ils luy servirent de lustre seulement; et sachez pour la fin que ce capitaine, que le conte du Lude <sup>3</sup> envoya querir, fut Aubigné,

---

1. Voy. Appendice.

2. *Contrepetter*, imiter, contrefaire.

3. Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur de Poitou, mort en 1585.



comme aussi les actions despeintes sous un nom caché sont à remarquer estre de luy.

Après la paix<sup>1</sup>, il trouva à Libourne une grosse cour de princes, et l'occasion de traicter tout ce que vous trouvez au 2<sup>e</sup> chapitre du 5<sup>e</sup> livre, mesme tome que dessus<sup>2</sup>. J'ay seulement à ajouter quelque galanterie que je n'ay osé donner à l'*Histoire*. C'est que le connestable de Portugal<sup>3</sup>, se promenant avec Aubigné au bord de la Drogne<sup>4</sup>, comença à jetter de grands soupirs, arracha de l'escorce, comme lors estants les arbres en seve; sur ceste escorce, après plusieurs soupirs et discours espagnols sur les regrets d'une dame, il escrivit ce qui s'ensuit :

*Oceani fœlix properas si, flumen, ad oras,  
Littus et Hesperium tangere fata sinunt,  
Siste parum, et liquidas qui jam dissolvat in undas,  
Me extinctum lachrymis ad vada nota feres;  
Sic poterit teneras quæ exurit flamma medullas  
Mersa tamen patriis vivere forsân aquis.*

Comme il le vouloit jetter dans l'eau à genoux, et fondant en larmes, Aubigné le prit par le poing, et promptement ayant prononcé ce distique, il tra-

1. La paix fut signée à Fleix le 26 novembre 1580.
2. Voy. Appendice.
3. Dom Antonio de Virmiose.
4. La Dronne. Voy. p. 18, note 1.



duisit sur la mesme escorce, en un sonnet lyrique, l'exastique<sup>1</sup> latin :

Fleuve, si le cours de tes eaux  
Va rendre l'Océan prospere,  
Si la Fortune, moins amere,  
Aprés tant de morts et de maux,

Permet aux bien heureux ruisseaux  
De l'Espagne, ma douce mere,  
Mesler leur onde belle et claire  
Avec tes flots, et mes flambeaux,

Fay une pose pour me prendre,  
Et me prens affin de me rendre  
A ces bords distillé en pleurs :

Le feu qui brusle mes moëllles  
Pourra, sans noyer ses ardeurs,  
Vivre en ses ondes naturelles.

Ses promptitudes concilierent une grande amitié du conestable, et esmeut entre les deux d'estranges dialogues sur le fait de la religion.

[1584] Suit maintenant le service qu'Aubigné rendit au fait de l'Ore<sup>2</sup>, que vous voyez descript au chapitre 4 du livre courant. En mesme temps le roy de Navarre fut en peine pour un grand amas que faisoit d'une part le sieur de Lansac, de l'autre le vicomte d'Aubeterre<sup>3</sup>, sous couleur d'avoir que-

---

1. Le sixain.

2. Loro, capitaine espagnol.

3. Voyez la note 1 de la page suivante.



relle l'un contre l'autre. Lussan<sup>1</sup>, qui estoit de la partie, pour ne voir pas un partage à son gré en la peau de l'ours qu'on divisoit avant la mort, vint tout seul trouver le roy de Navarre à la chasse, lui descouvrit l'entreprise qui estoit sur la Rochelle, par la grille qui est au devant des moulins de S. Nicolas. Aubigné despesché pour cela, estant en la maison de ville de la Rochelle, demanda qu'on en choisist trois, avec lesquels il peust communiquer un secret. Les Rochelois ayants respondu qu'ils le desiroyent sçavoir tous, sans choisir, qu'ils estoyent tous fidelles, la responce fut que Jesus-Christ n'avoit donc pas si bien choisi, et qu'il leur baisoit les mains, s'ils ne vouloyent faire autrement. Par là estants contrains d'eslire les trois, ils trouverent les grilles toutes limées, horsmis deux barreaux, mais il ne peut jamais les resoudre à dresser une trapusse<sup>2</sup> aux entrepreneurs.

De là à un mois, ces mesmes troupes remonterent à cheval, et Aubigné ayant promis à son maistre de rompre le desseinc quel qu'il fust, print quelques uns des gardes et autres jusques à dix bien choisis,

---

1. David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, mari de R. de Bourdeille, nièce de Brantôme. — F. d'Esparbez de Lussan, mari d'Hippolyte Bouchard, maréchal de France (1620) sous le nom de maréchal d'Aubeterre.

2. *Trapusse*, piège.

cella meslé de ces troupes vers la Rochelle, et, parce qu'ils marchoyent de nuit, il marchoit avec eux, prenant le jour quartier à part avec délibération de se jeter de nuit aux portes de la ville qu'ils voudroyent attaquer, et, s'estant fortifié de quelques harquebuziers, venir recevoir les entrepreneurs à un quart de lieuë, qui est un beau moyen de rompre toutes entreprises.

Le roy de Navarre, passant à Cadillac, pria le grand François de Candalle<sup>1</sup>, assez cognu par ce nom, de lui faire voir son excellent cabinet: ce qui fut accepté, à la charge qu'il n'i entreroit point de morgueurs<sup>2</sup>. « Non, mon oncle, dit le roy, je n'i meneray aucun qui ne soit plus capable de le voir que moy. » Estant donc entré avec les sieurs de Clervault, du Plessis, Saint-Aldegonde, Constant, Pellisson et moy<sup>3</sup>, cepandant que la troupe s'amusa à faire lever la pesanteur d'un canon par une machine entre les mains d'un enfant de six ans, Aubigné, gagnant le devant, s'arresta à un marbre noir de sept pieds en carré, qui servoit de tablettes à ce bon homme. Là, ayant trouvé les pinceaux, et

---

1. François de Foix de Candale, mort en 1594 dans son château de Cadillac (Gironde).

2. *Morgueur*, moqueur, dédaigneux.

3. Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clairvaux, tué au siège de Paris en 1590. — Duplessis-Mornay.

ce qu'il falloit, Aubigné en prit un, et, oyant qu'ils disputoyent des fardeaux, escrivit :

*Non isthæc, Princeps, regem tractare doceto :  
Sed docta regni pondera ferre manu.*

Cela fait, il tira le rideau, et puis se mesla dans la troupe, qui estant arrivée à la table de marbre, M. de Candalle dit au roy : « Voici mes tablettes » ; mais, les ayant descubertes et leu le distique, il s'escria par deux fois : « O ! il y a ici un homme ! » Le roy ayant replicqué : « Tenez-vous le reste pour des bestes ? » pria son oncle de choisir à la mine celui qui auroit faict le coup ; sur quoy il y eut d'assez plaisants propos, auxquels je m'amuse-rois trop.

La cour vint conduire la royne de Navarre jusques à Saint-Maixens pour aller en cour ; elle, qui depuis Libourne faisoit tousjours de mauvais traicts à Aubigné, l'ayant soupçonné d'une *sfrisata*<sup>1</sup> faicte à madame de Duras<sup>2</sup>, ou au moins de l'avoir conseillée à Clermont-d'Amboise, fit joindre la royne mere à sa demande, se jetta à genoux devant le roy, son mari, pour le prier que, pour l'amour d'elle, il ne vist jamais Aubigné ; ce qu'il

---

1. *Sfrisata*, littéralement balafre, mais ici avec le sens d'affront. Voy. L'Estoile à la date du 8 août 1582.

2. Barbe Cauchon de Maupas, femme de Symphorien de Durfort, seigneur de Duras.

luy promit. Elle avoit sur le cœur quelques bons mots, entre autres cestuici : la mareschalle de Retz avoit donné à Entragues<sup>1</sup> un cœur de diamant ; la royne, en ostant Entragues à la mareschalle, avoit eu aussi le cœur de diamant pour en triompher, et, comme Aubigné maintenoit la mareschalle contre la royne, elle replicqua trop souvent : « Mais j'ai le cœur de diamant. — Oui, dit le bon compagnon, il n'y a que le sang des boucs qui y puisse graver. »

Luy donc, feignant d'avoir quitté la cour, passoit les nuicts en la chambre de son maistre, et, par cette fausse alarme, fit preuve de ses faux amis. Il prit ce temps pour aller faire l'amour, durant lequel le roy escrivoit des lettres à sa maîtresse<sup>2</sup> ; lesquelles estants tenuës pour contrefaites par les rivaux et par quelques parents, le roy vint luy-mesme, et, avec mascarades et course de bague, honora la recherche de son domestique. Cest amour mit en liesse tout le Poictou pour les balets, combats à la barriere, carrouzels et tournois, qu'entreprit l'amoureux, et à quelques-uns se trouvoient le prince de Condé, le comte de la Rochefocaud

---

1. Claude-Catherine de Clermont, dame de Dampierre, femme de Jean d'Annebaut, baron de Retz, puis d'Albert de Gondi, créé duc de Retz en 1581. — Charles de Balzac, sieur d'Entragues.

2. A la maîtresse d'Aubigné, Suzanne de Lezay.

et autres grands, et en grand nombre. Cela ne faisoit que doubler l'envie et blasphemer le païs contre un courtisan, qui, au lieu de plaire aux yeux des rustiques, les esblouissoit seulement. Je vous conteray, entre plusieurs, une ruse d'amour.

Il emboucha Tifardiere, son ami, lequel feignant se reconcilier de quelques riottes<sup>1</sup> avec Bougoïn, curateur de la fille, luy tint un jour tels propos : « Vous estes importuné de plusieurs princes et seigneurs pour le mariage d'Aubigné; je sçay que vous avez vos promesses et volontés ailleurs : si vous voulez m'asseurer de ne me deceler point, je vous ouvriray un moyen de vous defaire de luy, sans que personne s'en puisse plaindre. » Après les promesses et ambrassades, il suit : « Il faut donc que vous luy disiez l'assurance que vous avez que c'est honneur à vostre pupille de l'espouser, comme estant tres-accomplí gentil'homme et de bonne part; mais, comme il advient aux estrangers, ses rivaux font courir des bruits contraires qu'ils n'osent maintenir devant luy; que vous le priez de se souvenir comment en un festin, où quelques-uns avoyent apporté des lettres de monsieur de Fervacques contre luy, il leur dit en barbe que, si il ne pouvoit leur enfler le cœur avec des desmentis, il enfleroit leurs jouës avec des soufflets;

---

1. *Riotte*, querelle, démêlé.



il sçavoit qu'aucun ne repartit ; il sçavoit aussi que telles affaires l'ont contraint d'envoyer un desmentir au sieur de Fervacques, et, tout cela estant venu aux cognoissances de madame d'Ampiere, de la duchesse de Rets, de madame d'Estissac, de la comtesse de la Rochefocaud<sup>1</sup>, et autres parents de telle estoffe, il desiroit monstrier qu'il n'i avoit point procedé legerement. Il seroit besoing de faire un compromis, par lequel les parents s'obligeroient de signer le contract, ayant esté mis par devers eux quelques tiltres de noblesse et d'antiquité ; avec promesse aussi, cela n'estant point, de s'en despartir. Je sçay tres-bien, dit Tifardiere, qu'il ne sauroit fournir de telles pieces. »

Bougoin, embrassé et remercié le messenger, luy tarδοit bien qu'il n'eust excecuté, selon son advis, le compromis fait. Aubigné qui ne s'estoit jamais soucié ni de biens, ni de maison, ni de titres, les avoit recouvrez avec quelques meubles du chasteau d'Archeac, où ils avoyent esté mis en garde ; et, par là ayant appris son origine, il avoit dressé ceste fourbe, et, pour l'amener à point, il choisit le sieur de Corniou, parent de sa maistresse, pour luy

---

1. Jeanne de Vivonne, femme de Claude de Clermont, seigneur de Dampierre. — Anne de Daillon du Lude, femme de Louis, baron d'Estissac. — Charlotte de Roye, veuve de François III de La Rochefoucauld, tué à la Saint-Barthélemy, ou Claude d'Estissac, femme de François IV.



mettre en main son tresor, protestant, si quelqun des parents en aage de combat s'en mesloit, qu'il auroit affaire à luy. S'estants donc assemblés les sieurs Des Marets, de Bougoin, la Taillée et Corniou, ils trouverent une curieuse recherche faite sur un procès et querelle qu'avoit eu le sieur d'Aubigné pere avec un gentil'homme nommé Ardene, pour s'estre battus aux honneurs d'une procession, que il estoit de la maison d'Aubigné en Anjou; et pour ce que ledit Ardene mit sur les bras à sa partie les francs fiefs et les gens du roy, le procès ayant cousté plus de mille escus et duré trois ans, il fallut produire les contracts de mariage et les partages de six lignées, le tout descendant d'un Savari d'Aubigné, commandant pour le roy d'Angleterre au chasteau de Chinon, jusques à faire visiter une chapelle bastie par luy, bordée des armes de la maison qui porte : *de gueules à un lion d'argent rampant, armé et lampassé d'or*. Ceux de la Jousseliniere, descendus de mesme tige, ont depuis herminé leur lion. Ces choses estant ainsi trouvées, et Aubigné ayant exigé promesse que ces vieillards escriroyent et signeroient leur jugement, afin qu'il eust à qui se prendre, Aubigné, à son retour de la cour de Navarre, selon son compromis, espouza sa maistresse.

Trois sepmaines aprez, estant de retour à Pau, il trouve son maistre en une merveilleuse colere

pour les vilains affronts que sa femme avoit receus à Paris. Vous lisés le dangereux voyage qu'il entreprit<sup>1</sup> à son regret au chap. 3<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> livre, où il n'a pas voulu mettre en public une estrange resolution qu'il avoit prise de tuer à gauche et à droite dans le cabinet, si on l'eust voulu pognarder; et aussi que passant à Poitiers, et ayant fait copier et vidimer sa commission, il avoit envoyé en garde à sa femme l'original dans une boëtte cachettée avec deffence de l'ouvrir, ce que, contre l'ordinaire de son sexe, elle observa. Encor diray-je que Saint Gelais, qui estoit à Pau, receut une telle melencolie du voyage de son ami que les cheveux et la barbe lui creurent outre mesure, dont le roy de Navarre, voyant arriver son messenger au jardin de Pau, dit pour premiere parolle à un gentil'homme : « Allez dire à Saint Gelais qu'il se fasse bretauder<sup>2</sup>. »

Le duc d'Espéron, quelque année après, travailla puissamment à cause de ses affaires pour reconcilier les deux rois; et les papistes qui estoyent près du roy de Navarre dresserent plusieurs artifices pour luy donner un caprice d'aller à la cour; à quoy Segur<sup>3</sup>, chef du conseil, s'opposa vigoureuusement, et tousjours par l'industrie d'Aubigné.

---

1. Voy. Appendice, p. 203.

2. *Bretau*, tondre.

3. Jacques Segur de Pardaillan.

Les entrepreneurs, cognoissants le naturel de Segur, trouverent moyen de luy faire faire un voyage en cour; et là luy preparerent tant de douceurs qu'ils emporterent cest esprit extreme à tout, si bien qu'il promit d'y mener son maistre, et à son retour n'avoit autre langage, sinon que le roy estoit un ange, et les ministres des diables. Luy donc s'estant rallié de la contesse de Guiche<sup>1</sup>, laquelle il diffamoit peu auparavant, voilà la cour de Navarre fort estonnée du voyage que leur maistre meditoit. Voici le remede qu'i apporta Aubigné, qui sur tout cognoissoit bien Segur; c'est qu'un jour, comme il passoit par la sale, où la jeunesse de la cour tiroit des armes, Aubigné, eschauffé de cest exercice, prit Segur par la main, le mene à une fenestre qui regardoit sur les rochers de la Vayse, et, luy montrant ce precipice, luy tint ce langage : « J'ay charge de tous les gens de bien de ceste cour de vous faire voir ce saut, qui est vostre passage, le jour que vostre maistre partira pour aller à la cour. » Segur, fort estonné, dit pourtant : « Qui oseroit faire cela? — Si je ne puis le faire seul, dit l'autre, voila les compagnons qui y sont resolu. » Segur, ayant retourné la teste, vit en mesme temps une dizaine des plus redoutables, qui enfoncerent le

---

1. Diane d'Andoins, dite la Belle Corisande, veuve de Philibert, comte de Gramont, maîtresse de Henri de Navarre.

chappeau, instruits à cette contenance, sans sçavoir la particularité du discours. Cest homme effrayé s'en va trouver le roy, ne luy conta pas sa peur, mais ouy bien qu'Aubigné appelloit ouvertement la contesse de Guiche sorciere, l'accusant d'avoir empoisonné l'esprit du roy, comparant son horrible face à l'estrange amour qu'elle avoit embrassé, et que là dessus le mesme avoit consulté le médecin Hottoman sur les filters, à son occasion. Il adjousta qu'un prince des huguenots avoit autant de controleurs que de serviteurs. Chés le roy, les sales voluptez du maistre estoyent honorables aux plus grands; luy conta de plus que monsieur de Bellievre<sup>1</sup>, logé vis à vis de la contesse, et la voyant aller à la messe accompagnée seulement d'un macquereau, d'un bouffon esprit<sup>2</sup> d'une Maure, d'un valet, d'un singe et d'un barbet, ayant allegué à Aubigné les honneurs qu'on rend à la cour aux amies des roys, et luy ayant demandé comment les courtisans de Navarre n'estoyent plus honnestes, et pourquoy ceste dame alloit avec si mauvais train : « C'est, respondit ce medisant, qu'il y a en ceste cour une fort genereuse noblesse, mais il n'y a de macquereau, de bouffon, de valet, de singe et de barbet, que ce que vous voyés là. »

---

1. Pomponne de Bellièvre, depuis chancelier de France.

2. *Esprit*, épris.

Aubigné, là dessus, ayant fait une course en Poitou, fut adverti à son retour par la Boulaye et par Constant qu'il se gardast bien de retourner, et que sa mort estoit promise à la contesse et à Segur. Ayant receu ceste lettre à Montlieu <sup>1</sup>, il laissa là son equipage, print la poste, et, arrivant tout boté, il trouve, sous le logis de Madame, la Boulaye, qui, effrayé, le pria à jointes mains de remonter à cheval; mais l'autre ayant mis un poignard à sa ceinture outre sa coutume, puis, suivant son dessein, surprit par les huis secrets le roy et la contesse seuls, dans le cabinet de Madame; le roy chancela <sup>2</sup> comme quoy il le devoit recevoir. Aubigné, avec un front d'airain, usant des termes de ses privautés, luy dit : « Qui a il, mon maistre? Pourquoi un prince si brave se laisse il emporter à tant de doubtes? Je suis venu voir si j'ay peché, et si vous voulés payer mes services en bon prince, ou en tiran. » Le roy, tout troublé, repliqua : « Vous sçavez bien que je vous aime, mais je vous prie de r'habiller l'esprit de Segur »; ce qu'il alla faire de ce pas, l'estonna tellement des reproches de sa lascheté et de la veuë de ce poignard que Segur vint dire au roy : « Sire, ce garçon est plus homme de bien que vous et que moy »; et, pour preuve

---

1. Montlieu, bourg de Saintonge (Charente-Inférieure).

2. *Chanceler*, hésiter.

de cette reconsiliation, luy fit payer deux mille cinq cents escus, qui luy estoient deus des voyages, et qu'il n'esperoit jamais avoir.

La royne de Navarre, estant retournée à son mari, se reconsilia avec tous, hormis avec Aubigné; et toutesfois, luy appelé en un conseil pour faire mourir ceste royne, rompit par ses remonstrances une telle action; de quoy son maistre le remercia.

Par son mariage il avoit donné assurance d'achepter une terre en Poitou, qui fut le Chaillou. Le roy estant adverti par le secretaire Parisiere qu'il falloit empescher trois choses en ce païs là : le mariage du prince de Condé à cause de Taillebourg, celui d'Aubigné à cause de Marsay, et celui de La Personne à cause de Denant<sup>1</sup>, il y eut lettres despeschées pour ces trois affaires. Ces trois menées se firent, et celle du Chaillou vaincue par la honte que fit Aubigné aux gens du roy à Poitiers, que choses si indignes et si basses feussent données pour tasche aux rois de ce temps.

[1585] Bien tost après commença la guerre des Barricades<sup>2</sup>, sur le point de laquelle les princes de

---

1. Marsais, Charente-Inférieure, arrondissement de Rochefort-sur-Mer. — Denant, en Poitou (Vendée).

2. Je ne sais pourquoi Aubigné a donné ce nom à la guerre dite des *Trois Henri* (Henri III, Henri de Navarre et Henri de Guise). Elle commença en septembre 1585.



la religion firent une notable assemblée à Guittres; vous avez au 6<sup>e</sup> chapitre du 5<sup>e</sup> livre du 2<sup>e</sup> tome ce qui s'i passa amplement descript, et au 6<sup>e</sup> le perilleux et bigearre combat de Saint Mandin <sup>1</sup>; je n'ay rien à y adjouster.

Et, pour ce qui est du voyage du duc de Mercure <sup>2</sup> en Poitou, je diray seulement que Aubigné, y servant de sergeant de bataille, commença là à faire desirer les picques aux gens de pied, contre l'opinion de son maistre qui les haïssoit. Et tout cela est descript sous le titre d'un maistre de camp.

Tost après Saint-Gelais, et Aubigné avec dix gentilshommes, et l'autre quinze soldats, firent rendre trois compagnies de gens de pied à Briou, et, en leur faisant signer leur capitulation, y fut employée ceste clause : « renonçant pour cest effect au detestable article du concile de Constance. »

[1586] Le prince de Condé, ayant assiégré Brouage, fit l'entreprise d'Angers, que vous voyés descrite au 12<sup>e</sup> chapitre du 5<sup>e</sup> livre, avec des grandes risques d'Aubigné <sup>3</sup>. Ce que vous en aurez de plus

1. Saint-Mandé (Charente-Inférieure).

2. Phil. Emmanuel de Lorraine, premier duc de Mercœur, né en 1548, mort à Nuremberg en 1602.

3. Voy. *Hist. univers.*, t. II, p. 442 et suiv.



particulier est que madame d'Aubigny, ayant sceu, par le bruit commun continué trois sepmaines, que son mari estoit mort en un des combats que nous avons deduits, vit arriver en sa basse cour quinze chevaux et sept mulets de son mari, son chapeau, son espée, et pour tel spectacle tomba à la renverse. C'estoit qu'en desmeslant le fauxbourg d'Angers, son equipage avoit suivi le regiment par son commandement, et luy n'avoit gardé qu'une coëffe à mettre sous le casque, pris une espée fort courte et une pertusane; et puis, quand il arriva au païs, il partagea la joye de sa venuë à sa femme par deux billets, l'un de dix lieuës, apprehendant que d'une prompte joie on peut mourir.

[1586] Arrivé en son pays, il esperoit tirer de son dommage le proffit du repos; mais le duc de Rohan, les Rochelois et surtout les ministres en corps, le conjurerent au nom de Dieu de redresser son regiment, et de relever l'enseigne d'Israël; et cela avec presents necessaires pour cest effect. Il commença donc par ses quatre compagnies qu'il avoit au siege, puis, ayant choisi l'isle de Rochefort pour la seureté de son commencement, ayant mis ensemble onze cents hommes, marcha dans le Poitou, où il executa ce que vous voyez descript au commencement du tome 3<sup>e</sup>, [livre 1<sup>er</sup>, chapitre 2<sup>e</sup>]. Est à noter qu'il s'alloit fortifier dans les isles de Vas et de Saint-Philibert, sans les prieres

du sieur de Laval <sup>1</sup>. Estant lors en danger les affaires de Xaintonge et Poitou, il se saisit d'Oleron, où je vous veux conter une faute notable : c'est que Aubigné, voyant quelque resistance à l'isle, deffendit à ses capitaines que nul ne fust si hardi de mettre pied à terre avant luy, et sur ceste vanité print un batteau, et avec soy Monteil, de l'isle, et le capitaine Prou qui ramoit. Estant à trois cents pas de son navire, et approchant une barque de pescheurs, il fut tout esbahi que c'estoit un vaisseau de guerre, dans lequel estoit le capitaine Medelin, renommé et habille soldat. C'estui-ci, avec soixante mousquets seulement, cognoissant bien la manœuvre et les sables de l'abord, guinde ses voiles, et donne droit au gouverneur futur d'Oleron. Prou luy crie : « Vous estes perdu, le seul moyen de vous sauver est d'aller passer sous le beaupré du traversier <sup>2</sup>. » Cela accepté, Prou donne droit à eux ; Medelin, cognoissant sa resolution, fait ajuster sa musqueterie, qui descharge à plomb de vingt pas dans l'esquif ; la chaleur de tirer fit que Monteuil n'eut que ses habillements percez, Prou une legere blessure, le tiers rien ; et, comme ils eurent passé de dix pas la pointe du

---

1. René de Rohan, seigneur de Laval, mort en 1586, à trente-six ans.

2. *Traversier*, navire servant soit aux petites traversées et au cabotage, soit à la pêche.

traversier, Prou se leva debout en criant : « Pen-  
dez-vous, bourreaux, car c'est le gouverneur d'Ole-  
ron. » A ce spectacle les navires n'oublièrent point  
de laisser leur volée, mais inutilement. Ceux de  
Broüage ayant pris les rames jusqu'aux sables ar-  
resterent leur batteau, et l'esquif frappa à terre,  
où, accompagné de soldats qui se jetterent en la  
plage, le peuple de l'isle s'enfuit. J'adjousteray  
encore à ce que dit l'*Histoire*, que le premier soir  
de la presentation de l'armée qui estoit de cin-  
quante vaisseaux, deux chalupes d'Oleron, chacune  
de vingt hommes, allerent au milieu de la flotte,  
saisirent deux barques chacune de quarante ton-  
neaux, et parmi les canonades des deux galeres les  
tirerent à part; l'une des deux fut recourue, et  
l'autre amenée à Oleron. Voilà ce que j'adjouste  
au discours du 1<sup>er</sup> livre, tome 3<sup>e</sup> 1.

Sçachez encor qu'à tout le combat d'Oleron,  
Aubigné ne fut qu'en chemise, horsmis deux fois  
qu'il prit un casque, pour recognoistre une ap-  
proche. Ceux de l'isle avoient amassé quatre char-  
retées de vivres, où il y avoit trois douzaines de  
faisans pour en venir resjouir monsieur de Saint-  
Luc; mais quand ils furent près de la bourguade,  
ayant veu la chance tournée, ils s'en voulurent

---

1. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 10 et suiv.

retourner; à quoi s'opposa un Rougé Bontemps<sup>1</sup> de procureur de l'isle, qui amena les vivres avec ceste harangue : « Monsieur, il ne faut point desguiser les affaires, c'est pour celuy qui demeurera maistre que nous avons amassé ce present. »

La premiere action après la delivrance fut de casser le capitaine Bourdeaux, sergent-major, pour ce qu'ayant à deffendre la meilleure piece de ses retranchements, il avoit resolu avec sa compagnie capituler à part; dont la resolution avoit esté prise de les mettre en pieces. Mais un vieux capitaine, nommé la Berte, ayant remonstré que la saignée n'estoit pas bonne durant un si grand accès, Aubigné fit couler dans les corps de garde vingt gentilshommes qui rassurerent la compagnie. L'excuse de Bourdeaux fut que sa troupe estoit de papistes la plus part. De là on commença une citadelle, qui fut en desfence en quinze jours, et en trois mois eut un double fossé, l'un desquels s'emplit d'eau de fontaines, et l'autre d'eau de mer avec poisson de deux eaux.

Le roy de Navarre, arrivé à la Rochelle, vint visiter Oleron, sans vouloir voir les soldats de l'isle au soir à leur parade, pour avoir esté adverti par le conte de la Rochefoucaud qu'il y avoit deuts cents paires de chausses d'escarlatte avec le passe-

---

1. *Un Rougé Bontemps*, un Roger Bontemps.

ment d'argent, ce qu'ils avoyent gagné à la marine. D'ailleurs les magnifiques festins que Aubigné fit à tous les courtisans luy acquirent l'envie du maistre et des serviteurs.

Ceux de Broüage firent cinq descentes en l'isle, auxquelles ils furent tous jours battus, si bien qu'il n'i avoit gueres de soldats signalez qui n'eussent esté prisonniers, et tous quittés pour la paye<sup>1</sup>, horsmis ceux qui furent pris au grand combat, qui furent obligés à retirer des galeres<sup>2</sup> le capitaine Boisseau et ses compagnons. Ceste felicité fut terminée par la prise du gouverneur comme vous la voyez descrite à la fin du chapitre 5<sup>e</sup>3. De là suivit la resolution du retour en prison, où Aubigné donna exemple notable de sa foy. En l'extremité de son peril, il fit une priere à Dieu, laquelle le lendemain, se voyant delivré, il tourna en un epigramme que vous verrez entre les siens, et commence : *Non te cæca latent.*

Je vous ay dit un mot de l'envieuse nature du roy de Navarre ; en voici quelques eschantillons. Un enfant de bonne maison de la Rochelle, desdaignant un pauvre soldat, l'anspesade de la colo-

---

1. *Tous quittés pour la paye*, c'est-à-dire mis en liberté moyennant une somme égale à une partie de leur paye. (C'était en général le quart, d'où l'expression *demandeur quartier.*)

2. C'est-à-dire qui servirent à retirer des galères.

3. Voy. Appendice, p. 207.



nelle <sup>1</sup>, avoit outragé celui qui luy pouvoit commander dans le corps de garde; sur la moindre offence qui estoit : « Je ne te connois point pour me commander », les capitaines d'Oleron assemblés, après que cestui-ci eut confessé avoir esté mené deux fois en faction par l'anspesade, fut condamné à estre passé par les armes; ceste sentence depuis, à la priere des enseignes, modérée à estre dégradé et banni des bandes. Une tante de ce soldat, qui produisoit une cousine au roy, luy conta la rigueur dont son nepveu se plaignoit; le roy print ceste occasion pour faire un affront à son homme, envoya l'huissier du conseil pour l'y faire venir.

Le gouverneur d'Oleron ayant estimé que c'estoit pour prendre son advis sur l'approche du mareschal de Biron, fut bien estonné quand il veit son galand, bien couvert de soye par le gaing de sa cousine, et accompagné du maire Guiton et de vingt autres parents, qui attendoyent à la porte du conseil. A ceste porte le roy fit force reverences de risée à Aubigné en disant : « Dieu vous gard, Sertorius, Manlius Torquatus, le vieux Caton, et si l'antiquité a encore quelque plus severe capitaine, Dieu vous gard cestui-là. » L'autre, à sentir la morsure, respondit promptement : « S'il y va

---

1. *Anspesade*, bas officier d'infanterie.



d'un point de discipline, contre laquelle vous estes partie, permettez-moy de vous recuser » ; ce qu'il fit et passa en l'autre chambre. Aubigné ayant refusé de s'asseoir, supprima les autres excés, n'allegua que le desni d'obeissance, et se teut. Les advis pris, monsieur de Voix, qui y presidoit, après un grand remerciement à Aubigné et un encouragement à deffendre la discipline des mauvaises mains où elle estoit, adjousta : « Une seule chose avons-nous à corriger, c'est qu'ayant tant justement condamné un rebelle en lieu de faction, à mourir, vous ayez pris la hardiesse de commuer la peine, ce qui n'appartenoit qu'au general. » Aubigné, bien aise d'estre censuré de ce costé, remonstra au conseil que la separation de la mer, et sa commision qui portoit de fondre artillerie et donner bataille, luy avoit permis le pardon, ce qui fut receu, et le roy honnestement et longuement censuré pour son inimitié à la police et juste gouvernement. Telles picoterics, et sur tout la vendition du gouvernement d'Oleron aux ennemis, que Aubigné ne pouvoit endurer pour l'avoir acquise si cherement, le reduisirent en sa maison et un juste desir de vengeance, l'amenerent à une injuste pensée, que l'affliction et les perils n'avoient pu exciter en luy ; ce fut de prendre un congé formel, et puis mourir en la peine d'un des services grand et signalé. Mais, voyant que le parti

estoit attaché à la religion, et luy à elle, là le diable prenant le temps à ceste occasion, il se résolut de fouler aux pieds toute preoccupation d'enseignements et de nourriture, et estudier à bon escient aux controverses des religions, et chercher avidement si en la romaine il se pourroit trouver une miete de salut. La colere le fit eschapper et esclatter son desseing, qui donna envie au sieur de Saint-Luc, de Lansac, d'Alas et autres ennemis papistes de luy envoyer livres de tous costés. Le premier qu'il entama fut Panigarole, qu'il rejetta comme bavard. Le second fut Campianus, duquel il admira l'eloquence; ce n'estoit pas ce qu'il cherchoit, et pourtant, en le rejettant, il mit sur le titre *Declamationes* au lieu de *Rationes*. Puis luy tomba en main ce qu'on avoit lors de Bellarmin<sup>1</sup>. Il embrassa la methode et la force de ce livre, et prent goust à la candeur apparente de laquelle les lieux adversaires sont cités par cest authour; il espere avoir trouvé ce qu'il cherchoit. S'estant pourtant mis à une curieuse analyse, avec le secours de Witaker et de Sibrand Lubert, il s'affermist plus que jamais en sa religion, et res-

---

1. F. Panigarola, franciscain, évêque d'Asti, mort en 1594. — Ed. Campian, jésuite anglais, envoyé par le pape en Angleterre, y fut condamné à mort et exécuté en 1581. — Robert Bellarmin, jésuite, cardinal, bibliothécaire du Vatican, né en 1542, mort en 1621.

pondit à ceux qui s'enqueroient du fruit de sa lecture et de son desseing qu'il l'avoit destruit par son labeur; pour ce qu'il mettoit les genoux à terre auparavant.

Au bout de six mois, les affaires du parti devindrent en miserable estat; son maistre le recherche, et luy estant né un bastard, il en voulut faire un present de reconciliation. Aubigné n'en fit conte, puis il le convia à la recognoissance de Talmont.

[1587] Ce fut au point que le duc de Joyeuse s'apprestoit pour son premier voyage en Poitou, que les Albanois envoyèrent demander un coup de lance à vingt gentilshommes escossois, comme vous le voyez descript au chapitre onze, premier livre, dernier tome<sup>1</sup>. J'y adjouste que Rouzilles, parrin des Albanois, ayant dit que si un des Escossois mouroit, que les Albanois ne vouloyent point diminuer la troupe de vingt; à quoy Aubigné repartant qu'en ce cas il estoit Escossois, l'autre ayant dit qu'il seroit aussi Albanois, Aubigné repart : « Nous serons Escossois et Albanois sans que personne meure », et là se toucherent à la main.

Ce voyage, avec l'honneur de l'armée, servit à la desfaite des deux principales troupes du duc de Joyeuse, comme vous voyez au chapitre 12<sup>e</sup> du

---

1. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 44.

livre suivant. De ces courvées et combats, nostre homme tomba en une grande maladie de quatre mois, avant la fin de laquelle, ayant-avis de la bataille qui s'approchoit, il s'achemina à Taillebourg, et, trouvant l'armée partie, faute de meilleure escorte, ramassa quinze arquebuziers desbendez, huit hommes de cheval et forces valetailles, de quoy craignant les ambuscades de Xaintes, il fit la plus longue file qu'il peut ; ce qui luy fut bien aisé pour le desordre accoustumé à telles gens, et qui luy servit bien, ayant rencontré trois compagnies en trois ambusquades, à minuit, en bois fort espés et chemin estroit ; la longue file fut cause de lever les trois ambusquades, sans que ses bons hommes feussent enfermés, desquels il fit deux charges, et, à la faveur de quelque coup d'espée, la canaille se desmesla ; ceux de Xaintes emporterent un lieutenant et une enseigne de compagnie morts, et quelques blessés de coups d'espée ; de l'autre costé n'y en eut qu'un. Ceste fusée desmeslée heureusement, Aubigné empoigna l'armée comme elle sortoit de Montguion<sup>1</sup>, et le lendemain servit le roy d'esquier à la bataille<sup>2</sup> tant qu'il fut sur ses courtaux, et fut cinquieme à la

---

1. Montguyon (Charente-Inférieure).

2. La bataille de Coutras, où le duc de Joyeuse fut défait et tué, eut lieu le 20 octobre 1587.

disposition de l'armée <sup>1</sup>, où le roy ne refusa point ses advis; et se trouva bien sur tout de garnir la main gauche, comme vous voyez descript au chapitre 14<sup>e</sup> <sup>2</sup>. Le combat aprochant, le roy changea de cheval; et lors Aubigné print place avec les mareschaux de camp. Après le premier effort, à un ralliement, il eut affaire à monsieur de Vaux, lieutenant de monsieur de Bellegarde, qui luy voyant le visage descouvert, ce qu'il avoit pour le reste de sa foiblesse, il luy donna un grand coup d'espée qui rencontra à la mentonniere, et Vaux en receut un au defaut de la salade, dans l'œil droit, qui luy percea la teste. Il avoit eu affaire au mesme trois ou quatre fois en lieux signalez. A la poursuite se rallierent à luy dix gentil'hommes de marque, qui le prierent de les mener, ce qu'il fit en trois lieux de poursuite, où ils donnerent le coup d'espée et empescherent un ralliement.

Le roy de Navarre, ayant ses coudées un peu plus franches, voulut executer un dessein en Bretagne, qu'Aubigné avoit voulu mettre quinze ans auparavant entre les mains de monsieur de la Nouë, et despuis du viconte de Turaine. Ce dernier mit le genoux à terre devant le roy pour le

---

1. C'est-à-dire qu'il fut un des cinq du conseil de guerre où fut arrêté le plan de la bataille.

2. Voy. *Hist. univ.*, édit. de 1626, t. III, col. 82.

prier qu'il en fust l'excecuteur; mais ce prince, qui ne vouloit rien adjouster ni à la gloire de l'un ni à la puissance de l'autre, supprima longtems ce desseing, et puis le voulut faire excecuter par un instrument plus fragile, pour le casser quand il reluiroit trop. Il mit donc l'affaire entre les mains du Plaisiss Mornay, et força Aubigné, comme auteur et necessaire à la besogne, d'y assister. Par ce monstre d'honneur<sup>1</sup>, il l'accepta, et remonstra au roy qu'il faudroit [en] ce desseing, pour ce qu'il avoit assubjetti l'armée de mer au progres de la terrestre, ce que devoit estre au rebours; et en arriva ainsi.

[1588] Cependant ce prince assiegea Beauvois-sur-Mer<sup>2</sup>, où il voulut faire une trenchée à l'envi des maistres de camp; mais, se voyant gagné par eux, il donna sa besogne à Aubigné, qui, pour gagner les devants, choisyt huit capitaines, et à chascun six soldats portants des mantelets faits à la haste, alla commencer sa trenchée par le bort du fossé. Vous en voyez quelque chose au 7<sup>e</sup> chapitre du livre 2<sup>e</sup>.

Au retour de là, entre Saint-Jean<sup>3</sup> et la Rochelle, le roy de Navarre, ayant fait mettre à ses

---

1. *Ce monstre*, cette démonstration.

2. Beauvais-sur-Matha en Saintonge (Charente-Inférieure).

3. Saint-Jean-d'Angely.



costés monsieur de Turaine et Aubigné, leur conta les perplexités où il estoit pour se marier à la comtesse de Guiche à laquelle il avoit donné une promesse absoluë, pria l'un et commanda à l'autre de se tenir prés, pour le retour du lendemain, à luy en donner leur advis, comme l'un de bon ami et l'autre de fidele serviteur. La nuit, monsieur de Turaine, apprehendant ce paquet, fit nestre une occasion pour donner vers Marans ; l'autre, attaché au mestier d'equier, se resolut à son devoir. Au matin, dés le sortir de la ville, le roy, ayant defendu que nul n'approchast prés, prit son homme, et, ayant dit un mot de la desfaite du visconte, fit un discours de deux heures et demie dans lequel il employa trente histoires des princes anciens et modernes, qui s'estoyent bien trouvez de s'estre mariez pour leur plaisir à personnes de moindre condition, puis il toucha autant d'autres mariages par lesquelz la recherche des grandes alliances avoit esté ruineuse à la personne et à l'Estat, achevant par l'iniquité de ceux qui vouloyent sans passion disposer d'un esprit passionné. Enfin le roy dit à Aubigné : « J'ai à cette fois besoin de vostre rude fidelité. » Et luy qui avoit pensé la nuit à sa leçon, estant commandé de dire franchement, commença par la detestation des mauvais serviteurs qui avoyent recherché telles histoires pour leurs maistres, inexcusables pour ce que sans passion ils

fomentoient une passion excusable : « Ces exemples, dit-il, Sire, sont beaux et inutiles pour vous ; car les princes que vous avez nommez estoient en estat paisible, non deschassez, non errants comme vous, de qui l'ame et l'estat n'ont support que la bonne renommée. Vous devez, Sire, considerer en vous quatre conditions qui font autant de differences : Henry, le roy de Navarre, le successeur de la Couronne et le protecteur des Esglises. Chacune de ces personnes ha ses serviteurs à part, et lesquels vous devez paier en diverses monnoyes selon leurs divers buts. Vous devez à ceux qui servent Henry, commettre Henry, assavoir les estats de vostre maison ; aux serviteurs du roy de Navarre, les offices de vostre souveraineté ; à ceux qui suivent le Daulphin <sup>1</sup>, les payer de l'esperance comme l'esperance les attire, et par ceste beauté les allecher dans la monstre de vostre fortune. Mais la monnoye de ceux qui servent le protecteur des Esglises est difficile à un prince ; c'est le zele, l'integrité, les bonnes actions ; payement de ceux qui sont vos serviteurs en quelque esgard, en autres sont vos compagnons, mais à ceste condition qu'ils vous laissent la plus petite part des dangers qu'ils

---

1. *Le Dauphin*, c'est-à-dire l'héritier présomptif de la couronne ; Henri l'était devenu depuis la mort du duc d'Anjou (10 juin 1584).

peuvent, et des honneurs et avantages de la guerre l'entière disposition. Je ne vous soupçonne pas, haïssant la lecture, comme vous faictes, d'avoir amassé les mauvais exemples que vous avez recitez. C'est un labeur infidelle qui debvroit estre le dernier à ceux qui ont pris ceste peine pour vous plaire en vous nuisant. Car tous ces princes alleguez n'avoient point de serviteurs considerables qui fussent juges et suppots de leur maistre ; mais il falloit que les leurs passassent leur colere et leur gronderie en picquant le bahu<sup>1</sup>. Que vos pensées donc, Sire, soient mi-parties, et que vous en donniés la moitié pour le moins aux serviteurs par lesquels vous subsistez. Or ay je esté trop amoureux pour penser pouvoir, ni vouloir briser vostre cœur par mes raisons ; vous estes possédé d'un amour violent ; il ne faut plus consulter si nous chasserons ceste passion, mais bien, pour jouir de vos amours, je dis qu'il faut vous rendre digne de vostre maistresse. Je voy à vostre contenance que vous trouvez ce mot estrange. Je l'explicque ainsi, que vostre amour vous serve d'esperon pour empogner vos affaires vertueusement ; aimez vos Conseils que vous fuyés, employez le meilleur temps aux actions necessaires, surmontés les petits vices domesticques qui vous font tort ; et puis, estant

---

1. *Piquer le bahut*, être assis sur un coffre en attendant.

victorieux de vos ennemis et de vos miseres, vous prendrez l'exemple de ces princes quand vous leur semblerez<sup>1</sup> de condition. Monsieur est mort, vous n'avez plus qu'un degré à surmonter jusqu'au throne; recevez encore un point de ma fidelité: que ne faciez point à demy les affaires presentes sur l'esperance venteuse de l'advenir: vous avez diminué le soing de l'Estat qui est pour celuy qui sera (Dieu aidant). Mais, si vous avez un pied levé pour monter l'eschelon avant qu'il soit vuide, comme il advient en tirant des armes, un coup vous portera par terre, s'il vous trouve le pied en l'air. » Le roy de Navarre le remercia, luy promit avec serment de faire deux ans treves de ses pensées avec la contesse.

A l'arrivée de Saint-Jean, Aubigné, ayant descendu son maistre, et sachant que monsieur de Turaine s'estoit mis au lict de lassitude pour le detour de son chemin, luy alla faire ce discours, la fin duquel fut interrompue par le roy qui conta au visconte tout le mesme ordre des propos susdits, non comme venus de la bouche d'autruy, mais de ses imaginations.

L'entreprise de Niort estoit sur le bureau. Aubigné partant le dernier, et ayant pris deux laquais pour renvoyer à son maistre, arriverent nouvelles

---

1. *Semblerez, ressemblerez.*

de la mort de monsieur de Guise<sup>1</sup>, laquelle il porta aux compagnons à trois lieuës de l'entreprise. La partie qu'il eut à la prise fut de tenir par le poing le capitaine Christophe, aller mettre le feu au premier petard, et puis s'estant fait toucher à la main aux sieurs de Saint-Gelais et de Parabere d'estre suivi, il mena la premiere troupe, et par mal'heur se battit avec celle d'Arambure où de part et d'autre se perdirent trois gentil'hommes et deux soldats, et l'œil de son grand amy. Vous avez, au chapitre 16<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> livre, les prises de Niort et de Maillezais<sup>2</sup>, où Aubigné demeura gouverneur au regret de son maistre, qui luy ordonna le plus miserable estat qu'il peut, pour le faire desmordre; mais il estoit trop las de courir.

Il falut aller au secours de la Garnache<sup>3</sup>, où monsieur de Chastillon<sup>4</sup> ayant fait sa desmarche contre le conseil d'Aubigné, il mit en route luy-mesme son armée à la nuict, et une partie s'en perdoit sans les ralliements d'Aubigné. Au retour de là, le roy qui estoit demeuré malade à la Motte,

---

1. Le duc Henri de Guise assassiné à Blois le 23 décembre 1588.

2. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 155 et suiv.

3. La Garnache, en Poitou (Vendée).

4. François, comte de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, fils aîné de l'amiral, né le 28 avril 1557, mort en 1591.

voulant rire à sa guérison, avoit fait préparer un billet d'une grande entreprise sur Maillezais; mais le gouverneur en avoit fait contre faire un tout pareil à ses gens pour se despestrer du roy à telle occasion. Comme donc l'advis arrivoit, le roy luy dit : « Nous pensions vous donner l'alarme à faux, mais il est venu un advertissement vray, qu'il faut que vous retourniez à vostre place promptement. » Ceste retraite faite en riant fut le premier repos, ou plustost le premier intervalle de labeurs que cest homme eust essayé depuis l'aage de quinze ans jusques à trente sept ou environ qu'il avoit lors, pouvant dire avec verité que, hormis les temps des maladies et des blessures, il ne s'estoit point veu quatre jours de suite sans courvée.

Après l'entreveuë des roys et le combat de Tours<sup>1</sup> où Aubigné arriva, le roy ayant assiegé Gergeau, ce fut Aubigné qui, sous le nom d'un autre avec Frontenac, fit ce que vous voyez escrit au chapitre 21<sup>e</sup> du mesme livre<sup>2</sup>, qui mena les enfans perdus au siege d'Estampes, et puis posé devant Paris entre les cinq vedettes que le roy mena de sa main, et encor estant levé, et voulant faire apeler Sagonne, se desroba seul vers le Pré-aux-Clercs, où appelant le chevalier le plus avancé

---

1. L'entrevue du roi de Navarre et de Henri III eut lieu au Plessis-lès-Tours le 30 avril 1589.

2. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 176-177.



qui se nommoit L'Eronniere, mareschal des logis du conte de Tonnerre, cestui-ci ne respondit qu'injures et reniements, le desfiant au combat, lequel il pensoit pourtant impossible, à cause d'un fossé hors de toutes mesures qui estoient entre deux. Aubigné, qui vit à cest homme des armes argentées, se resolut de le voir de plus prés, mais, à cause de l'Orge qui estoit entre deux, il n'avoit pas recognu le fossé, bien estonné, quand il s'en veit sur le bord de si prés, que vousist ou non, il luy fallut donner de l'esperon, et hasarder tout. Bien luy servit d'avoir un cheval grand sauteur, l'autre le reçeut sur le bord d'un coup de pistolet, mais tout aussi tost il sentit celui de son ennemi au defaut de la gorge qui luy fit demander vie et se rendre de tout point, quoy que huit ou dix chevaux s'avançassent à son secours; il fut amené vif au prince de Conti et à monsieur de Chastillon, qui n'estoyent point plus prés que Vaugirard. Le roy<sup>1</sup>, au commencement de sa blessure, resjouy de ceste action, voulut voir le prisonnier, mais Aubigné, quoy que son maistre luy eust commandé, ne voulut faire (comme il disoit) le charlatan.

Le roy de Navarre, maintenant roy, avoit mené la nuit dans la chambre du roy mourant huit des

---

1. Henri III qui venait d'être assassiné (2 août) par Jacques Clément. Il mourut le lendemain.

siens avec la cuirassine sous le pourpoint, et, parmi les diverses peines où il se trouva, enferma dans une chambre La Force<sup>1</sup> et Aubigné qui parla comme vous voyez au chapitre 23<sup>e</sup> du livre 2<sup>2</sup>.

[1590] Le premier soir que les armées françoise et espagnole se virent entre Cheles et Lagny<sup>3</sup>, le roy commanda à Aubigné de lever les vedettes qui avoyent servi le jour : les carabins espagnols, le prenant pour homme de commandement, l'engagerent en une escarmouche, où il falut se mesler en la desmeslant. Le lendemain, estants sous la cornette du roy, Picheri et luy se desroberent pensants aller rechauffer l'escarmouche qui leur sembloit trop froide, puis servirent à Roulet de ce que vous voyez à la fin du 7<sup>e</sup> chapitre, livre 3<sup>e</sup>; et encore au mesme lieu c'estoit luy qui faisoit le tiers entre le roy et le mareschal de Biron<sup>4</sup>.

Au mesme livre, chapitre 10<sup>e</sup>, il executa les choses que vous voyez desduites au titre de mareschal de camp, et encor ce qui est dit du capitaine qui causa la prise de Montrueil<sup>5</sup>.

1. Jacques-Nompar de Caumont, marquis, puis duc de La Force, maréchal de France (1621), né le 30 octobre 1558, mort le 10 mai 1652.

2. *Voy. Hist. univ.*, t. III, p. 183 et suiv.

3. Lagny fut pris le 6 septembre par le prince de Parme, qui venait de forcer Henri IV à lever le siège de Paris.

4. *Voy. Hist. univ.*, t. III, p. 239-240.

5. *Voy. Hist. univ.*, t. III, p. 249.

Au 14<sup>e</sup> chapitre, c'est de luy que l'ambassadeur Edmont s'avança pour retirer<sup>1</sup>; de luy encore ce qui est d'un qu'Arambure sauva, jetté du bas de la chaussée par deux coups de lance<sup>2</sup>.

En ce siege de Roüan, le roy l'honora de sergent de bataille, à la presentation du duc de Parme<sup>3</sup>, et vous voyez l'honneur qu'il fait à son maistre aux despens de Roger Wilhens et de luy; au chapitre 22<sup>e</sup>, la harangue qui suit celle d'O est de sa façon<sup>4</sup>. A quoy faut adjouster que à l'escarmouche devant Poitiers ayant recognu Pluzeau, il le reprit de trotter aux arquebusades : de quoy il fut payé d'une grande musquetade que son cheval receut à l'espaule droite, et qui sortit près la cuisse derriere, sans perdre courage; c'estoit le mesme cheval qui avoit sauté le fossé du Pré-aux-Clercs, appelé le *Passeport*.

---

1. « C'est de luy que l'ambassadeur Edmont s'avança pour retirer. » Cette phrase peu claire n'est pas expliquée par le passage suivant auquel renvoie Aubigné : « Dans une escarmouche contre les Espagnols « l'ambassadeur d'Angle-  
« terre Edmont se deroba du roy pour taster cette meslée,  
« et en fut repris par lui ». L'auteur des *Mémoires* a voulu probablement dire qu'Edmont s'élança dans la mêlée pour le dégager et en fut réprimandé par le roi.

2. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 260, 261.

3. C'est-à-dire lorsque le prince de Parme arriva devant Rouen assiégé par Henri IV et en fit lever le siège le 20 avril 1592.

4. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 292, 293.

Aubigné arriva pour le siege de la Fere<sup>1</sup> à Chauny, portant le deuil de sa femme morte quelques mois auparavant, et pour laquelle il fut trois ans, ne passant gueres nuit sans pleurer. Or, pour ce que, s'en voulant empescher, il se pressoit avec les mains le costé de la ratte, il se fit un amas d'un sang recuit, duquel il se deschargea un jour par le derriere en forme d'un saumon de plomb. Ce qui le fit aller à ce siege fut qu'ayant travaillé en quelque assemblée aux choses que vous verrez ci-aprés, ses collegues disoyent que sa fermeté n'estoit que pour desespoir de n'avoir jamais la bonne grace du roy, ni s'oser presenter devant luy; et, pour ce que le roy avoit juré en pleine table de le faire mourir, luy, pour lever ceste opinion, a fait six voyages, dont cestui-ci en estoit un. Estant donc arrivé au logis de la duchesse de Beaufort<sup>2</sup> où l'on attendoit le roy, deux gentilshommes de marque le prierent affectionnement de remonter à cheval pour la fureur où le roy estoit contre luy; et, de fait, il entendit quelques gentilshommes disputants si on le mettroit entre les mains d'un capitaine des gardes, ou du prevost de l'hostel. Luy se mit au soir entre les flambeaux qui attendoyent le roy; et,

---

1. La Fère fut prise le 22 mai 1596.

2. Gabrielle d'Estrées. — Sa sœur, Juliette, femme de Georges de Brancas, duc de Villars.

comme le carrosse para au perron de la maison, il ouït la voix du roy disant : « Voila Monsieur Monseigneur d'Aubigné. » Quoy que ceste seigneurie ne luy fust pas de bon goust, il s'avança à la descente : le roy luy mit la jouë contre la sienne, luy commanda d'aider à sa maistresse, la fit demasquer pour le saluer, et on oyoit dire aux compagnons : « Est-ce là le prevost de l'hostel? » Le roy donc, ayant desfendu d'estre suivi, fit entrer Aubigné seul avec sa maistresse et sa sœur Juliette; il le fit promener, entre la duchesse et luy, plus de deux heures; ce fut là où se dit un mot qui a tant couru : car, comme le roy monstroit sa levre persée<sup>1</sup> au flambeau, il souffrit, et ne print point en mauvaise part ces paroles : « Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des levres, il s'est contenté de les percer; mais, quand vous le renoncerez du cœur, il vous percera le cœur. » La duchesse s'écria : « O les belles paroles, mais mal employées! — Ouy, Madame, dit le tiers, pour ce qu'elles ne serviront de rien. »

Ceste dame amoureuse de telle hardiesse, et desirant l'amitié de l'auteur, le roy la voulut establir avec de grands desseins pour l'elevation et manutention du petit Cæsar, aujourd'hui duc de

---

1. L'attentat de Chastel avait eu lieu le 27 décembre 1594.

Vandosme<sup>1</sup>, lequel il fit apporter nud pour le mettre sur les bras d'Aubigné, qui le devoit à trois ans emmener en Xaintonge pour le nourrir, et appuyer entre les huguenots; et, pour ce que ce desseing s'en alla au vent, nous y envoyons aussi les discours.

Plus utile sera d'ajouter à la fin du 12<sup>e</sup> chapitre<sup>2</sup> comment le roy, frappé de cette grande maladie<sup>3</sup>, fit chercher Aubigné partant; l'ayant enfermé en sa chambre, après avoir mis deux fois le genouil en terre, et prié Dieu, il luy commanda sur toutes les verités qu'il avoit autre fois aigres, mais utiles en sa bouche, de luy prononcer s'il avoit peché contre le Saint Esprit. Aubigné, après avoir essayé de mettre un ministre en sa place, s'estendit sur les quatre marques de ce peché: la premiere, sur la cognoissance du mal en le commettant; la seconde, d'avoir tendu une main à l'Esprit d'erreur, et de l'autre repoussé celuy de verité. La troisieme marque estoit d'estre sans penitence, laquelle n'estoit veritable, s'elle n'avoit la haine parfaite du peché, et de nous mesmes à cause de luy; la quatrieme et derniere estoit quand

---

1. Fils du roi et de Gabrielle d'Estrées, né en juin 1594, mort en 1665.

2. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 376.

3. Le roi tomba gravement malade à Travecy, près de La Fère, en 1595.



la confiance en la miséricorde de Dieu estoit perduë par ces moyens. Le roy fut r'envoyé à la cognoissance de soy-mesme pour vider la question. Après un discours de quatre heures, et s'estre mis six fois en prieres, ce dialogue fut separé, et le roy, se trouvant mieux le lendemain, ne voulut plus l'ouïr parler.

Vous avez ouï que les coleres du roy s'estoyent esmeuës pour les affaires de la religion. Sachez donc que quelques mois auparavant, à un synode de Saint Maixant, Aubigné avoit relevé les affaires toutes perduës, en commenceant par un souper de table ronde, dont vous voyez les effets despeincts au chapitre 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> du livre que nous courons <sup>1</sup>.

Depuis, à la grande assemblée qui dura près de deux ans, à Vandosme, à Saumur, à Loudun et à Chastellerault, Aubigné, toujours choisi entre les trois ou quatre, qui s'affrontoyent sur le tapis aux deputed du roy, fit plusieurs traicts qui envenimerent l'esprit de son maistre, et plus encor toute la cour contre luy. Le president Canaye, autrement le Fresne<sup>2</sup>, en passant pour s'aller revolter, et estant admis par le duc de Bouillon,

---

1. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 365.

2. Philippe Canaye, sieur de Fresne. Il se *révolta*, c'est-à-dire qu'il se convertit au catholicisme en 1600 et mourut en 1610.

autres fois viconte de Touraine, en la place des grands, cestui-ci voulant emporter plus de gloire que les grands hommes d'Etat qui traictoient à Chastellerault, fit des grandes propositions à l'exaltation de la puissance souveraine et au rabais du parti; sur quoy Aubigné voyant que six, qui oppinoyent avant luy, avoyent grandement rabaisé leur ton, il prit le sien plus haut que de coustume. Le Fresne Canaye se leva au milieu de son discours, s'escriant : « Est-ce ainsi qu'on traicte le service du roy? » Celuy qui parloit repart, disant : « Qui estes vous, qui nous voulez enseigner que c'est que du service du roy, lequel nous avons eu en main avant que vous fussiez escolier? Esperez-vous parvenir pour faire chocquer le service du roy et de Dieu l'un contre l'autre? Apprenez à ne rompre point les voix, et à vous taire quand il faut. » Ils vindrent à de grandes aigreurs; et, comme le Fresne s'escria : « Où sommes nous? » L'autre respondit : « *Ubi mures ferrum rodunt.* » — Cela releva les advis de l'assemblée bien à propos, estant lors question des seuretés.

Ce president mal respecté fit mal les affaires d'Aubigné prés du roy; et, comme le duc de Bouillon voulut remonstrer qu'il falloit reverer un tel magistrat : « Ouy, dit Aubigné, qui s'en va revolter » ; ce que l'autre fit dans trois mois. Enfin toutes les aigreurs et duretez de l'assemblée luy

furent imputées, et pour cela fut appelé le *bouc du desert*, pource que tous deschargeoyent leur haine sur luy.

Les coleres que le roy prenoit de telles choses n'empescherent point qu'estant mis sur le bureau, où on logeroit le cardinal de Bourbon<sup>1</sup>, le roy déclaré de la Ligue et qui battoit monoye en France sous le tiltre de Charles dixieme, qu'on ne l'ostast de Chinon à M. de Chavigny<sup>2</sup> pour le mener à Maillezais. Et, comme monsieur du Plessis Mornay allega les grands mescontentemens d'Aubigné et les perpetuelles riottes avec son maistre, luy fut respondu que sa parole, prise comme il faut, estoit suffisant remede à tout cela.

Ce roy cardinal estant donc prisonnier, la duchesse de Rez envoya un gentil'homme italien, qui, ayant pris sauf conduit à deux lieuës de Maillezais, porta cette lettre au gouverneur :

*Mon cousin, je vous prie recevoir par ce porteur en bonne part les tesmoignages que nous vous pouvons rendre, Monsieur le mareschal et moy, de l'amitié parfaite et du soin cordial que nous vous avons*

---

1. Charles de Bourbon, cardinal, oncle de Henri IV, avait été reconnu roi par Mayenne et la Ligue sous le nom de Charles X. Arrêté après l'assassinat des Guises, il mourut prisonnier à Fontenay-le-Comte le 8 ou le 9 mai 1590.

2. François Le Roi, sieur de Chavigny.

*de vostre eslevation, et du bien de nos cousins vos enfans. Montrez à ce coup que vous estes sensible aux injures, en ayant chere l'occasion par laquelle je desire me prouver V. et cæt.*

L'Italien ayant exposé sa charge, qui estoit de deux cents mille ducats content, pour fermer les yeux à laisser sauver le prisonnier, ou bien du gouvernement de Belle-Isle avec cent cinquante mille escus, la response sans escrire fut : « Que le second offre me seroit plus commode pour manger en paix et en seureté le pain de mon infidelité; mais pource que ma conscience me suit de si prés qu'elle s'embarqueroit avec moy quand je passerois en l'Isle, retournez-vous en tout assureté que, sans ma promesse, je vous enverrois au roy. »

Il y avoit à Poitiers un capitaine Daufin, qui exersoit une grande pyratie dans les marais de Poitou et Xainctonge. Cettui-ci, mal traicté pour une querelle par le comte de Brissac<sup>1</sup>, eut envie de s'en venger sur le point que les Ligués faisoient force entreprises sur Maillezais pour sauver leur roy, cettui-ci ayant fait sçavoir à Aubigné qu'il desiroit parler à luy en segret, il vint deux advertissements de Poitiers, et un de la Rochelle fort

---

1. Charles de Cossé, gouverneur de Paris, livra la ville à Henri IV qui le créa maréchal de France. Il mourut en 1621.

exprés, que ce Daufin estoit employé par le comte de Brissac pour tuer Aubigné. Nonobstant, ne voulant pas rompre un dessein qu'il avoit d'enpoigner le comte, il voulut s'asseurer du Daufin par une estrange façon : c'est que luy ayant donné rendés-vous en une maison abandonnée pour s'i trouver au point du jour, le gouverneur sortit tout seul de sa place, fit lever les ponts après luy, et, ayant trouvé son homme, luy tint ce langage : « On m'a voulu desbaucher de parler à toy, comme employé pour me tuer, je n'ay pas voulu rompre nostre entreprise, mais purger ce soupçon par la voye de l'honneur : voilà un poignart que je t'apporte pour choisir cettui-là ou le mien, affin que à pareilles armes tu accomplisses ta promesse : si tu veux, tu le peux avec honneur ; voila un bateau que j'ay fait venir pour te sauver de là le marais. » Daufin, oyant ce propos, jetta son espée au pied d'Aubigné avecque les honnestes submissions que pouvoit un brutal, et ainsi entrerent en confiance : marqués ce conte pour une de mes grandes fautes.

Le Plessis Mornay eut quelque temps après<sup>1</sup> sa

---

1. *Quelque temps après.* La mémoire d'Aubigné le trompe ; il aurait dû dire dix ou onze années après. En effet, c'est le 4 mai 1600 que s'ouvrit la célèbre conférence de Fontainebleau, où figura Jacques-Davy Duperron, évêque d'Évreux, cardinal, mort en 1618.

conference avec l'evesque d'Evreux. Aubigné arrivè quinze jours après à Paris, le roy le commit avec le mesme, où la dispute ayant duré cinq heures en presence de quatre cents personnes de marque, l'esvesque s'eschappant des arguments par des grands discours, son adversaire forma une demonstration, de laquelle il avoit pris les deux premisses dans les susdicts discours en paroles conceüs; ce nœud travailla tellement l'esprit de l'esvesque qu'il luy tumba du front sur un Chrysostome manuscript autant d'eau qu'il en pourroit ranger en la coque d'un œuf commun; la fin de ceste dispute fut par ce syllogisme :

« Quiconque est faux en une matiere ne peut estre juste juge en ceste matiere;

« Les Peres sont faux en la matiere des controverses, comme il paroist en ce qu'ils se sont contredits;

« Donc les Peres ne peuvent estre juges en la matiere des controverses. »

L'esvesque approuva la forme et la majeure, la mineure demeurant à prouver. Aubigné escrivit son traité *De dissidiis Patrum*<sup>1</sup>, auquel l'esvesque ne respondit point, quoy que le roy se fust rendu pleige pour luy.

[1601] Vous avez à la fin du 13<sup>e</sup> chapitre du

---

1. Ce traité n'a pas été imprimé.



tome 3<sup>e</sup> un discours notable sous tiltre d'un gouverneur de place, estimé violent partisan. C'est Aubigné qui monstra par là comment sa violence aux affaires des reformez ne le faisoit point consentir aux iniques moyens.

Bien tost après mourut le duc de la Trimouille<sup>1</sup> accablé des haines du roy; et Aubigné, ne voyant plus personne, à cause des corruptions et pensions, à qui il pust se conjoindre pour deffendre sa vie en cas d'oppression, fit preparer un traversier à Ename<sup>2</sup>, où il avoit desja envoyé quatre de ses bahus; et, comme il faisoit charger les deux derniers, il luy arriva un courrier du roy avec lestres escrites de sa main, suivies d'autres du duc de Bouillon, lors auprès de sa Majesté, et encor du sieur de la Varenne<sup>3</sup>, confirmatives de sa bienvenue à la cour. Les lestres du dernier, et du moins digne, luy donnerent plus d'assurance, quoy que le roy lui escrivist de sa main, avec les familiaritez du temps passé, et desquelles ses enfants ont plusieurs billets, pour tesmognages d'une non commune familiarité. Luy donc appelé, sous

---

1. Claude de La Trémoille, duc de Thouars, mort en 1604, à trente-quatre ans.

2. *Ename*, nom mal lu sur le manuscrit. Il faut lire *Esnandes*, petit port sur l'Océan dans la Charente-Inférieure.

— Le traversier. Voyez la note 2 de la page 76.

3. Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne.

couleur d'ordonner à la Brouë, et à Bonouvriers (au premier les joustes et tournois, et au second les combats de barriere), fut deux mois en cour, sans que le roy ouvrist la bouche du passé; mais un jour que monsieur le Premier, de Liancourt<sup>1</sup>, fit que l'esquier qui estoit en quartier presenta sa place au doyen des esquiers<sup>2</sup>, il l'accepta, et, en entrant dans le bois, le roy lui tint ce discours : « Je ne vous ay point encore parlé de vos assemblées où vous avez failli à tout gaster, car vous estiez bon, et je corrompois tous vos plus grands, si bien que j'en ay fait un mon espion et vostre traistre pour six cents escus. Combien de fois en voyant que vous ne suiviez pas mes volontez, ay-je dit :

O que si ma gent  
Eust ma vois ouïe !

et puis :

J'eusse en moins de rien  
Peu vaincre et deffaire, *et cæt.*

« Mais quoy ! pauvres gens, vous estiez peu qui travailliez aux affaires, et le reste à leurs bources, et à gagner mes bonnes graces à vos despens. Je puis me vanter qu'un homme des meilleures maisons de France ne m'a cousté à corrompre que cinq cents escus. »

---

1. Ch. du Plessis-Liancourt, premier écuyer, mort en 1620.

2. Aubigné.

Après plusieurs tels propos, Aubigné respondit ainsi : « Sire, je suis tombé en election, que j'ay fuyie quand les autres la practiquoyent. On a tiré le serment de moy qui eschet en tel cas; je ne sçay que c'est de l'oublier, ni de l'explicquer; seulement je sçay que tous nos plus apparents, hormis monsieur de la Trimouille, vendoyent leur peine à vostre Majesté, comme estant là pour ses affaires: je mentirois si je vous en disois autant; j'y estois pour les esglises de Dieu, avec autant plus de juste passion qu'elles estoient plus abais-sées et plus affoiblies, vous ayant perdu pour protecteur. Dieu misericordieux ne veille pas laisser d'estre le vostre! Sire, j'ayme mieux quitter vostre royaume et la vie que de gagner vos bonnes graces en trahissant mes freres et compagnons. » La replicque du roy fut estrange : « Cognoissez-vous, dit-il, le president Janin<sup>1</sup>? » Sur la negative il poursuivit : « C'est celuy sur la cervelle duquel toutes les affaires de la Ligue se reposoyent; voila les mesmes raisons desquelles il me paya; je veux que vous le cognoissiez, je me fieray mieux en vous et en luy qu'en ceux qui ont esté doubles. »

A ce discours j'en veux joindre un autre qui se fit au despart; après une grande ambrassade, Au-

---

1. Pierre Jeannin, célèbre homme d'État et diplomate, né à Autun en 1540, mort en 1622.

bigné congedié retourna au roy, et luy dit : « Sire, en regardant vostre visage, il me donne les anciennes hardiesses suivant lesquelles j'ose demander à mon maistre ce que l'ami demende à l'ami; defaites trois boutons de votre estomac, et me dites pourquoy vous m'avez peu hayr. » Le roy, ayant pasli, comme il faisoit à tout ce qu'il prononçoit d'affection, dit : « Vous avez trop aimé la Trimouille. » Responce : « Sire, ceste amitié s'est faicte à vostre service. » Demande : « Ouy, mais quand je l'ay hay vous n'avez pas laissé de l'aimer. » Responce : « Sire, j'ay esté nourri aux pieds de vostre Majesté attaquée de tant d'ennemis et d'accidents qu'elle a eu besoing de serviteurs amateurs des affligez, et qui n'abandonnassent pas vostre service, mais redoublassent leur affection au prix que vous estiez accablé par une puissance supérieure; supportez de nous cest apprentissage de vertu. » Il n'y eut autre responce que l'ambrassade d'à Dieu.

Il est bon, puisque nous avons parlé de monsieur de la Trimouille, duquel vous verrez la probité au [tome 3<sup>e</sup>, livre 5<sup>e</sup>, chapitre 10,]<sup>1</sup> de vous conter comment ceux qui tenoient bon pour le parti, courants sans cesse grande risque de leur vie, et ayants serment de mourir ensemble, le roy

---

1. Voy. *Hist. univ.*, t. III, p. 490, 491.

ayant fait demarcher quelques forces pour investir le duc dans Touars, il<sup>1</sup> escrivit à Aubigné : *Mon ami, je vous convie suivant nos jurements à venir mourir avec vostre tr. f.* La responce fut : *Monsieur, vostre lestre sera bien obeye, quoy que je la blasme d'une chose, c'est d'avoir allegué nos promesses qui doivent estre trop presentes pour les ramentevoir.* Eux deux, courant pays pour rallier leurs amis, passerent par une bourguade où le jour auparavant on avoit coupé quelques testes et mis sur la rouë quelques assassins. Aubigné, s'appercevant que son duc changea un peu de couleur en regardant cest equipage, le prit par la main, luy disant : « Contemplez cela de bonne grace : car, faisant ce que nous faisons, il se faut apprivoiser à la mort. »

De là à deux ans<sup>2</sup> se fit un' assemblée à Chastelleraut, à laquelle fut envoyé le duc de Sully. Monsieur de la Nouë et Aubigné furent, en leur absence, deputez à Saint Maixent. Ce fut pourquoy ce dernier estant arrivé à Chastelleraut pour s'excuser sur l'election non acoustumée, et sur ce que la hayne de sa personne nuiroit aux affaires qu'on lui mettoit en mains, comme il estoit sorti cependant qu'on adviseroit là dessus, au lieu d'ac-

---

1. Il, le duc.

2. En 1597.

corder sa demande, quelques excuses qu'il peust apporter, on donna la commission d'aller advertir le duc de Sully (qui pretendoit de presider) à ce que il s'abstint de l'assemblée, sinon aux occasions, selon lesquelles il vouldroit parler de la part du roy.

A la fin de ceste assemblée, le duc de Sully luy ayant fait commendement, de par le roy, de se desjoindre, par les menées d'Aubigné qui seroyent longues à deduire, le duc de Sully fut contraint de partir luy mesme, ayant laissé à l'assemblée le brevet des places<sup>1</sup> qu'il nioit avoir, et puis refusoit l'ayant monstré. En ceste mesme action, la compagnie ayant esté trois jours à desmesler un affaire pour Oranges, tellement implicite que les interets du roy, du prince d'Oranges, des esglises de Dauphiné et du Languedoc, du mareschal des Diguières, de la ville d'Oranges à part, du sieur de Morges, du sieur de Blacons, et d'autres seigneurs notables du pays se chocquoyent, la compagnie ne voyant chemin de desmesler ces contrarietez, quelqu'un proposa qu'on commandast à un seul d'en faire la resolution, et qu'il seroit plus aisé de corriger sur l'escrit que sur les paroles qui s'en alloient en l'air. Aubigné, choisy pour cela, demanda trois

---

1. La liste des places de sûreté accordées aux protestants.



jours de terme, et, dès lors sortant de l'assemblée, prit du papier, et sur la memoire fresche esbaucha sa besogne, et puis ayant consideré qu'après y avoir pensé plus long temps, qu'elle ne lairroit pas d'estre bien controllée et litturée<sup>1</sup>, il rentre dans la compagnie, blasmé de n'aller pas travailler à sa besogne. Il la leur mit sur la table, et dans demie heure rappelé, après la censure, trouva qu'on luy avoit troublé une silabe seulement, et a tousjours estimé cest escrit le plus heureux de tous les siens.

Trois mois avant la mort du roy<sup>2</sup>, Aubigné arrivé à Paris alla decendre chez monsieur du Moulin, où il trouva messieurs Chamier et Durant<sup>3</sup>, et quatres autres pasteurs jusques à sept. Ceux cy luy dirent qu'il estoit venu en un temps où on avoit la teste bien rompuë pour l'accord des religions, duquel on murmuroit plus que jamais, qui estoit signe de quelques nouveaux prevaricateurs gagnez; sur quoy, ils accorderent à ce nouveau venu quelques poincts qu'il leur proposa pour rompre ces traittez frauduleux, mais surtout il leur

---

1. *Litturé*, corrigé, de l'italien *litura*.

2. Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610.

3. Pierre Dumoulin, mort à Sedan en 1658. — Daniel Chamier, tué au siège de Montauban en 1621. — Samuel Durant, mort en 1626. — Pour ces trois personnages, voyez *la France protestante* de Haag, édition H. Bordier.



demanda si ils le soubstiendroyent en un offre qu'il avoit pourpensé : c'est de reduire toutes les controverses de l'Esglise aux regles qui se trouveroient avoir esté fermement establies en l'Esglise primitive jusques à la fin du quatriesme siecle et commencement du suivant.

Chamier s'advança de promettre qu'ouy; et, ayant esté suivi de tous, Aubigné va faire son entrée, trouve le roy au cabinet, qui avant tout autre propos luy commanda d'aller voir de ce pas du Perron. Estant obey, le cardinal receut l'autre avec des caresses et baisements de jouë non acoustumés. Ces deux ne furent pas plus tost assis que le cardinal fit le pleureur sur les miseres de la chrestienté, et demanda s'il n'y avoit point moyen de faire quelque chose de bon. Responce : « Non : car nous ne sommes pas bons. » Demande : « Monsieur, obligez la chrestienté de faire quelque ouverture pour la mettre à un de tant de pernicieuses controverses qui mipartissent les esprits d'un chacun, les familles, et ensuite le royaume, et l'Estat. » Responce : « Monsieur, les ouvertures sont inutiles, là où la dernière piece que vous avez alleguée veust maistriser sur les doubtes des grands. »

Aprés plusieurs tels exordes, Aubigné, s'estant fait presser, s'advança en ces termes : « Puisque vous desirés que je m'avance outre ma suffisance

et ma condition, il me semble, Monsieur, que la sentence de Guicciardin<sup>1</sup> se debvroit praticquer en l'Esglise aussi bien qu'en l'Estat : c'est que les choses bien ordonnées, venants en decadence, se restituent en les amenant à leur première institution. Je vous feray donc une ouverture que vous qui couchez tousjours de l'ancienneté, comme si c'estoit vostre avantage, ne pouvez refuser : c'est que vous et nous prenions pour loyx inviolables les constitutions de l'Esglise establies et observées en elle jusques à la fin du quatriesme siecle, et que sur les choses que chacun y pretend corrompuës, vous, qui vous dites les aisnez, commencez à remettre la premiere piece que nous vous demanderons; que nous fassions de mesme de la seconde, et aussi consequutivement, tout soit restabli à la forme de ceste antiquité. » Le cardinal fit de grandes exclamations sur le desadveu que les ministres feroient de telles propositions, à quoy l'autre ayant replicqué « qu'il engageoit sa teste et son honneur à la faire valoir », le cardinal pensif luy serra la main, disant : « Donnez-nous encor quarante ans, outre les quatre cents. » Responce : « Vous en demandez plus de cinquante, je voy bien que c'est le concile de Calcedoine; mettez-nous sur le tapis, et ayant concedé la these gene-

---

1. L'historien F. Guicciardini.

ralle nous accorderons ce que vous demandez là, et non pas icy. » Demande : « De grace, dites moy ce que vous nous demanderiez premierement, car vous n'oseriés accorder à nostre premiere demande l'eslevation des croix receuës sans difficultés au terme que vous avez prefixé. » Responce : « Nous les mettrons à l'honneur qu'elles estoyent lors, pour le bien de la paix ; mais vous n'oseriés, je ne dy pas accorder, mais seulement traicter sur nostre premiere question, qui seroit de restablir l'autorité du pape au point des quatre siecles, et pour cela nous vous donnerions deux cents ans pour vos espingles. » Le cardinal, qui avoit esté empoisonné à Rome et en estoit revenu en colere, s'escria « qu'il falloit faire cela à Paris, si à Rome il ne se pouvoit ».

Tels propos remis à une autre fois, Aubigné s'en retourna au cabinet, s'arrestant fort peu de temps en son chemin pour parler au president L'Anglois. A l'arrivée, le roy luy demande « s'il avoit donc veu son ami, et de quoy ils avoient traité ». Luy en ayant discouru, le cabinet estant lors tout plein de grands, il eschappa au roy de dire : « Pourquoi avez vous dit à monsieur le cardinal, sur la demande du concile de Calcedoine, que vous luy donneriez sur le tapis, et non pas là? » La responce fut que, « si, après les quatre cents ans consedez, les docteurs en demandoyent

encor cinquante, ce seroit une tacite confession, que les quatre premiers siecles ne seroyent pas pour eux ». Quelques cardinaux et jesuistes, qui estoient dans le cabinet, commencerent à gronder grandement, et le comte de Soissons<sup>1</sup>, à qui ils avoient parlé à l'oreille, dit tout haut que tels pernicieux propos ne se devoient point tenir. Le roy cognut qu'il les offençoit, et, fasché d'avoir découvert comment le cardinal avoit envoyé leur privé propos avant l'arrivée d'Aubigné, il luy tourna l'eschine, et passa en la chambre de la royne. A quelques jours de là, le prince, conseillé d'arrester ou d'esteindre un homme qui avoit troublé l'affaire de l'accord (car depuis il ne s'en parla plus), dit au duc de Sully « qu'il falloit mettre ce brouillon dans la Bastille, et qu'on trouveroit assez de quoy luy faire son procès ». Un soir madame de Chastillon<sup>2</sup> l'envoya prier qu'elle luy dist un mot : ce fut qu'après les obstestations de ne la ruiner point, elle le pria de partir en ceste nuit, ou qu'il s'assurast d'estre perdu. Aubigné, ayant respondu qu'il feroit ce que Dieu luy conseileroit, et qu'il l'alloit prier, ne print point ses advis, mais de bon matin va trouver le roy, luy

---

1. Charles de Bourbon, comte de Soissons, mort en 1612.

2. Marguerite d'Ailly, veuve depuis 1591 de François de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, fils de l'amiral Coligny.

fait un petit discours de ses services, et luy demande une pension, ce qu'il n'avoit jamais fait. Le roy, bien aise de voir en ceste ame quelque chose de mercenaire, l'embrasse et le luy accorde; et le lendemain, le compaignon estant allé à l' Arsenal, le duc de Sully le convia et le mena voir la Bastille, luy jurant qu'il n'y avoit plus de danger, mais depuis un jour seulement. Au sortir de la cene, le dimanche d'après, madame de Chastillon, bien esmerveillée d'un si estrange remede, donna à disner à monsieur du Moulin, à Aubigné et à mademoiselle de Ruvigny, femme de celuy qui commandoit à la Bastille. Ceste-cy, oyant à table un propos qui luy plaisoit, entre ces deux regardant fixement le second, se mit à pleurer, et, pressée de la cause de ses larmes, dit « qu'elle avoit par deux fois accomodé une chambre, et la dernière attendu à minuit le condamné ».

Le roy en peu de temps changea bien d'opinion, et reprit d'Aubigné en telle grace qu'il delibera de l'envoyer en Allemagne comme ambassadeur general, avec charge aux agents particuliers de luy rapporter deux fois l'an toutes leurs negociations; et puis ce desseing changea, lors que ce prince eut pris le sien grand <sup>1</sup>, qu'il luy communiqua tout du long, contre les remonstrances qu'Aubigné faisoit

---

1. Le dessein de faire la guerre à la maison d'Autriche.



que telles pieces ne se devoient commettre qu'à ceux qui en portoyent le fardeau. Or, pource que lors il estoit vice amiral de Xantonge et de Poitou, il ne voulut point demeurer oizeux en un si grand mouvement; il pressa le roy de vouloir jetter une branche de ses desseings vers l'Espagne, et, donnant de tous costez sur les ongles à son ennemi, luy envoyer une flesche vers le cœur; et, quand le roy, rejettant telle ouverture, eut allegué le vieil proverbe : *Qui va foible en Espagne y est battu, et qui y va fort, il meurt de faim*, Aubigné luy ouvrit<sup>1</sup> un marché auquel il obligeoit un million d'or vaillant, pour faire deux flottes qui rendroyent, par le circuit d'Espagne, dans les magasins du roy les vivres au prix qu'ils estoyent lors à Paris. Il adjoignit à son parti d'Escures; et cela fut arrêté après que le duc de Sully eut fort traversé l'affaire au commencement.

[1610] Dont en prenant congé pour venir en Xaintonge y travailler, le roy ayant dit ces mots : « Aubigné, ne vous y trompés plus, je tiens ma vie temporelle et spirituelle entre les mains du Saint Pere, veritablement vicaire de Dieu », il s'en revint tenant non seulement ce grand desseing pour vain, mais encore la vie de ce pauvre prince condamnée de Dieu; ainsi en parla il à ses confi-

---

1. Lui proposa.

dents, et dans deux mois après arriva l'effroyable nouvelle de sa mort. Il la receut au lict, et, le premier bruit estant que le coup estoit dans la gorge, il dit devant plusieurs qui estoyent accourus en sa chambre avec le messenger que ce n'estoit point à la gorge, mais au cœur, estant assuré de n'avoir point menty.

Voila la royne desclarée regente par un consentement des assemblées provinciales, nul n'y resistant en celle de Poictou qu'Aubigné, qui maintint que telle election n'appartenoit point au Parlement de Paris, mais aux Estats; et, quoy qu'il fust remarqué pour ceste parole, il ne laissa pas d'estre envoyé de sa province pour faire les submissions.

Estant à Paris, les desputez de divers endroits s'attendirent jusques à ce qu'estans de neuf provinces, ils resolurent ensemble de se faire presenter par le sieur de Villarnoux<sup>1</sup>, lors député general. La dispute fut grande pour leur entrée et façon de parler; enfin tous s'accorderent d'Aubigné comme du plus vieux et plus experimenté, pour leur servir de miroir en ceste action. Le conseil du roy fut scandalisé de ce que pas un ne s'agenouilla, ni au commencement ni à la fin de la harangue, que Rivet<sup>2</sup> eut ambition de faire, et la fit en tremblant,

---

1. Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul.

2. André Rivet, né en 1573, mort à Breda en 1651.

et mal à propos. Au sortir, monsieur de Villeroy s'attaqua à Aubigné, demandant pourquoy il n'avoit fleschi le genouil. La response fut qu'il n'y avoit en leur troupe que nobles ou ecclesiastiques qui ne devoient au roy que la reverence, et non pas l'agenouillement.

Il prit un caprice à la royne, quatre mois après, de vouloir parler en privé avec Aubigné. Sur un billet qu'il en eut, contre l'avis de ses amis, il y alla en poste, et fut deux heures enfermé avec la royne, la porte gardée par la duchesse de Mercure<sup>1</sup>; elle feignoit vouloir prendre instruction de luy sur certain point, mais en effet c'estoit pour le rendre infidelle ou soupçonné à son party.

Nous voila à l'assemblée de Saumur<sup>2</sup>, à l'ouverture de laquelle monsieur de Boissise<sup>3</sup> ayant fait des grandes promesses à Aubigny, eut pour response : « J'auray de la royne ce que j'en desire : c'est qu'elle me tiendra pour bon chrestien et bon François. » Depuis, on despescha exprés la Varenne pour luy, qui le courtisa d'une façon desmesurée; si bien qu'un des corrompus luy disant devant monsieur de Bouillon : « Qu'est allé faire la Varenne en vostre logis, douze fois depuis hier

---

1. Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, morte en 1623.

2. En 1611.

3. Thumery de Boissise, conseiller d'État, diplomate.

matin? » La responce fut : « Ce qu'il fit au vostre dès la premiere et n'asceu faire au mien en douze fois. »

Là il perdit l'amitié de monsieur de Bouillon, qu'il avoit acquise et conservée depuis trente ans en bonnes occasions. Ce fut pource qu'il l'empescha de presider et s'opposa à luy en toutes les propositions curieuses qui le perdirent de reputation ; sur tout, sur ce que le dit seigneur duc ayant fait une longue harangue pour faire que le party se dessaisist de toutes assurances pour se remettre en la disposition de la royne et de son conseil. Pour cest effect, après une longue et affectée louange de la saison du martire, il oyt un autre discours tout contraire au sien duquel la fin fut telle : « Ouy, le martire ne se peut eslever par assés de louanges ; bien heureux sans mesure qui l'endure pour Christ : se preparer au martire est le faict d'un vray chrestien, mais y engager ou y mener les autres, c'est de traistre et d'un bourreau. » A la fin de l'assemblée, Aubigné, qu'on tenoit pour ne dire jamais à Dieu qu'à ceux qui se vouloyent revolter ou mourir, dit devant tous à Dieu à Ferrier<sup>1</sup>, ce qui fust receu fort aigrement de Ferrier et de plusieurs de la compagnie jusques à sa revolte qui fut dans deux mois.

---

1. Jérémie Ferrier, mort en 1626. Il se convertit au catholicisme avant 1615.

Dés lors commencerent les affaires de la religion, et le parti tout entier à prendre une grande decadence, premierement par la plus part des grands, et puis par l'avarice des ministres, desquels trois ayant esté infidelles, Ferrier et Recent furent punis de honte, mais Rivet descouvert en Poitou, pour avoir pension soubs le nom de son fils, fut detesté de peu de ses vieux confreres, courtizé des jeunes; ce qui fut accomparé à un mastin qui a mis la teste dans un pot de beurre, et les autres petits chiens, qui luy viennent lescher les barbes par congratulation; si bien que, à l'assemblée sinodale de Touars qui estoit pour la reddition de compte de Saumur, les fermes y receurent quelques atteintes. Là on veit, du milieu de deux cents personnes assemblées, le ministre de Parabelle, nommé la Fourcade, se lever debout huit ou dix fois pour interrompre les voix en s'escriant: « Messieurs, gardons nous bien d'offencer la royne. » Là on voulut grabeler<sup>1</sup> les gouverneurs qui mettoient leur garnison<sup>2</sup> en la bourse, quelques jeunes ministres dirent: « Ils sont pourvoyants et pacifiques. » On voulut toucher à ceux qui, aux despens du party, prenoient des pensions, un autre ministre disoit:

*Principibus placuisse viris non ultima laus est.*

---

1. *Grabeler*, chicaner, tourmenter.

2. La paye de leur garnison.

Sur ceste nouvelle farce, Aubigné prit congé de la compagnie, prenant occasion de son aage, disant qu'il estoit quitte des assemblées publiques estant devenuës telles que des femmes publiques.

Le duc de Rohan, hay et defavorisé pour avoir bien faict à Saumur, se retira à Saint Jean, faisant mine de se fortifier d'amys. Aubigné, de qui la garnison non plus que celle de Saint-Jean n'estoyent plus payées, sept mille francs de pension otez, pour avoir refusé augmentation de cinq mille, fut contraint d'aller querre son payement sur la riviere de Sevre<sup>1</sup>. A ceste occasion estant menacé de siege, et ayant recognu l'assiette du Dognon<sup>2</sup>, se résolut de n'estre point la *sorice d'un pertuso*<sup>3</sup>, il achepta la petite isle, fit bastir une maison dans Maillé pour deux mille escus. Parabelle<sup>4</sup> eut commission de l'aller visiter; Aubigné s'y trouva et le traitta.

L'année d'après, Parabelle ayant mesme commission pour visiter des vacheries qui se faisoient au Dognon, il convia le bastisseur à se trouver à la

---

1. C'est-à-dire de pirater sur la Sèvre, ou d'y imposer un péage aux navires.

2. Le Doignon, Donion ou Donjon est situé dans une île de la Sèvre. Il y reste à peine quelques traces des fortifications élevées par Aubigné.

3. C'est-à-dire la souris qui n'a qu'un seul trou.

4. Jean de Baudéan, seigneur de Parabère.



visite, l'autre répondit que la besogne ne valoit pas la peine, et que le commissaire cerchast qui luy donnast à disner : cette eslevation<sup>1</sup> aprit à ce commissaire le mespris de l'affaire, et respondre à la cour que ce n'estoit rien ; mais un matin arriverent à la place trente massons, cinquante ouvriers, des tentes de toile, trois colouvrines et un magazin. Cela mit l'alarme au camp, fit envoyer et escrire ; et lors, n'y eut de responce que des resolutions à toutes extremitez.

Le duc de Rohan ne demeura gueres à estre convié au premier remuement du prince de Condé et du duc de Bouillon, rassembla ses amis à Saint Jean, et Aubigné, ne pouvant abandonner sa besogne, fut prié de donner aux compagnons une responce au prince et aux siens. Il leur envoya pour toutes lettres ces deux lignes : *Nous voulons bien mettre sur nos espaules le fardeau de vostre guerre, délivrés nous de celuy de vostre paix.*

Ceste premiere esmeute s'esvanouit en accord et oubliance pour tous, hormis pour Aubigné, qui, pour tout remede, fortifia ces deux places, et mit la derniere en estat de prester le collet. Ceste année passée en diverses menées, vint à esclorre la guerre du prince de Condé<sup>2</sup>, qui, ayant choisi Au-

---

1. *Eslevation*, hauteur, orgueil.

2. En 1615.

bigné pour son mareschal de camp, lui envoya les despesches; mais luy ne les voulut pas recevoir de sa main, ouy bien des esglises assemblées à Nismes.

Le duc de Sully, gouverneur du Poictou, estant à Poitiers, s'obligea à la royne avec douze principaux du pays, que la province ne branleroit point pour le prince de Condé, et vint à Maillezais pour faire consentir à mesmes choses, par promesses et par crainte, disant au gouverneur que tous les grands de Poictou maintiendroyent bien leurs promesses. Il eut pour responce qu'il avoit oublié en ceste assemblée un grand homme qui en diroit son avis le lendemain : il vouloit dire le premier tambour du regiment qu'il dressoit pour son fils, et qui le lendemain matin batit aux champs. Le jour mesme, le sieur d'Adé<sup>1</sup> avec la garnison de Maillezais prit Moureille<sup>2</sup> par petard. De là à quinze jours, le duc de Sully ayant armé de son costé, il arriva que quatre compagnies de ce regiment, et la compagnie du duc avec une autre de carabins, arriverent en mesme temps à Vouilley<sup>3</sup> pour loger; mais les gens de pied chasserent la cavalerie comme il appartenoit.

---

1. Josué de Caumont, sieur d'Adé ou d'Adou, gendre d'Aubigné dont il avait épousé la fille Marie.

2. Moreilles, commune de Champagné-les-Marais, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

3. Vouillé-les-Marais, commune de Chaillé (Vendée).

Monsieur de Soubize <sup>1</sup> fit son amas, et marcha au devant du prince de Condé avec sept regiments faisant plus de cinq mille hommes. Un matin, le duc de Bouillon, marchant pour le siege de Luzignan, rencontra Aubigné allant à la mesme besogne comme mareschal de camp; là s'appointerent les differents de Saumur. Il n'y eut rien en ceste guerre qui vaille la peine d'estre escript; seulement à la fin, Aubigné, contre la volonté du prince de Condé, fit tant qu'on assiegea Tonay-Charante, où s'estant bruslé la moitié du corps par un accident, il se fit porter aux tranchées. Ce mouvement n'apporta plus que le traité de Loudun<sup>2</sup>, qui fut une foire publique d'une generale lascheté et de particulieres infidelitez.

Le prince de Condé, dans les conseils, appelloit Aubigné son pere; luy ayant faict banqueroute comme à tout honneur, luy cria par une fenestre: « A Dieu, en Dognon. » La responce fut: « A Dieu, à la Bastille. » Le prince arrivé en cour luy rendit pour ses bons services, pour luy avoir causé un secours de cinq mille hommes, avec despense de seize mille escus bien advoüez et comptez et point payez, et pour les salutaires conseils qui

---

1. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, frère du duc de Rohan, né en 1583, mort à Londres le 9 octobre 1642.

2. La paix fut signée le 3 mai 1616.

l'ont fait soupirer depuis en ses prisons <sup>1</sup>, luy rendit ce tesmoignage dans le conseil secret, qu'il estoit ennemi de la royauté et capable d'empescher un roy de regner absolument <sup>2</sup>, tant qu'il vivroit.

Le mesme prince fit envie au duc d'Espéron de lire les *Tragiques* <sup>3</sup>; et, luy ayant exposé les traicts du second livre, comme escripts pour luy, fit jurer la mort de l'auteur, comme aussi elle fut pratiquée de là et d'ailleurs en plusieurs façons.

Ce duc vint en ce temps faire la piafe de la Rochele <sup>4</sup>. Les Rochelois ayant prié Aubigné d'armer, luy firent congédier et ramasser ses troupes jusques à trois fois, selon les incertitudes de leurs traitez avec leurs ennemis, qui enfin s'avancerent lors qu'il n'y avoit plus à Maillezais que cent cinquante hommes. On sceut tout à coup que les forces de Xaintonge avoyent passé et estoient à Mozé <sup>5</sup>, ce que Aubigné ayant sceu et le departement d'un regiment pour la ronde, il

1. Le prince de Condé, arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1616, ne sortit de prison que le 20 octobre 1619.

2. *Absolument*, en roi absolu.

3. Les *Tragiques* venaient de paraître (1616).

4. En 1616. « Le monde, dit Levassor (*Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 563 et suiv., in-4<sup>o</sup>), applaudit au bon mot que d'Aubigné dit en cette occasion : « M. d'Espéron « est venu faire son entrée devant La Rochelle. » Aubigné a reproduit ce mot dans son *Baron de Fæneste*, liv. I, ch. II.

5. Mauzé (Deux-Sèvres).

eut grand mal au cœur de laisser piller une de ses dix paroisses qu'il avoit comme les autres desfendues exemptes de toute incommodité de guerre. La secheresse de ceste année faisoit qu'elle n'estoit plus isle : ayant donc recogneu que cent chariots de front pourvoyent passer le marest, il ne laissa pas de s'y presenter avec ce qu'il avoit, et depuis, pour faire bonne mine en mauvais jeu, voyant arriver six compagnies de cavalerie au logis de Courson <sup>1</sup>, il lessa les paysans du pays armez en monstre sur un terrier <sup>2</sup>, et luy avec ses cent cinquante hommes marcha à deux heures après midy à la veuë des ennemis faire un logis à Morvain <sup>3</sup>, faisant filer ses hommes à veuë et au prix qu'ils arrivoient se desrober au trot par derriere le village pour venir encor joindre la queue, si bien que Reaux, qui commendoit comme mareschal de camp aux troupes qui s'avansoyent en ces quartiers, despesche à son duc l'advertir qu'il avoit sur les bras pour le moings huit cents hommes. Cest advis le fit fortifier de quatre compagnies ; encore Aubigné, ayant recogneu la misere de l'effroy, leur fit quitter quelque logis où ils venoyent fourrager, et, ayant recognu le logis de la greve, alloit la seconde nuit

---

1. Courçon d'Aunis (Charente-Inférieure).

2. Terrier, tertre.

3. Mervent, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

pour l'enlever : il receut en marchant advis par ceux du duc de l'accord qu'avoient fait les Rochelois<sup>1</sup>.

Deux gentils hommes luy apporterent cest advis, se convierent effrontement à venir disner à Dognon, et entrèrent en discours de la haine que leur duc portoit à leur hoste : racontant qu'il avoit dit tout haut devant cinq cents gentils hommes que, s'il ne le pouvoit avoir autrement, il le convieroit à venir voir en un pré une des bonnes espées de France. La responce fut telle : « Je ne suis pas si mal nourri que je n'aye appris les avantages des ducs et pairs, ce que nous leur devons, et le privilege qu'ils ont pour ne se battre point ; je sçay encore le respect que je doy au colonnel de France, soubs lequel je commande des gens de pieds ; mais, si un excès de colere ou de valeur avoit poussé monsieur d'Espéron à me commander absolument d'aller voir ceste bonne espée dans un pré, certes il seroit obey. Il m'en a autres fois monstré une, sur les gardes de laquelle il y avoit pour vingt mille escus de diamants ; s'il luy plaisoit y porter celle-là, je la tiendrois encore pour meilleure. » Un des gentils hommes replicqua que monsieur le duc avoit des qualitez dont il ne se pouvoit despouiller pour

---

1. Sur les démêlés du duc et des Rochellois, voy. Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. II, p. 169-171 ; Levassor, t. I, p. 562-566.



venir à une telle espreuve de sa valeur. Responce : « Monsieur, nous sommes en France, où les princes qui sont nés en la peau de leur grandeur s'escorchent quand ils la despouillent ; mais sachez qu'on se peut desvestir de ses meubles et acquets : le duc d'Espernon n'a rien qui ne soit de telle nature pour se rendre impareil à moy. » Le plus vieux des gentils hommes adjousta : « Or bien, Monsieur, quand tous ces poincts seroyent d'accord, il y a tant de seigneurs et gentils hommes autour monsieur le duc, qu'ils l'empescheroient de pouvoir vous assurer un pré. » Aubigné eschauffé ne se peut empescher de dire qu'il l'osterait bien de ceste peine, et qu'il s'en assureroit un dans le gouvernement du duc auquel luy-mesme apporteroit la seureté contre les amis de son ennemi ; là finit le propos, lequel rapporté au duc d'Espernon luy fit faire nouveau serment de vengeance, avec execrations.

Il y avoit longtemps qu'Aubigné se rendoit ennuyeux par advertissements à tous ceux qui manioient les affaires ; et il n'y avoit assemblée où il n'escrivist ce que le long usage luy avoit appris. Mais plus particulièrement il avoit veu un tableau de tout ce qui est arrivé depuis entre les mains de Gaspard Baronius, nepveu du cardinal <sup>1</sup>, lequel

---

1. César Baronius, cardinal, l'auteur des *Annales ecclesiastici*.  
*Mémoires d'Aubigné.*

ayant esté apelé à la cognoissance de Dieu <sup>1</sup> pour avoir jugé à mort le petit capuchin à Romme, cestuici, parvenu par la faveur de son oncle, et par les grands dons qu'il avoit, à estre de la congregacion qui s'appelle de la *Propagatione della Fede*, fut choisi pour un des trois que ce conseil envoie tous les ans aux trois coings de l'Europe, avec memoires de tout l'estat de la chrestienté. Sur son partement pour Espagne, bien garny d'or et de despesches autentiques, il se sauva à Briançon entre les mains de monsieur d'Esdiquieres, qui le fit conduire par un consul du lieu à Paris, et là le presenta à une assemblée qui se faisoit au logis de monsieur de Bouillon. Aubigné et monsieur de Feugré <sup>2</sup> estans choisis par ceste troupe pour auditeurs du seigneur Gaspard, il leur mit sur table les memoires de toute la chrestienté, distinguée par provinces, leur monstrant de chacune deux cayers, sur l'un desquels estoit escrit : *Artes pacis*, et sur l'autre : *Artes belli*. Ces deux ayants demandé de voir les affaires de la province menacée de plus prés, cest homme leur fit voir premierement *Rhetorum* <sup>3</sup> *Commentarios*, comme debvant la persecution commencer par là, et avant arborer l'esten-

---

1. C'est-à-dire s'étant converti au protestantisme.

2. Guillaume Feugueray ou Feugueré, pasteur de Rouen.

3. *Rheti*, les Grisons.

dart de la croisade. Voila où Aubigné s'estoit fait sçavant en predictions, et importun par elles, et non pas pour avoir eu chez luy le muet qu'on luy reprocha. Or est-ce chose assez merveilleuse pour, à ceste occasion, vous faire cognoistre ce muet.

C'estoit un homme (si homme se peut dire, car les plus doctes l'ont tenu pour dæmon incarné) qui se monroit aagé de dix neuf à vingt ans, sourd et muet, l'œil tres-horrible, la face livide, qui avoit inventé un alphabet par les gestes et par les doigts, par le moyen duquel il s'expliquoit merveilleusement. Il a esté quatre ou cinq ans dans le Poictou, se retirant à la Chevreliere et puis aux Ouches, admiré de tous pour deviner tout ce qu'on luy proposeroit, faire recouvrer les pertes<sup>1</sup> du pays. On luy amenoit quelquefois trente personnes, auxquelles il contoit toute leur genealogie, les mestiers des bisayeulx, ayeulx et grands peres, combien de mariage chacun, combien d'enfants, et enfin toutes les monoyes piece à piece que chacun avoit en sa bource. Mais tout cela n'estoit rien au prix des choses à venir et des pensées les plus occultes, desquelles il faisoit rougir et paslir chacun; et sachent messieurs les theologiens (de qui la censure est à craindre en cest endroit) que

---

1. C'est-à-dire les objets perdus.

ce furent les ministres les plus estimés en ce pays qui donnerent cognoissance de ce monstre à Aubigné. Estant arrivé en sa maison, il fit deffences à ses enfants et domestiques, sur peine de punition, de ne enquerir le muet sur les choses à venir, et, comme *nitimur in vetitum*, ils ne l'enqueroient que de cela.

Il faudroit une histoire à part pour vous dire comment cest homme là monstroit ce que faisoyent tous les grands de la France, les propos qu'ils tenoyent à l'heure qu'on l'enqueroit. On eut soing de sçavoir de la cour, un mois durant, les heures des promenades du roy, qui avoit parlé à luy le long du jour; et cela confronté de cent lieuës avec les responces du muet ne manquoit jamais. Les filles de la maison l'enquirent combien vivoit le roy et de sa mort. Il leur marqua trois ans et demi, le carosse, la ville, la ruë, et trois coups de cousteau dans le cœur. Il leur marqua tout ce que fait aujourd'huy le roy Louys, comme les combats maritimes de la Rochelle, son siege, son desmantellement, et les ruines du parti, et plusieurs autres choses que vous pourrés voir dans les *Espitres familiares* qui s'imprimeront<sup>1</sup>. Vous saurés par plu-

---

1. Ces *Lettres familiares* ont été publiées pour la première fois dans les *Œuvres complètes*, où elles occupent les pages 352 à 369 du tome I.

sieurs, nourris en la maison où vous estes, la verité de ces choses.

Les ennemis d'Aubigné, pour rendre inutiles ses prevoyances, dirent qu'il les avoit aprises du muet, et par tel soupçon rendirent vains ses salutaires advis. Or la verité est qu'il observa religieusement de ne demander jamais à cest organe une seule chose à venir; mais son employ aux affaires et sa longue experience luy faisoient dire ce qu'on a senty depuis.

Il se pourveut donc à deux assemblées de la Rochelle pour déposer ses charges et places entre mains de personnes fideles, et les oster au duc d'Espernon et à l'evesque de Maillezais<sup>1</sup>, qui par hommes interposez faisoient traiter avec luy. Une partie de l'assemblée y entendit volontiers, mais la maison de ville de la Rochelle se rendit partie contre luy, et les saindics du peuple, qui estoient pour luy, ayants choysi l'advocat Bardonin pour se joindre à ses demandes, l'advocat corrompu conclut au rasement du Dognon et de Maillezais s'il se pouvoit : si bien que de là à un mois, monsieur de Villeroy escrivit à Maillezais en ces termes : *Que diriez vous de vos amis, pour lesquels vous avez perdu huict mille francs de pension, refusé augmentation de cinq mille, perdu encore la bonne grace du*

---

1. Henri d'Escoubleau de Sourdis.

roy, et vous mesmes tant de fois : ils nous demandent importunement qu'on vous rase vostre maison sur vos oreilles. Je ne change rien aux termes de vos amis ; si c'estoit à vous à faire response à une telle demande, quelle seroit-elle ? J'en demande vostre advis.

La response fut : *Monsieur, s'il vous plaist que je sois vostre commis pour la responce à la requeste des Rochelois, elle sera en ces termes : Soit fait comme il est requis aux despens de qui le requiert* <sup>1</sup>.

Monsieur de Villeroy ayant porté au conseil ses deux lignes, le president Janin dit, en jurant, qu'il les entendoit bien : « C'est-à-dire, dit-il, qu'il ne craint ni nous, ni eux. »

Telles paroles, accompagnées d'effects et de pourvoyances à la deffence des places, firent qu'on donna charge à Vignoles<sup>2</sup>, mareschal de l'armée du roy, de voir sur quoy se fondoit l'audace d'Aubigné. Il le vint donc voir comme amy, et comme ayant esté nourry chez le roy soubz luy. Il rapporta deux choses : l'une l'importance et la force du Dognon, disant pour le premier point que la Rochelle, de laquelle le siege se meditoit dès lors, ne pouvoit estre assiegée que la riviere de Sevre possedée par ces deux places et qui nourrit les

---

1. Voy. *Œuvres*, t. I, p. 364, *Lettres familières*.

2. Bertrand de Vignoles, chevalier du Saint-Esprit, mort en 1636.



deux tiers d'Espagne, ne fust libre pour le pain de l'armée du roy, laquelle d'ailleurs auroit le pain bien cher, s'il falloit que les vivandiers passassent, à la miséricorde de ces places, le destroit d'entre Surgeres et Mozé, et qu'elle ne receust vivres, qui ne fussent escortez ou perdus. Il adjousta d'autres choses à la consequence; mais pour la force il rapporta que Maillezais cousteroit tousjours un bon siege royal, et le Dognon plus à estre assiegé que la Rochelle à estre prise. Voila sur quoy on despecha des mestres de requestes pour traiter. Monsieur de Montelon<sup>1</sup> en eut la premiere charge, et, au desfault de luy, la Vacherie. Il feroit bon voir toutes les ruses par les quelles ce traicté [fut] protelé<sup>2</sup> environ deux ans, sur la fin desquels le duc d'Espéron, par le moyen du marquis de Bresé, fit offrir jusques à deux cents mille francs contant, et en payement fait sur la foy du vendeur. Mais Aubigné deposa ses places entre les mains de M. de Rohan pour cent mille, moitié contant, moitié à venir. De là il fit sa retraite à Saint Jean d'Angeli, où, s'estant meublé, il acheva l'impression de ses *Histoires*<sup>3</sup>, tout à ses despens, tint à grand

---

1. François de Montholon, conseiller d'État, mort en 1626.

2. *Proteler*, traîner en longueur, *protelare*.

3. Les trois volumes de l'*Histoire universelle* portent les dates de 1616, 1618 et 1620.

honneur de les voir condamnées et bruslées au College Royal à Paris.

Ce fut à ce point que commença la petite guerre de la royne mere <sup>1</sup> pour laquelle M. de Rohan fit venir le gouverneur de Saint Jean, Aubigné et huict autres amis du duc à Saint-Maixant, comme pour prendre advis d'eux, s'il se devoit engager en ceste guerre; mais la proposition qu'il mit sur table n'estoit point de ceste sorte; il demanda particulièrement à Aubigné les prevoyances et pourvoyances qu'il falloit à l'armée de la royne, pour avec soixante mille hommes assieger Paris. Aubigné respondit qu'il avoit eu l'honneur d'estre appelé deux autres fois pour les preparatifs de ce mesme siege, et qu'il se souvenoit à peu près comment on s'en estoit aidé; mais qu'au lieu de respondre à ceste inespérée proposition, il prioit le duc de regarder à la confusion qui dissiperoit ce grand party dès son entrée; et pour luy faire provision d'un bon pis-aller, et pour se rendre encor plus fascheux, protesta qu'il ne porteroit point les armes pour le party, et ne tireroit point sa petite espée hors du crochet.

Or, en prenant congé du duc, il dit aux deux freres <sup>2</sup> : « Je vous ay protesté n'estre point du

---

1. En 1619.

2. Les ducs de Rohan et de Soubise.

party de la royne, mais je seray du party de Rohan à vostre extremité, et vous me trouverez bien à propos. » Cela faict, il se retira à Saint-Jean où les mutins de la ville, ayants sceu comment les assiegeurs de Paris avoyent esté mal menés au Pont de Sef<sup>1</sup>, se souleverent et chasserent l'austhorité du duc, son lieutenant et ses capitaines.

Le duc escrivit à son amy pour le faire souvenir de la promesse d'extremité. Aubigné trouva les deux freres, et la Nouë<sup>2</sup> avec eux, avec deux regiments qui faisoyent quinze ou seze cents hommes et quelque cent chevaux en tout. Tout cela n'ayant où se retirer que Saint Maixent et s'acheminant vers le Bas Poictou, sans avoir lieu préparé pour resister deux jours, il prit par la main ces desvoyez et leur tourna la teste à un desseing assuré que luy, qui s'estoit avancé, excecutoit la nuit, dont le soir auparavant arriva la paix faite avec la royne mere et ceux de son party qui s'en voudroyent servir.

Là dessus, le roy ayant en diligence rempli le Poictou de son armée, Aubigné prit sa resolution de venir prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Geneve. Ceux de la faveur<sup>3</sup>, qui le cer-

---

1. L'armée des princes ligués fut défaite aux Ponts-de-Cé le 9 août 1620.

2. Odet de La Noue, fils de F. de La Noue *bras-de-fer*.

3. Les partisans du favori, du duc de Luynes.

choyent par tout, ayants envoyé billet aux principales villes pour l'arrester, et sur tout au passage des rivieres, il partit avec douze chevaux bien armez, et, usant de la bonne science qu'il avoit des chemins, passa la premiere nuit dans trois regiments et trois corps de garde de l'armée; et eut en son voyage quelques heurs bien à propos, comme trouvant un regiment qui l'arreta dans les fausbourgs de Chasteau-Roux, un paysan de rencontre luy fit passer la riviere en lieu inesperé; de mesmes son train ayant été coupé par la moitié au passage de Bourges, en lieu non accoustumé, par une guide de rencontre, le mesme heur luy arriva en ce que plusieurs gentils hommes et ministres auxquels il s'adessoit pour leur demander des guides, sans le cognoistre, poussez de quelque sentiment, luy en servoyent eux mesmes.

Le pasteur de Saint-Leonard, le conduisant à Conforgien, le destourna pour luy faire voir en un village le miracle d'une femme de septante ans, de qui la fille estant morte en couche, elle pressa son petit fils contre son sein, s'escriant : « O Dieu, qui te nourrira? » A ces mots l'enfant empoigna un des bous de sa grand'mere, et les deux mamelles furent à l'instant pleines de laict, duquel elle l'a nourri dishuit mois parfaitement bien. Cette histoire, avant qu'estre imprimée, a esté verifiée par l'acte public de l'Eglise.

A Conforgien, le baron du lieu ayant employé un nommé Petit Roy pour la conduite de son hoste, ce galant amassa la nuit quelques gentils hommes du pays pour leur mener dans une ambuscade. Petit Roy au matin ayant parlé à Aubigné, il luy prit un mal de cœur, se desista de la conduite, et donna un autre guide qui changea de route; et ceci fut confessé par un jeune gentil homme, qui en demenda pardon en mourant à sa mere, laquelle l'avoit nourri à la religion.

Faisant passer dans Mascon ces gens deux à deux, un vieillard au milieu de la ville arresta un des siens, luy disant à l'oreille : « Vous faites bien de passer ainsi deux à deux. » De là monsieur Fossiat luy donna adresse à monsieur d'Anieres, et l'accompagna jusques à Geneve; et encores y eut une mutinerie à Gex, qui luy fit courir fortune pour le port des armes qui n'estoit pas permis en ce pays là; ceux de la garnison sauterent au collet de quelques gentils hommes qui l'accompagnoyent fort habilement et luy en faisoient autant sans sa resistance. Il fut si heureux qu'il se desmesla sans tuer aucun; autrement il estoit pris et perdu, car il n'eust peu estre si peu arresté que le marquis de Cypieres<sup>1</sup>, qui le poursuivoit ayant son portraict, ne l'eust enlevé comme lieutenant de roy.

---

1. Charles de Marsilly, marquis de Cipières.

Enfin il arriva à Geneve, le jeudi premier de septembre 1620, où il fut receu avec plus de courtoisie et d'honneur que n'en cherchoit un réfugié. Outres les courtoisies ordinaires que reçoivent en ceste ville tous les estrangers notables, il fut visité en son logis par le premier syndic; et le mesme le mena au presche pour le loger en la place du premier de l'an passé, qui est le siege que l'on donne par honneur aux princes et aux ambassadeurs de roys; on luy fit un festin public, auquel la seigneurie entiere et quelques estrangers furent conviés. A ce festin y eut de fort grands maspans<sup>1</sup>, portant les armoiries du nouveau venu. Après avoir esté quelque temps chez les sieurs Pelissary et de Tournes, le logis de monsieur Sarrasin, depuis acheté par les princesses de Portugal, luy fut loué aux despens de la ville, jusques à ce qu'il en eut acquis un par mariage. On luy fit voir tous les magasins et secrets; et, ayant désiré voir en monstre toutes les bandes qui sont saize, cela luy fut accordé, chose qui n'avoit esté faicte depuis vingt ans. On fit un conseil de guerre de sept testes seulement, auquel on luy donna toute auctorité, et dura cet ordre jusques à ce que on demanda à ceste compagnie serment de fidelité et de segret. Aubigné, ayant appris que ses collegues

---

1. *Maspans*, massepains, de l'italien *marzapane*.



estoyent obligés de communiquer les principaus affaires au petit conseil, consentit de prester serment de fidelité, mais non celuy de segret, si ses colegues n'estoyent exemts de reveler les choses qu'ils auroyent jugées dignes d'estre tuës à tous. Les forces de Savoye s'estant esloignées, le conseil cessa pour les susdites difficultez.

En ce temps, toute la ville fut employée aux fortifications qu'il luy plut ordonner tant devers Saint Victor que vers Saint Jean.

Il ne fut point six sepmaines à Geneve que l'assemblée generale de la Rochelle ne luy despeschast par deux voyes un tesmoignage notable combien ils se repentoyent de l'avoir iniquement traicté : car ils luy envoyèrent premierement par la voye de Paris, et puis par le sieur d'Avias, un des deputez qui estoit de leur corps, premierement une procuration generale pour engager tout ce que les Esglises pouvoient en corps, et tout le pouvoir des Rochelois en particulier, pour les affaires que nous deduirons ; puis après lettres de creance à chascun des quatre cantons protestans, à la ville de Geneve, en general aux Hansiatiques <sup>1</sup>, à tous les princes protestants, vingt des dites lettres, le nom en blanc, le cachet volant nouvellement mis en usage par la dite assemblée, et encore

---

1. Aux villes anséatiques.

lettres à part pour les corps des Esglises et ministres signalés ; tout cela aux fins d'autorizer leur procureur.

Après, il y avoit ses instructions tandantes à esmouvoir les Souisses au present d'une levée gratuite, et à favoriser le passage des forces que le dit procureur pourroit lever par autres moyens, joint à cela commission pour commander l'armée ; et de toutes les pieces y avoit quatre copies en parchemin, deux par chacune des voyes, hormis des lettres missives, desquelles il n'y avoit qu'une copie seulement.

Le sieur d'Avias, estant arrivé, habillé en paysan, à Saint-Julien<sup>1</sup>, envoya son homme vestu de mesme, pour prendre lieu de conference. Estant bien adverti combien le respect de la France tenoit Geneve en sujettion, il fut logé dans les cabanes faites de nouveau pour la fortification, et là se firent les responces à l'assemblée. Aubigné avoit demandé aux Ving-Cinq eslection de deux, ausquels il pust commettre quelque segret, mais, ces deux voulans dire tout au gros, il fut contraint de les fortifier des deux principaux.

En ce temps là, monsieur Sarrasin avoit receu lettres du comte de Mansfeld<sup>2</sup>, qui, mal-mené en

---

1. Aujourd'hui sous-préfecture de la Haute-Savoie.

2. Ernest, comte de Mansfeld, mort en 1636.

Bohème, luy demandoit un maistre. Ceste demande reiterée, Aubigné traicta avec luy conjointement avec les deux ducs de Wimar. Après plusieurs voyages d'une part et d'autre, et grandes despences sur la bourse du procureur, les trois furent obligez à amener douze mille hommes de pied, six mille chevaux, douze pieces d'artillerie, moitié de batterie, pons et atelages necessaires, jusques à la riviere de Saune<sup>1</sup>, pour y joindre trois regiments de chascun deux mille hommes, tels que les pourroit amasser Aubigné, lequel, tant que les forces seroient jointes, serviroit de mareschal de camp general; et tout devoit marcher sur la foy de l'assemblée jusques à ce que l'armée, estant en Forest<sup>2</sup>, recevroit deux monstres qui n'estoyent qu'une, pource que, par le traicté, ils ne devoient recevoir que la moitié de leurs payes jusques à une paix qu'ils toucheroient le tout assiné sur les salines de Esguemortes et Peguais<sup>3</sup>, lors encor possédées en aparences par le party.

Toutes ces choses agrées d'une part et d'autre, et Mansfeld avancé jusques en l'Alsace, Aubigné, qui attendoit deux cents mille livres par lettres de change de la Rochelle, fut adverti que quelque

---

1. La Saône.

2. Le Forez.

3. Peccais, non loin d'Aigues-Mortes.



gentil esprit de la Rochelle avoit proposé que ce grand affaire seroit mieux entre les mains de monsieur le duc de Bouillon : ce qui fut suivi gaillardement. Le conte tourna donc vers Sedan, et en arriva ce que vous apprendrés en l'histoire : le premier marchand demourant en croupe avec cinq cens pistoles de despence. Ses enfans seront songneux de garder les pieces justificatives de tout ce que dessus.

[1621] Les Bernois avoyent, durant cette negociation, envoyé à Geneve le fils du premier avoyer requerir Aubigné de les visiter, sur le poinct que Frankendal estoit assiegé, ce qu'il accorda, et fut resu avec festins partout, canonnades et autres honneurs, desquels il blasme l'insolence; et ce premier voyage l'obligea à un segond, qui fut de trois à quatre mois.

En jettant l'œil sur Berne, il entreprit (contre l'avis de tous les grands capitaines qui l'avoyent veuë) de la fortifier : c'estoit encore contre le vouloir des principaux du conseil du peuple, contre leurs loyx et serment, mais selon le besoin. Le duc de Bouillon luy en escrit, et à quelques uns des principaux conseillers, alleguant la desfaveur de la situation, et que elle estoit au cœur du païs : il eut pour responce que le sit se trouveroit tres-avantageux, et que ce cœur n'estoit qu'à un doigt des costés.

Le peuple de la ville estoit tellement ennemy du mot de fortifications et imbu de celuy de bataille que, aux premieres promenades qu'ils virent faire, quelques ivrongnes porterent leurs halebardes, criant qu'il falloit jeter dans l'Ar les François qui estoyent venus pour violer leurs coutumes. A tous ces empeschemens l'entrepreneur, porté par Grafenried, d'Erlac et quelque peu d'autres, practiqua les ministres; desquels le principal ayant accompagné la seigneurie pour aller visiter le dessein, sur quelque esmossion de vollontez, demanda de rendre graces à Dieu sur le champ de la bonne et salutaire deliberation, et en ce disant et mettant le genou atterre, la seigneurie et la grande foule qui les avoit suivis de mesme, et par là engagés. Presque toute la ville se trouva le lendemain au mesme lieu, où le ministre ayant faict une exhortation, après un chant de pseume et un grande priere, Aubigné fit avancer ses picquets; avec une profonde reverence, en présente un à monsieur Manuel, premier advoyer, qui, voulant ceder ce premier ouvrage à l'inventeur, qui le refusa, il fallut tenir conseil sur ces courtoisies; et lors contraint à le poser, à accepter cet honneur, il jetta son chapeau à terre, y mit un genou, et dit tout haut en donnant le premier coup de maillet : « Soit à la gloire de Dieu, à la conservation de son Esglise, et pour arrester les ennemis des Souisses

confederés.» Ainsi le premier avoyer et tous les seigneurs de suite planterent les picquets de la fortification, que aucune de l'Europe ne surpasse en avantage naturel. Sous couleur de venir à ce travail, les Bernois firent voir les forces de tous leurs bailliages, estimés jusques à quarante huit mille hommes.

En après, se fit la visitation de toutes les villes du canton, la recognoissance des campemens declarés jusques à sept, et un reservé. Pour relever une consternation, monsieur de Graffenried, dans le conseil, mit la plume entre les mains de Aubigné pour signer le serment de capitaine general : ce qu'il refusa, s'excusant sur l'ignorance de la langue; et lors, estant pressé d'en nommer un aux Bernois, il leur bailla le chois de trois, assavoir du vidame de Chartres, du sieur de Monbrun et du compte de la Suse <sup>1</sup>. Le dernier fut choisi.

La seigneurie de Basle voulut estre conseillée de mesme main, le sieur de Lutzelman envoyé pour la conduite; mais, de vint-deux bastions qui leur furent trassez par le sieur de La Fosse, ils se contenterent d'en faire quatre, lessant leur ville en l'imperfection où elle est.

Durant ces voyages, l'ambassadeur Squaramel entra en traité de la part de la serenissime sei-

---

1. Louis de Champagne, comte de La Suze.



gneurie pour le faire general des François à leur service; et tout se concludoit favorablement quand Myron<sup>1</sup>, ambassadeur du roy en Souisse, fit escrire à celuy de Venise qu'ils seroyent en l'inimitié du roy, si ils se servoyent d'un homme tant hay de sa Majesté. Les amis eurent beau alleguer que les causes de la haine des roys devoient estre aux republicques cause de charité, la crainte prevalut sur le desir d'accepter la fidelité.

Myron, ayant ronpu ceste affaire, entreprit de desloger Aubigné de Geneve par quatre diverses menées. La premiere en se plaignant que il semoit la ville de mauvais propos : à quoy le remede fut d'en demander une exacte inquisition. La seconde attaque fut par lettres du roy, lesquelles dezi- gnoyent la personne sans la nommer. A ceste fois, la seigneurie, avec advis de l'accusé, escrivit ainsi après les affaires de la ville :

*Quand au reste de vostre lettre qui s'employe contre quelques uns retirez en ceste ville, convaincus et condamnez de crimes atroces, et de plus d'avoir fait des traités et des menées contre l'Estat de France, et n'avoir pas porté le respect deu à la majesté du roy, nous vous dirons, en faisant distinction de ces deux poincts, que jamais aucun particulier n'est venu*

---

1. Robert Miron, mort en 1641.

*former plaincte en ceste ville (ce que vous pouvés sçavoir estre arrivé à plusieurs) qui n'i ait receu bonne justice, aussi prompte et aussi severe qu'en lieu où il se fust peu arrester. Quand il plaira à ceux qui se plaignent envoyer en ce lieu homme capable de se rendre partie avec les pieces necessaires à cela, et principalement sur le commandement du roy et vostre recommandation, nous nous efforcerons de respondre au renom de la bonne justice que ont acquis nos devanciers. Mais, en ce qui regarde le roy directement, nous nous y porterons avec la vigueur et rigueur qu'il faudra, pour monstres à quel prix nous avons un nom si precieux. Nous la fismes paroistre l'an passé, lorsque un gentilhomme retiré en ceste ville nous fit plainte d'un raport qui vous avoit esté fait de mesme ce que vous touchez; promptement furent delegués deux des seigneurs du conseil, anciens sindics, pour faire une soigneuse perquisition ou à la descharge ou à la condamnation de l'acqué; ceste enqueste a duré six mois, durant lesquels le gentilhomme ha gardé pour prison les murs de la ville.*

Durant ces choses Aubigné achetta et bastit la terre du Crest qui, en tout, luy revint à onze mille escus. Et est à marquer que estant par dessus le sinquiesme estage et ayant rompu d'un saut l'eschafaud, il s'empoigna d'une main à une pierre pas plus groce que le poing, assise fraichement;

ceste main, blessée de deux playes, porta tout le corps, et luy donna loisir de voir deux bois tres-pointus qui l'attendoyent pour l'empaller, si le secours des siens eut tardé : Dieu ne voullans en aucun temps ny lieu le laisser sans perils.

Ces attintes continuelles de la cour luy firent desirer son esloignement, pour n'estre point en charge à une ville à laquelle il avoit voué sa vie ; mais les perpetuelles menaces et apparences d'un siege l'y retenoyent : tellement qu'il se servoit du Crest pour une absence que ses amys luy conseilloyent.

La troisieme attaque fut rude, car, sans estre adjourné, encore moins ouy, on le fait condamner à avoir la teste tranchée, pour avoir revestu quelques bastions des pierres d'une esglise ruinée l'an 1562 ; qui estoit le quatrieme arrest de mort pour crimes pareils qui luy ont tourné à gloire et à plaisir. Ce fut une invention pour le rendre odieux à Geneve, et outre cela une pratique pour empêcher un mariage qu'il avoit commancé à traicter.

C'estoit avec la vefve de monsieur Balbany, de la maison des Burlamasqui de Luques<sup>1</sup>. Ce mariage fut commencé par la voix du peuple, qui n'avoit rien à souhetter pour une personne gran-

---

1. Renée Burlamachi, veuve de César Balbani, morte en 1641. — Aubigné avait alors soixante et onze ans.

dement aymée, tant pour la probité, charité et bienfaicts envers tous, que pour la race tres-noble et les biens et commodités à suffisance de ceste nouvelle vefve. Le jour devant qu'on pensoit passer le contract, le persecuté pensa ainsi : « Si j'ay affaire à un esprit et courage commun, et qui ne soit pas prest à exposer sa vie pour les causes qui font condamner la mienne, elle rompra sur cest effroy ; mais, si j'ay rencontré une ame par dessus le commun, et telle qu'il la faust à un courage resolu de ne ployer point, voicy de quoy me la faire paroistre et me rendre bien heureux. » Sur ceste resolution, il porte luy mesme la nouvelle et eut pour responce : « Je suis bien heureuse d'avoir part avec vous à la querelle de Dieu ; ce que Dieu a conjoint, l'homme ne le separera point. » Ainsi fut accompli le mariage le 24 d'avril 1623 sur lequel monsieur Foissia donna ces quatre vers :

Paris te dresse un vain tombeau,  
Geneve, un certain hymenée ;  
A Paris, tu meurs en tableau,  
Ici, vis au sein de Renée.

Quelque temps avant son mariage, il congedia et contenta quatre gentilshommes qu'il avoit jusques là entretenu, et se reduisit au menage avec sa femme, quittant aux seigneurs l'honneur et commodité de leur logis ; comme aussi ne voulant plus estre en butte pour les places du presche pour les-

quelles des comtes allemants murmuroyent contre luy. La seigneurie luy donne le lieu le plus comode du temple, où il avoit veu autre fois un prince palatin et plusieurs grands capitaines françois.

Il est temps de dire qu'ayant trouvé aux fortifications de Saint-Victor deux cornes merveilleusement bien placées par monsieur de Betune <sup>1</sup>, mais faictes à la haste et à l'espargne, il les voulut affermir par les pieces qui s'i peuvent voir; et, pource que le flanc de courtine estoit trop esloigné pour les dedans des cornes, il designa entre les deux une piece de jonction, sans la vouloir excecuter que à la necessité, tant pource que elle se pouvoit faire à la veuë des ennemis, comme aussi pour espargner les possessions et l'inimitié qui naist de telles choses. Mais le possesseur puissant en la ville (comme fils d'un des meilleurs syndics qu'eust eu Geneve) et luy, procureur general, ayant parlé de son interest trop haut au gré des seigneurs, ils firent un arrest prompt, commandans à leur ingenieur de tracer dans deux heures la piece de jonction selon l'ordre qu'il en avoit, sur peine d'estre cassé. La seigneurie marcha pour y mettre promptement les ouvriers, et Aubigné accourut pour faire differer; mais ses prieres et raisons furent emportées par la resolution. Et luy ne

---

1. François de Béthune, comte d'Orval.

laissa pas d'avoir pour ennemis une famille si puissante que, quand l'un d'eux avoit un procès, en deux cents les proches estoyent recusés jusque au nombre de soixante.

Ceste animosité se continuant prit diverses occasions pour se vanger : comme sur l'impression de l'*Histoire*, de laquelle la haine irritoit (comme ils disoyent) la France, comme aussi à la premiere retraite que fit à Geneve le vieux marquis de Baden<sup>1</sup>, on fit courir le bruit qu'il venoit par la pratique de Aubigné pour dresser une armée, et par là irriter l'empereur ; mais il parut que jamais il n'y avoit eu entre ces deux ny cognoissance de veuë ni pratique par escrits. Ceste accusation fit voir une mauvaise volonté en plusieurs qui en ont eu honte, voyant le marquis très bien receu et veu à Geneve despuis cinq ans, hormis son voyage en Dannemarc.

On luy fit encores plusieurs niches, comme persuader au peuple que cet estranger avoit conseillé aux seigneurs de le tenir bas, inventé quelques foules<sup>2</sup>, et autres telles choses trouvées fausses, et luy recognu pour celuy qui estoit hors de France pour avoir esté trouvé et nommé republicquain.

Mais la derniere entreprise eschauffa le plus ses

---

1. Georges-Frédéric.

2. Foule, impôt.



ennemis, et estonna presque ses froids amis : c'est que Rozet, desputé en cour avec monsieur Sarasin, mesnagea si bien Herbaud <sup>1</sup>, secretaire d'Estat, par ses lettres et celle qu'il fit escrire au desputé mesme, au temps que la perte de la Rochelle, les affaires de Languedoc et les ruines d'Allemagne effrayoient les moins fermes, que le seigneur du Crest y passa trois mois, non sans peines ; pour ce qu'en mesme tems quelqu'un qu'on soupçonne estre le duc d'Espéron, ou l'archevesque de Bourdeaux <sup>2</sup>, ou les deux, deffrayerent jusques à dix assassins, qui ont par deux ans fait grand vacarme dans le païs, reniant leur salut (où ils n'avoient guere part) s'ils ne le mettoient à mort. Mais celuy qu'ils guettoient s'accompagnoit, et les cerchoit, et escrivit à monsieur de Candales <sup>3</sup>, le priant d'avertir son pere qu'il employast de meilleurs ouvriers. Enfin il ne fut rien prononcé à Geneve qui fist la separation, pource que les meilleurs prevalurent, et l'amitié du peuple fut considerable.

Quelques temps auparavant, monsieur le Conestable <sup>4</sup>, estant à la guerre de Gennes <sup>5</sup>, envoya le

---

1. Raimond Phélypeaux, seigneur d'Herbaut, secrétaire d'État (1621), mort en 1629.

2. François d'Escoubleau de Sourdis, cardinal.

3. Henri de Nogaret, duc de Candale, fils du duc d'Épernon.

4. Lesdiguières.

5. En 1624.

conseiller d'Etat Bullion<sup>1</sup> vers Aubigné, quoy que leur dernière veuë qui avoit esté à Saumur les eut laissez en une grande querelle. C'estoit pour une entreprise pour la Francheconté, à l'exécution de laquelle on devoit donner à ce pauvre *desterrado*<sup>2</sup> trois vieux regimens et à luy un nouveau, avec une compagnie de gendarmes, mais cela se sentit de la *finguardise*<sup>3</sup> qui parut au reste de ceste guerre-là.

Peu après passerent par Geneve le comte de Carlile, ambassadeur extraordinaire, et le chevalier [Thomas Rowe] revenant de Constantinople : desquels Aubigné ayant receu des honneurs outre mesure, et esté convié avec beaucoup d'ardeur de faire un tour en Engleterre, le desir luy en prit, ayant obtenu place au batteau que le comte faisoit faire à Strasbourg pour son retour.

De quoy il fut destourné par la mesme raison qui desja par deux fois luy avoit fait rompre ce projet : c'estoit pour la grande apparence qu'il y avoit d'un siege à Geneve, laquelle cette année là estoit desporveuë de toutes choses à la fois. Or ce nom d'Engleterre, et ce qui se passa entre le comte de Carlile et luy, m'engage à un recit que j'eusse bien voulu supprimer.

---

1. Claude Bullion, surintendant des finances, mort en 1640.

2. *Desterrado*, exilé.

3. *Finguardise*, fainéantise, de l'italien *fingardigia*.

Comme Dieu ne veust pas que ses graces soyent attachées à la chair ni au sang, Constant <sup>1</sup>, fils aîné et unique de Aubigné, fut nourri par son pere avec tout le soin et despense qu'on eust peu employer au fils d'un prince, institué <sup>2</sup> par les plus excellents precepteurs qui fussent en France, jusques à estre choisis et soustrais des meilleures maisons, en doublant les gages. Ce miserable, premierement desbauché à Sedan par les hivrongneries et les jeux, et puis s'estant destracqué des lettres, s'acheva de perdre dans les jeux dans la Hollande. Peu de temps après, en absence de son pere, se maria à la Rochelle à une malheureuse femme que depuis il a tuée. Le pere, le voulant engager hors de la cour, luy fit donner et luy dressa à ses despens un regiment à la guerre du prince de Condé; mais, rien ne pouvant satisfaire à l'insolence d'un esprit perdu, il se jetta à la cour, où il perdit au jeu vingt fois ce qu'il avoit vaillant; et à cela ne trouva remede que de renoncer sa religion. Il fut très bien receu, pour estre un esprit sublime sur tous ceux de son siecle. Le pere, adverti de sa grande frequentation avec les Jesuistes, luy defendit par lettres telles compagnies; il respondit

---

1. Constant, baron de Surineau, fils aîné d'Aubigné et de Suzanne de Lezay, né après 1584, mort à la Martinique vers 1645. Il fut le père de M<sup>me</sup> de Maintenon.

2. *Institué*, élevé.

qu'à la verité il entretenoit le père Arnou<sup>1</sup> et du May. Le vieillart replicqua que ces deux noms faisoient ἀρνοῦμαι [Je renie]. Tant y a qu'il eut un bref du pape pour frecquanter les presches et participer à la cene de la religion pretendue reformée. Et là dessus vint en Poictou pour empouguer les places de son pere, qui, pour le mieux retirer, luy donna sa lieutenance dans Maillezais; et luy, s'estant retiré au Dognon, luy en laissa l'entiere administration. Maillezais fut bien tost un berland<sup>2</sup>, un bourdeau et une boutique de faux monnoyeurs; et le galant se vante à la cour qu'il n'avoit plus de soldats qui ne fussent pour luy contre son pere : lequel, adverti de toutes ces choses par les esglises du païs, et plus particulièrement par une dame de la cour, met des petars et quelques eschelles dans un batteau, et, arrivé dans les derrieres de Maillezais, s'avance seul, travesti, pour gagner la porte de la citadelle; à quoy la sentinelle voulant faire refus, il luy sauta au colet avec un poignard, se fit maistre, et chassa ceux qu'il estimoit infidelles. Ce meschant, deslogé, se retire à Niort à l'ombre du baron de Navailles<sup>3</sup>,

---

1. Jean Arnoux, jésuite, confesseur de Louis XIII, mort à Lyon en 1636.

2. *Berland*, brelan.

3. Bernard de Montaut, baron de Benac, ou son fils N. de Montaut, sieur de La Roque-Navailles.

revolté comme luy; et là commança à faire des entreprises sur le Dognon, qui dès lors estoit vendu à monsieur de Rohan et gardé par le sieur de Haute-Fontaine qui avoit un lieutenant bien fidelle, mais inutile à toutes factions.

Une après disnée, le gouverneur de Maillezais, estant dans son lict detenu de la fievre, ouït un capitaine revolté et qui suivoit son fils, mais qui, se sentant obligé des biens faicts du pere, luy apprit qu'il marchoit avec quatre vints hommes par eau, et une troupe par terre, pour prendre cette nuict là ou Maillezais ou le Dognon. Le malade demande ses chausses, et avec trente six hommes qu'il peut tirer de la garnison, despourveu lors de lieutenant et de sergent, monte sur un bidet, resolut d'aller guetter son fils à un passage commun à l'une et à l'autre entreprise. Ayant faict demie lieuë, et sa fievre redoublant, vint à luy au galop monsieur d'Adé, son gendre, avec deux hommes; cestuici se mit à genou devant luy, et à grand peine impetra avec plusieurs raisons de le renvoyer en son lict; et luy, ayant pris la leçon du pere, à deux heures de là trouva son beau frere marchant à l'entreprise du Dognon, deux fois plus fort que luy, le charge, et prend seise prisonniers mis entre les mains de monsieur de Rohan, lors gouverneur de la province, qui ne peut jamais en obtenir justice.

Constant, à qui le roy avoit dit qu'ayant perdu son pere, luy seroit le sien, se trouva en peu de temps en execration à tous les siens, et en horreur et mespris à ceux qu'il servoit. Chassé de tous hormis de la Brosse, signalée maquerelle, et de putins qui le nourrissoient, il fit parler à son pere de reconciliation; la responce fut que, la paix estant faite avec le pere celeste, le terrestre y soussignerait. Il vint à Geneve, se presenta aux ministres, fit là, en Poictou et à Paris, toutes les recognoissances qui luy furent enjointes, escrivit en vers et en prose furieusement contre la Papauté, obtint de l'argent, et une pension telle que pouvoit donner un pere de hors de son bien.

On luy conseilla d'aller trouver le roy de Suede, avec un moyen certain d'i avoir charge incontinent après son arrivée; mais cela estoit trop eslougné de ses pretentions; il convertit donc ce voyage en celui d'Angleterre. Notés que le pere soupçonnoit tellement ce meschant esprit qu'il ne peut obtenir de luy<sup>1</sup> lettres ny au roy, ni au duc de Bouc-kinguam, mais seulement à quelques amis, avec toutes restrictions.

Luy se presenta, excusant son manque de lettres sur le danger des chemins. C'estoit au temps que

---

1. *Qu'il ne peut obtenir de luy, c'est-à-dire que Constant ne put obtenir de son père...*



sur les affaires de la Rochelle, le roy d'Angleterre, pour resoudre la guerre<sup>1</sup>, n'apela que le duc de Bouckinguam, quatre milhords, le sieur de Saint Blanccard, envoyé de monsieur de Rohan, et ce mal'heureux comme despesché de son pere; cette assemblée resolut la guerre et les plus pressantes particularitez. L'une fut d'envoyer querir Aubigné; la commission s'en donnoit au chevalier Vernon, mais le galand la luy osta, comme fils<sup>2</sup>.

Arrivé à Geneve, après avoir rendu compte à son pere de sa charge, enquis plusieurs fois s'il n'avoit point passé dans Paris, et l'ayant nié avec toutes sortes de serments, car c'estoit la clause plus espresse de la continuation d'amitié jurée par serment du fils au pere, qui savoit bien que la cervelle de ce miserable n'estoit plus sienne dans le bourdeau, il fallut parler du voyage, dans la description duquel le pere prit un soubçon en choses de fort peu, et d'elles resolution de ne faire point le voyage, renvoya son messenger chargé de choses bonnes et generales, mais non de la particularité qu'il tenoit precieuse; ce que le fils sentit, s'en pleignit, et n'eut autre chose.

En venant, il avoit passé à Paris, veu de nuit monsieur de Schomberg, et au retour luy et le

---

1. En 1627.

2. C'est-à-dire en qualité de fils.

roy, de nuit aussi, et leur descouvrit les affaires d'Angleterre, en payement d'avoir receu tant d'excès d'honneur. Voila ce qui a deschiré l'amitié d'entre le pere et le fils.

Le vieillard, pour garentir sa personne des puantes actions de son proche, deliberoit de passer en Angleterre, et avoit accepté la commodité du batteau du comte de Carlile; mais la guerre de Mantouë<sup>1</sup> ayant rempli d'armes les bordures de France, d'Italie et d'Allemagne, en une année où Geneve estoit à sec de blé, de sel, et autres necessités, pour ne pouvoir porter le siege un mois, les ennemis sachant toutes ces necessitez à point nommé; et luy, estant hay pour avoir despuis cinq ans crié et importuné pour y apporter des remedes, jugeant bien qu'il n'y avoit point de capitulation pour luy, ne laissa pas de se resoudre de quitter tous autres desseins pour chercher dans Geneve une honorable mort.

---

1. La guerre pour la succession du duché de Mantoue éclata en 1628.





## TABLE ANALYTIQUE

### DES MEMOIRES

---

Dédicace de l'auteur à ses enfants, p. 1. — Ses parents ; sa naissance coûte la vie à sa mère, 3. — Nourri hors de la maison paternelle par la jalousie de la seconde femme de son père, Anne de Limur ; son éducation, ses précepteurs, sa vision, sa maladie, 4. — Traduit le *Crito* de Platon à sept ans et demi ; ce que son père lui dit en passant à Amboise ; est mis à Paris entre les mains de Béroalde, 5. — Ils sont obligés de s'enfuir, sont arrêtés ; comment ils échappent à la mort, 6-8.

Accueil qu'Aubigné reçoit de la duchesse de Ferrare ; son arrivée à Orléans, où il est atteint de la peste ; rude leçon que lui donne son père, qui est blessé au siège d'Orléans, et, à la paix, est nommé maître des requêtes ; meurt à Amboise, 9-12.

Il est envoyé par son curateur Aubin d'Abbeville à Genève, où il reste deux ans, puis se rend à Lyon ; s'adonne à la théorie de la magie ; sa misère, comment il en est sauvé ; retourne en Saintonge chez son curateur, d'où il s'évade la nuit en chemise pour rejoindre des soldats lors de la troisième guerre civile, 12-15. — Ses aventures à l'armée ; combats auxquels il prend part, 15-18.

Il refuse d'être attaché au prince de Condé ; ses faits d'armes ; devient enseigne d'Anières, 19-21. — Sa maladie, sa

confession, 21. — Son éloquence lui fait gagner à Orléans un procès contre ceux qui s'étaient emparés de ses biens, 22-23. — Ses amours avec Diane Salviati; compose *le Printemps*; aventure qui lui fait quitter Paris avant la Saint-Barthélemy; exemples de terreur panique et de courage, 23-24. — Brûle des papiers compromettants pour le chancelier de L'Hospital, 24-25. — Est blessé gravement dans un village de Beauce, 26. — Tentative pour le livrer à l'évêque d'Orléans; rupture de son projet de mariage avec Diane Salviati; sa maladie, 27.

Il est attaché secrètement comme écuyer à la personne d'Henri de Navarre; sa campagne en Normandie avec Fervacques; tente de sauver Montgomery, 28. — Est rappelé par Henri; sa fière réponse à Catherine de Médicis, 29. — Fait dans l'armée catholique la campagne de Guise contre les reîtres; sa familiarité avec ce duc; mascarades, ballets et carrousels qu'il invente pour lui et Henri; son ballet de la *Circé*, 29-31. — Son mot piquant à trois filles de la reine; sa familiarité avec les dames, 31.

Ses diverses querelles et ses batailles à Paris; sa privauté avec Bussy d'Amboise; combien regretté de Diane Salviati, 31-32. — Sa plaisante réponse à Henri lui demandant s'il avait fait ses pâques; espions de la reine-mère; ses querelles avec Fervacques, qui, après avoir essayé plusieurs fois d'attenter à sa vie, se réconcilie et se donne au roi de Navarre, 33-36. — Incidents plaisants de la fuite de ce prince; quatrain d'Aubigné, 37-38. — Sa campagne dans le Maine; ses nouveaux démêlés avec Fervacques qui lui tend plusieurs embuscades; refuse de servir l'amour du roi pour Jeanne de Tignonville, 39-42. — Est envoyé en diverses provinces pour préparer à la guerre; compose une harangue que Mirambeau prononce aux États de Blois; ses combats; ses querelles avec Henri; son duel; sa lettre à Lavardin; sa valeur; ses blessures; commence *les Tragiques*, 43-48.

Il est demandé pour gouverneur par les habitants de Castel-Jaloux; s'empare par escalade de Castelnau-de-Mesmes, qu'il garde, malgré la colère de Henri, 49. — Lettre d'adieu qu'il lui écrit; son sonnet sur un chien du prince; il forme

le projet de s'attacher au service du duc Casimir, 50-51. — Devient amoureux de Suzanne de Lezay; manque d'être pris à la reconnaissance de Nantes; ses tentatives sur Montaigu et sur Limoges, 52. — Est rappelé par Henri qui avait montré une grande douleur sur la fausse nouvelle de sa mort; sa querelle avec La Magdelaine, 53-54. — Les *démogorgonistes*, mot plaisant d'un valet de chambre du prince; *guerre des amoureux*; entreprises sur Limoges, Montaigu et Blaye, 56.

Son voyage à Nérac; divers combats et aventures; les *Albanais*; sa défense de Montaigu, 57-59. — Sa liaison avec le connétable de Portugal dont il traduit en vers un sixain latin, 60-61. — Sa mission à La Rochelle, 62. — Sa visite avec le prince au cabinet de Fr. de Candale, 63-64. — Haine de la reine de Navarre contre lui, 64-65. — Fêtes dans le Poitou à l'occasion de son mariage; ruse dont il se sert pour faire montre de sa généalogie, 65-68.

Mission dangereuse que lui donne Henri à la cour de France, 68-69. — Sa violente querelle avec Ségur qui poussait Henri à se rendre à la cour; amours du prince avec la comtesse de Guiche; mot à ce sujet d'Aubigné à Bellièvre, 71. — Instruit qu'on avait tramé sa perte, va trouver le prince au retour d'un voyage en Poitou et fait sa paix avec lui, 72. — Rompt un projet de faire périr la reine Marguerite; achète le Chaillou, 73. — Ses entreprises diverses lors du renouvellement de la guerre; s'empare de l'île d'Oléron, qu'il fortifie et que visite Henri, 74-78. — Il repousse diverses attaques et est fait prisonnier; prière qu'il compose à cette occasion; ses démêlés avec Henri au sujet d'un condamné à mort pour acte d'indiscipline, 79-81.

Se met à étudier les théologiens catholiques, 82. — Henri le rappelle près de lui; *Albanais* et *Écossais*, 83. — Sa longue maladie; rejoint l'armée et combat à Coutras, 84-85. — Projet avorté sur la Bretagne; siège de Beauvais-sur-Matha, 86. — Consulté par Henri, qui veut épouser la comtesse de Guiche, le détourne de ce mariage, 86-91. — Prise de Niort et de Maillezais, dont il devient gouverneur; tour que veut lui jouer Henri; prend part aux sièges

de Gergeau et d'Étampes et à celui de Paris où il sort victorieux dans un combat singulier, 91-94.

Conférence secrète qu'il a avec Henri devenu roi de France, 93-94. — Divers combats auxquels il assiste, 94-96. — Mort de sa femme (1596); se rend au siège de La Fère; colère du roi contre lui à propos des affaires protestantes; bon accueil qu'il reçoit de lui et de la duchesse de Beaufort; mot qu'il lui dit sur la blessure que lui avait faite Chastel, 96-98. — Entretien pieux qu'il a avec lui, 98-99. — Sa conduite énergique dans les assemblées calvinistes; surnommé *Bouc du désert*, 99-101. — Est chargé de la garde du cardinal de Bourbon; lettre que lui écrit la duchesse de Retz et propositions qui lui sont faites pour l'évasion du prisonnier, 101-102.

Son aventure avec le capitaine Daufin, 102-103. — Part qu'il prend à la conférence de du Plessis-Mornay avec Duperron, 103-104. — Le roi le rappelle à la cour; leurs entretiens, 105-107. — Leurs adieux touchants, 108. — Lettre et paroles d'Aubigné au duc de La Trémoille réclamant son secours contre le roi, 108-109. — Sa conduite à l'assemblée de Châtellerault, 109-111.

Son voyage à Paris; son entretien avec le roi et ses disputes théologiques avec Duperron, 111-115. — Colères qu'elles suscitent; il est question de le mettre à la Bastille; il se tire de ce danger en demandant une pension, 115-116. — Il rentre en grâce; le roi le fait confidant de ses grands desseins et veut l'envoyer comme ambassadeur général en Allemagne, 116-117. — Dernières paroles que lui dit le roi; sa mort; Aubigné est député de l'assemblée du Poitou à la cour; la régente a un long entretien avec lui; tentatives pour le corrompre; perd l'amitié du duc de Bouillon, 119-120. — Décadence et corruption du parti protestant, 121.

Il fait la piraterie sur la Sèvre; achète le Dognon qu'il fortifie; sa conduite lors de la guerre de Condé, 121-124. — Se réconcilie avec le duc de Bouillon; est blessé au siège de Tonnay-Charente; ses adieux à Condé, qui le dessert à la cour et excite contre lui le duc d'Espèrnon maltraité dans



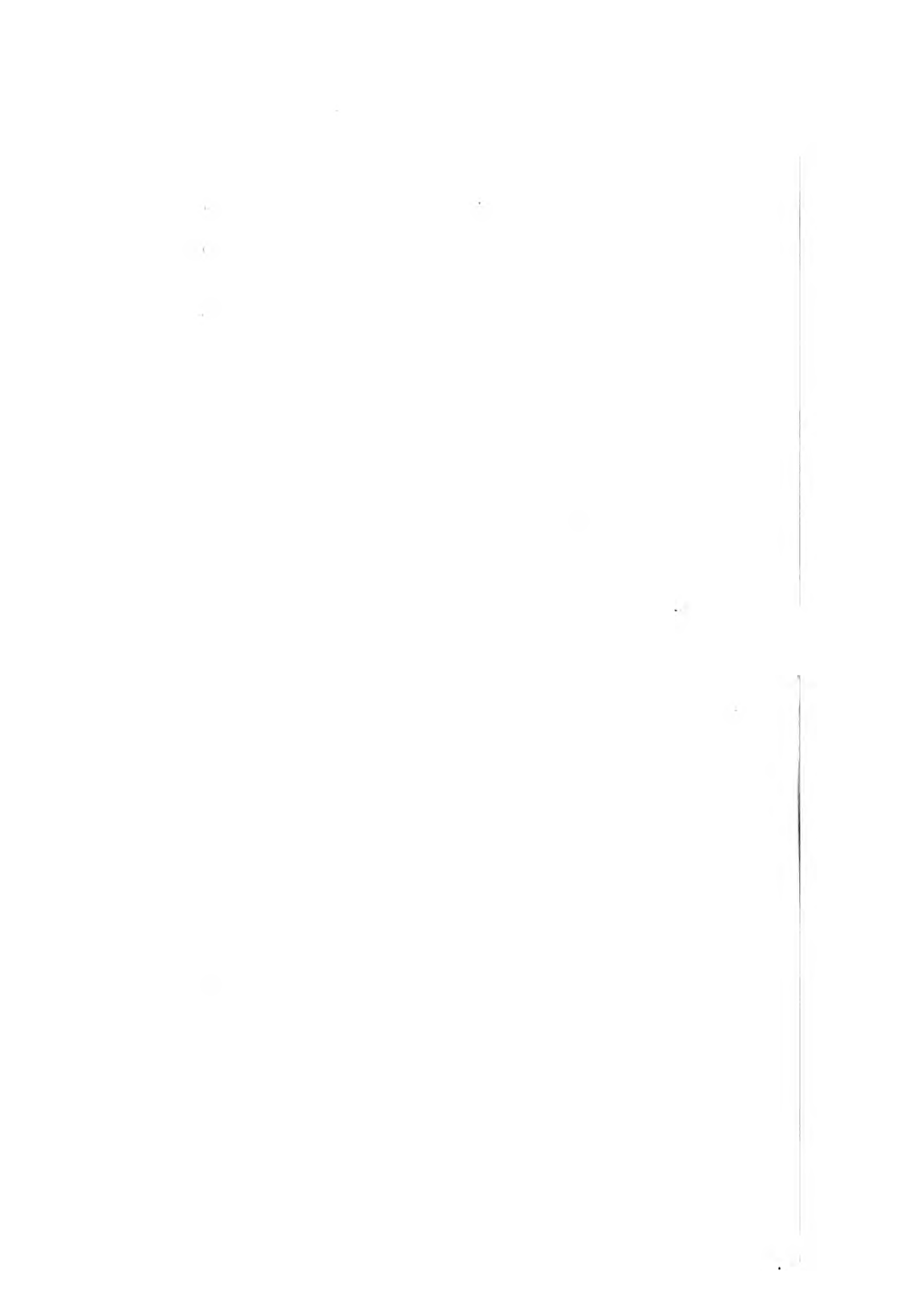
*les Tragiques*; comment il défend son pays contre l'armée royale, 125-128. — Ses propos à deux gentilshommes du duc d'Espéron qu'il voulait provoquer en duel, 128-129.

Mémoires curieux que lui montre Gaspard Baronius, neveu du cardinal, 129-131. — Histoire merveilleuse d'un sourd-muet à son service, 129-133. — Négociations d'Aubigné pour vendre ses charges et ses places; sa correspondance avec Villeroy; mot sur lui du président Jeannin; visite qu'il reçoit de Vignoles, 133-135. — Il vend le Dognon et Maillezais au duc de Rohan; se retire à Saint-Jean-d'Angély, où il achève l'impression de son *Histoire*, qui est condamnée et brûlée à Paris, 135. — Part qu'il prend à la guerre de la reine-mère, 136-137.

Il se décide à quitter la France et gagne Genève à travers mille dangers; nourrice de soixante-dix ans qu'on lui montre près de Conforgien, 137-139. — Accueil qu'il reçoit à Genève où on le charge des fortifications, 140-141. — Négociations diverses avec La Rochelle, Mansfeld et les ducs de Weimar pour une prise d'armes générale des protestants, 141-144. — Est appelé par les Bernois, puis par les Bâlois, pour fortifier leurs villes, 144-146. — L'ambassadeur de France, Miron, l'empêche d'entrer au service de Venise et se plaint de lui à la seigneurie de Genève, 146-148.

Il achète la terre du Crest; accident auquel il échappe miraculeusement; est condamné à mort en France pour la quatrième fois, 148-149. — Son mariage avec Renée Burlamachi, 148-150. — Ses démêlés avec des familles puissantes à Genève; bruits mensongers qu'on fait courir sur lui et qui l'obligent à se retirer dans sa terre, 151-152. — Assassins envoyés contre lui, 153. — Lesdiguières lui adresse Bullion pour une entreprise sur la Franche-Comté, 153-154. — Il forme le projet d'aller en Angleterre, 154-160. — Récit de la conduite infâme et des trahisons de Constant, fils d'Aubigné, contre son père et son parti, 155-160. — Motifs qui décident Aubigné à attendre la mort à Genève, 160.

---





## INDEX ALPHABÉTIQUE

---

- ACIER (Jacques de Crussol, seigneur d'). 20.  
ADE (Josué de Caumont d'), gendre d'Aubigné. 124, 157.  
Albanois, surnom donné aux cavaliers d'Aubigné. 59, 83.  
Amboise (Conjuration d'). 5, 24, 25.  
Amoureux (Guerre des). 55, 56.  
Angers (Entreprise d'). 74.  
ANIÈRES, capitaine. 16, 139.  
APCHON (Charles de Saint-Germain d'), chevalier de Malte.  
Comment il traite Aubigné enfant. 6-8. — Prisonnier à Orléans. 10, 11.  
ARAMBURE. 91.  
ARDÈNE. 68.  
AUBETERRE (David Bouchard, vicomte d'). 61, 62, note.  
AUBIGNÉ (généalogie de la famille). 68.  
AUBIGNÉ (Savari d'). 68.  
AUBIGNÉ (Jean d'), père d'Agrippa. 3. — Ses paroles à son fils à Amboise. 4. — Commande à Orléans sous le sieur de Saint-Cyr. 9. — Sa réprimande à son fils. 9, 10. — A en garde le connétable et Apchon. 10. — Est blessé; l'un des négociateurs de la paix; est fait maître des requêtes; sa mort. 11. — Son procès avec Ardène. 68.  
AUBIGNÉ (Agrippa d'). Sa naissance. 3. — Son éducation, ses précepteurs, sa maladie. 4, 5. — Ce que lui dit son père à Amboise. 5. — Sa fuite de Paris avec son pré-

cepteur, Mathieu Béroalde; ils sont faits prisonniers; comment ils échappent à la mort. 4-8. — Leur arrivée à Montargis, où la duchesse de Ferrare leur fait bon accueil; leur séjour à Gien. 8, 9. — Atteint de la peste à Orléans. 9. — Réprimandé par son père sur sa mauvaise conduite. 9, 10. — Va voir Apchon prisonnier. 10. — Comment apprend la mort de son père; son curateur. 12. — Est envoyé à Genève; ses progrès dans l'étude. 12. — Est remis au collège; sa mauvaise conduite; reste deux ans à Genève; se rend à Lyon à l'insu de ses parents; sa misère; comment en est tiré. 13, 14. — Retourne en Saintonge chez son curateur. 14. — Comment à la troisième guerre civile il s'évade, et va joindre en chemise la compagnie du capitaine Saint-Lô; son premier combat; comment il s'équipe. 14, 15. — Ses démêlés avec Mirambeau; ses souffrances à la guerre. 16. — Venge à la prise de Pons une de ses tantes; combats auxquels il assiste. 17. — Dangers qu'il court. 18. — Refuse d'être attaché au prince de Condé; ses combats en Saintonge. 19. — Devient enseigne d'Anières; entre dans Archiac assiégé; sa valeur au siège de Pons. 20. — Sa maladie; ses regrets de ses pilleries. 21. — Luttés qu'il soutient pour rentrer dans son bien. 22. — Devient amoureux de Diane Salviani; compose le *Printemps*; aventure qui le force de quitter Paris avant la Saint-Barthélemy. 23. — Anecdote sur le courage; se retire à Talcy; brûle des papiers compromettants pour le chancelier de L'Hôpital. 25. — Est blessé en Beauce et retourne à Talcy, où l'évêque d'Orléans veut le faire arrêter; son aventure avec le promoteur de l'évêque; son mariage avec Diane est rompu; sa maladie. 26, 27. — Il s'attache au roi de Navarre, dont il devient écuyer; son voyage en Normandie, comme guidon de Fervacques; ses tentatives pour sauver Montgomery. 28. — Sa fière réponse à la reine-mère. 29. — Se trouve dans l'armée catholique, à la prise d'Archicourt et au combat de Dormans; fait prisonnier Verger. 29, 30. — Sa familiarité avec le duc de Guise. 30. — Ballets et car-

rourels dont il est l'inventeur; la *Circé*; ses bons mots à la cour; ses querelles; ses batailles à Paris; est second de Fervacques contre Bussy. 31, 32. — Tournoi à Paris où il figure. 32. — Sa plaisante méprise au sujet de la messe. 33. — Ses querelles et ses raccommodements avec Fervacques, qui veut le faire périr. 33, 38 et suiv. — Son quatrain sur le roi de Navarre fugitif. 37. — Va faire la guerre dans le Maine; refuse de servir les amours du prince. 39, 41, 42. — Est envoyé dans diverses provinces pour préparer à la guerre. 42, 43. — Compose la harangue que Mirambeau prononça aux États de Blois. 43. — Ses divers combats; ses missions; sa querelle avec son maître; son duel; sa lettre à Lavardin; blessé dangereusement, dicte le commencement des *Tragiques*. 43-46. — Le roi de Navarre se refuse à croire le récit d'un de ses combats. 47, 48. — S'empare de Castelnau-de-Mesmes, qu'il garde malgré le roi de Navarre. 48, 49. — Sa lettre d'adieu au roi; son sonnet sur un chien de ce prince. 50. — Projette de passer au service du prince Casimir. 51. — Devient amoureux de Suzanne de Lezay; ses diverses entreprises. 52. — Est rappelé par le roi; sa querelle avec La Magdelaine. 53, 54. — Accueil qui lui est fait à son retour. 55. — Ses diverses entreprises; sa querelle avec Usson. 56, 57. — Ses divers combats. 58, 59. — Sa liaison avec le connétable de Portugal, dont il traduit des vers. 60, 61. — Sa mission à La Rochelle. 62, 63. — Visite avec le roi le cabinet de Fr. de Candale; son distique latin. 63, 64. — Ses querelles avec la reine de Navarre. 64 et suiv. — Fêtes au sujet de ses amours avec Suzanne de Lezay. 65. — Ruse dont il se sert pour faire montre de sa généalogie; son mariage. 66-68. — Dangereuse mission dont le charge Henri; s'oppose énergiquement au voyage de ce prince à la cour; sa querelle avec Ségur à ce sujet. 69, 70. — Son mot à Bellièvre sur la comtesse de Guiche. 71. — Menacé de mort, arrive à l'improviste près du roi, avec lequel il se réconcilie. 72, 73. — Sauve la reine Marguerite, menacée de mort; achète la terre du

Chaillou. 73. — Ses différentes actions de guerre au renouvellement des hostilités. 73 et suiv. — S'empare d'Oléron; dangers qu'il court. 76-78. — Visite qu'il y reçoit de son maître. 78, 79. — Il est fait prisonnier. 79. — Sa querelle avec Henri au sujet d'un fait de discipline. 79-81. — Se met aux études théologiques. 82. — Est rappelé par son maître; défi des *Albanais* d'Aubigné à des gentilshommes écossais. 83. — Sa maladie; combat à Coutras. 84, 85. — Son expédition contre Beauvais-sur-Mer. 86. — S'oppose au projet de mariage de Henri avec la comtesse de Guiche. 86-90. — Assiste à la prise de Niort et à celle de Maillezais, dont il devient gouverneur; tour que veut lui jouer le prince. 91, 92. — Son combat contre L'Éronnière, sous les murs de Paris. 92, 93. — Son entretien avec Henri, devenu roi de France; différents combats auxquels il prend part. 94, 95. — Sa harangue. 95. — Profonde douleur que lui cause la mort de sa femme; comment reçu au siège de La Fère par le roi, qui avait juré de le faire mourir; son mot au sujet de l'attentat de Chastel; bien accueilli par Gabrielle d'Estrées; le roi veut lui confier son bâtard César. 96-98. — Maladie du roi, qui a un entretien religieux avec Aubigné. 98, 99. — Rôle actif qu'il joue dans les assemblées des réformés. 99, 100. — Il est chargé de la garde du cardinal de Bourbon; sa réponse aux propositions et à la lettre de la duchesse de Retz. 101. — Complot du capitaine Daufin contre lui. 101, 102. — Ses discussions théologiques avec Duperron. 104 et suiv. — Sa harangue dans une assemblée de réformés; sa réconciliation et ses entretiens avec le roi. 105-108. — Sa réponse à une demande de secours de La Trémoille. 108, 109. — Sa conduite à l'assemblée de Châtellerault. 109-111. — Son voyage à Paris; ses disputes théologiques avec Duperron. 111-115. — Est menacé de la Bastille; demande une pension au roi. 115, 116. — Le roi lui confie ses projets contre la maison d'Autriche. 116, 117. — Sa dernière entrevue avec lui. 117. — Ses voyages à



Paris après la mort du roi. 118, 119. — Sa conduite aux assemblées de Saumur et de Thouars; résiste aux offres de la cour; se brouille avec le duc de Bouillon. 120, 121. — Ses pirateries sur la Sèvre. 122. — Achète le Dognon; s'y fortifie; y est visité par Parabelle. 122, 123. — Prend les armes contre le roi avec le prince de Condé. 123, 124. — Est blessé au siège de Tonnay-Charente; ses adieux à Condé, qui le dessert à la cour et auprès d'Espéron. 125, 126. — Il reprend les armes. 126, 127. — Son défi au duc d'Espéron. 128. — Est chargé d'examiner les papiers de Gaspard Baroni. 129, 130. — Histoire de son sourd-muet prédisant l'avenir. 131-133. — Ses discussions avec La Rochelle; sa réponse à une lettre de Villeroy. 133, 134. Négociations pour la vente du Dognon et de Maillezais, qu'il finit par céder au duc de Rohan. 134, 135. — Il se retire à Saint-Jean-d'Angély, où il achève l'impression de son *Histoire* qui est condamnée à Paris. 135, 136. — Part qu'il prend à la guerre de la reine-mère; se retire à Genève, après avoir couru de grands dangers. 137-139. — Accueil qu'il y reçoit. 140 et suiv. — Ses négociations avec La Rochelle, Mansfeld et les ducs de Weimar. 141 et suiv. — Il est appelé à Berne, qu'il fait fortifier, ainsi que Bâle. 144-146. — Est demandé comme général par Venise; menées de Miron, ambassadeur de France en Suisse. 146-148. — Achète la terre du Crest; danger qu'il court; condamné à mort par le parlement. 148, 149. — Son mariage avec Renée Burlamachi. 149, 150. — Il fait travailler aux fortifications de Genève; est l'objet d'intrigues. 151, 152. — Assassins envoyés contre lui. 153. — Ses relations avec Lesdiguières; il projette d'aller en Angleterre; trahisons et complots de son fils Constant. 154 et suiv.

AUBIGNÉ (M<sup>me</sup> d'), femme d'Agrippa. Voy. Lezay.

AUBIGNÉ (Constant d'), baron de Surineau, fils aîné d'Agrippa. Sa conduite désordonnée; son mariage; tue sa femme. 155. — Ses attentats contre son père; ses trahisons. 156, 157. — Son voyage à Genève; ses écrits contre

- la papauté ; se rend en Angleterre ; ses trahisons en revenant à Paris. 158-160.
- AUBIN D'ABEVILLE, curateur d'Aubigné. 12, 14.
- AVIAS (d'). 141, 142.
- BACOUÉ. 47, 48.
- BADEN (Georges-Frédéric, marquis de). 152.
- BALBANI. Voy. Burlamachi. 52.
- Ballets et tournois en Poitou. 65. Voy. Circé.
- BARDONIN. 133.
- BARONIUS (Gaspard). Ses aventures. 129-131.
- BASTAVETS. 47.
- BEAUFORT (Gabrielle d'Estrées, duchesse de). 96, 97, 98.
- BEAULIEU (M<sup>lle</sup> de). 31.
- Beauvais-sur-Mer* (Siège de). 86.
- Berne et Bernois*. 144 et suiv.
- BEROALDE (Mathieu Brouart, dit), précepteur d'Aubigné, s'enfuit avec lui de Paris ; comment ils échappent à la mort. 4-9. — Arrive à Orléans, où sa femme meurt de la peste. 9, 10-12.
- BERTAUVILLE. 40.
- BÈZE (Théodore de). 13.
- BIRON (Maréchal de). Sa bravade contre la reine de Navarre à Nérac. 57.
- BLACONS (De). 110.
- BLANCHARD. Voyez Cluseau.
- BLANCHEREAU, capitaine. 17.
- Blaye* (Entreprise sur). 56.
- BOISROND. Sa vaillance. 19.
- BOISSEAU, capitaine. 79.
- BOISSISE (Thumery de). 119.
- BONOUVRIERS. 106.
- BOUGOIN. 66 et suiv.
- BOUILLON (Duc de). 100, 105. — Sa brouille avec Aubigné. 119, 120, 123. — Sa réconciliation. 125, 130-145. Voy. Turenne.
- BOURBON (Charles de), cardinal. 101.
- BOURDEAUX, capitaine. 78.

- BOURDEILLE (Madeleine de). 31.  
 BOURGET, capitaine. 44.  
 BREZÉ (Marquis de). 135.  
 BRISSAC (Comte de). 103.  
 BUCKINGHAM (Duc de). 158, 159.  
 BULLION. 154.  
 BURLAMACHI (Renée), veuve de C. Balbani. Son mariage avec Aubigné. 149 et suiv.  
 BUSSY D'AMBOISE (Louis de Clermont de). 19, 32, 64.  
  
 Cabinet de curiosités de F. de Candale. 63.  
 CANAYE (Le président Philippe). 99, 100.  
 CANDALE (Fr. de Foix de), son cabinet visité par Henri de Navarre et Aubigné.  
 CANDALE (H. de Nogaret, duc de). 153.  
 CARLISLE, ambassadeur d'Angleterre. 154, 160.  
 CARNAVALET (Françoise de la Baume, dame de). Sa liaison avec Fervacques. 34.  
 CASIMIR (Le duc Jean). 51, 53.  
 CASTELNAU (M<sup>me</sup> de). 48.  
 CATHERINE DE MÉDICIS. Fièrre réponse que lui fait Aubigné. 29. — Ses espions. 33.  
 CAVAGNE (Arnault de). 11.  
 Chaillou (Le). Terre achetée par Aubigné. 73.  
 CHAMIER (Daniel). 111, 112.  
 CHASTILLON (François de). 91.  
 CHASTILLON (M<sup>me</sup> de). Avis qu'elle donne à Aubigné. 115, 116.  
 Châtellerault (Assemblée de). 109 et suiv.  
 CHAVAGNE. Voy. Cavagne.  
 CHAVIGNY (F. Le Roi, sieur de). 101.  
 CHAZERAY, procureur du roi à Gien. 9.  
 CHILLEAU (N. du), cousin d'Aubigné. 14.  
 CHRISTOPHE, capitaine. 91.  
 CIPières (Ch. de Marsilly, marquis de). 139.  
 Circé, ballet composé par Aubigné. 31.  
 Citron, chien du roi de Navarre; sonnet d'Aubigné sur lui. 50.

- CLERMONT D'AMBOISE. Voy. Bussy.  
 CLERVAUX (Cl.-Ant. de Vienne, seigneur de). 63.  
 CLUSEAU (F. Blanchard de). 20.  
 CONDÉ (Henri II, prince de). 65, 74, 123-126.  
 CONSTANT. 47, 54, 72.  
 CORNIOU. 67, 68.  
 COTTIN (J.), précepteur d'Aubigné. 4.  
 COUR (De). Ses reparties au roi de Navarre. 55.  
 Coutras (Bataille de). 84, 85.  
 Crest (Le). Terre achetée par Aubigné. 148.
- Dæmogorgonistes* (Les). 55.  
 DAMPIERRE (M<sup>me</sup> de). 67.  
 DANGEAU (Jacques de Courcillon, seigneur de). 33, 34.  
 DAUFIN, capitaine. 102, 103.  
 DAULPHIN, sergent, 54.  
 DEMOCHARÈS (A. de Mouchy, dit). Inquisiteur de la foi. 7.  
 DES MARETS. 68.  
 Dognon (Le). Acheté par Aubigné, qui s'y fortifie. 122 et suiv. Vendu à Rohan, 135.  
 DOMINGE, capitaine. 47, 48.  
 DUMOULIN (Pierre). 111, 116.  
 DUPERRON, évêque d'Évreux, cardinal. Ses disputes théologiques avec Aubigné. 104, 112 et suiv.  
 DU PLESSIS-MORNAI. 63, 86.  
 DURANT (Samuel), ministre. 111.  
 DURAS (Symphorien de Durfort, seigneur de). 10.  
 DURAS (M<sup>me</sup> de). 64.
- EDMONT, ambassadeur d'Angleterre. 95.  
 ENTRAGUES (Ch. de Balzac d'). 65.  
 ERLACH (D'). 145.  
 ERONNIÈRE (L'). Vaincu et pris par Aubigné. 93.  
 ESCHALART, ministre. 9.  
 ESCURES (D'). 117.  
 ESPERNON (Duc d'). Sa campagne contre La Rochelle; ses démêlés avec Aubigné. 126 et suiv. — Veut lui acheter Maillezais et le Dognon. 135-153.

- ESPINE (L'), capitaine. 38.  
ESTANG (Catherine de L'), mère d'Agrippa d'Aubigné. 3.  
ESTISSAC (M<sup>me</sup> d'). 67.  
ESTOILE (Louis de L'), président aux Enquêtes. 6, 9.  
ESTOUNAU, maître d'hôtel du roi de Navarre, fait entrer Aubigné dans la maison de ce prince. 28.  
ESTRÉES (Juliette d'). 97.  
ESTRÉES (Gabrielle d'). Voy. Beaufort.
- FABAS OU FAVAS (J. de). 54, 55.  
FALESCHÉ, premier maître d'hôtel du roi de Navarre. 33.  
FERRARE (Renée de France, duchesse de). Comment accueillie à Montargis Aubigné et ses compagnons. 8, 9.  
FERRIER (Jérémie). 120, 121.  
FERVACQUES (Guillaume de Hautemer, seigneur de). Emmène Aubigné en Normandie et à l'armée du duc de Guise. 28, 29. — Son duel avec Bussy. 32. — Ses querelles et ses raccommodements avec Aubigné, qui l'accuse d'avoir voulu l'assassiner et l'empoisonner. 34, 39 et suiv., 66 et suiv.  
FEUGUÉRAY, ministre. 130.  
FEUQUIÈRES (M<sup>lle</sup> de). 41.  
FONLEBON. 41.  
FOSSIAT. 139.  
FRONTENAC (de). 38, 52, 53, 92.
- Genevois*. Comment reçoivent Aubigné. 148 et suiv. — Affaire qu'ils ont à cause de lui avec la France. 147 et suiv. — Leur animosité contre lui. 151 et suiv.
- GRAFFENRIED. 145, 146.  
Guerre des trois Henri. 73 et suiv.  
GUICHE (Comtesse de). Ses amours avec le roi de Navarre. 70 et suiv., 86-90.  
GUISE (Henri de). 30, 33. — Son amitié pour Aubigné. 34, 35.  
HAUTE-FONTAINE. 157.  
HENRI, roi de Navarre, puis roi de France. Attache Aubigné

à sa personne. 28. — Demande à Aubigné s'il avait fait ses pâques. 33. — Sa fuite de la cour; quatrain d'Aubigné sur lui; son voyage en Gascogne. 37, 38. — Ses amours avec Jeanne de Tignonville; part qu'il prend aux querelles d'Aubigné avec Fervacques. 39 et suiv. — Tours qu'il lui joue. 42. — Sa jalousie contre lui. 47. — Veut lui faire rendre Castelnau-de-Mesmes, dont il s'était emparé. 48, 49. — Lettre que lui écrit Aubigné. 50. — Se réconcilie avec lui. 53, 55. — Sa visite au cabinet de curiosités de F. de Candale. 63, 64. — Ses lettres à Suzanne de Lezay. 65. — Mission qu'il donne à Aubigné. 68, 69. — Son projet de voyage à la cour. 69. — Ses amours avec la comtesse de Guiche. 70 et suiv. — Visite Oléron. 78. — Diatribe d'Aubigné contre lui. 79-81. — Ils se réconcilient. 83. — Sa victoire à Coutras. 84, 85. — Assiège Beauvais-sur-Mer. 86. — Son projet d'épouser la comtesse de Guiche. 87 et suiv. — Accueil qu'il fait à Aubigné au siège de La Fère. 96 et suiv. — Son entretien théologique avec lui. 98, 99. — Confie la garde du cardinal de Bourbon à Aubigné. 101. — Il lui écrit pour le faire revenir à la cour. 105. — Ses entretiens avec lui. 106, 107, 108. — Part qu'il prend aux disputes théologiques d'Aubigné et du cardinal Duperron. 112 et suiv. — Veut l'envoyer à la Bastille, puis se raccommode avec lui. 115, 116, 117. — Sa mort. 117, 118, 132.

HERBAUT (R. Phélypeaux, seigneur d'). 153.

HERBETTE (L'), capitaine. 19.

HOSPITAL (M. de L'), chancelier de France. Papiers compromettants pour lui que brûle Aubigné. 24, 25.

JEANNIN (Le président). 107, 134.

LA BOULAYE (Charles Eschallard de), favori du roi de Navarre. 40, 53, 54, 72.

LA BERTE, capitaine. 78.

LA BROUË, maquerelle. 158.

LA BROUË. 106.



- LA CAZE (*N. de*). 19.  
 LA FAYETTE assiège Gien. 9.  
 LA FORCE (*Caumont de*). 94.  
 LA FOSSE (*de*), ingénieur. 146.  
 LA FOURCADE, ministre. 121.  
 LA HAIT, capitaine. 58.  
 LALLU. 57.  
 LA MAGDELAINE (*F. de*), marquis de Ragny. Sa querelle avec Aubigné, 46, 53, 54.  
 L'ANGLOIS (*Le président*). 114.  
 LA NOUE (*F. de*). 43, 45.  
 LA NOUE (*Odet de*). 109, 137.  
 LANSAC (*Gui de Saint-Gelais de*). 29, 61, 62. Voy. Lansac.  
 LA PERSONNE. 42.  
 LA POPELINIÈRE (*H. Lancelot Voisin de*). 28.  
 LA RIVIÈRE (*Daniel de*), sieur de Puy-Taillé. 19.  
 LA ROCHEFOUCAULD (*F. de*). 57, 65.  
 LA ROCHEFOUCAULD (*Comtesse de*). 67.  
*La Rochelle* (*Entreprise sur*). 62.  
 LA ROCQUE. 41.  
 LA SALE DU CIRON. 49.  
 LA SAUSSAYE (*Mathurin de*), évêque d'Orléans. 27.  
 LA TAILLÉE. 68.  
 LA TRÉMOILLE (*Charles de*). 105, 107, 108, 109.  
 LA VACHERIE. 135.  
 LAVARDIN (*Marquis de*), 38, 46, 47, 49.  
 LA VARENNE. 105, 119.  
 LE BUISSON, espion de la reine-mère. 33, 34.  
 LESDIGUIÈRES. 110, 130, 153.  
 LEZAY (*Suzanne de*). 52, 65 et suiv. — Épouse Aubigné, 68. — Fausse nouvelle qu'elle reçoit de la mort de son mari, 75. — Sa mort, 96.  
 LIANCOURT (*Charles de*). 106.  
 LIMEUX. 33.  
*Limoges* (*Entreprise sur*). 56.  
 LIMUR (*Anne de*), seconde femme de Jean d'Aubigné. 4.  
*Loudun* (*Traité de*). 125.  
 LUTZELMAN. 146.

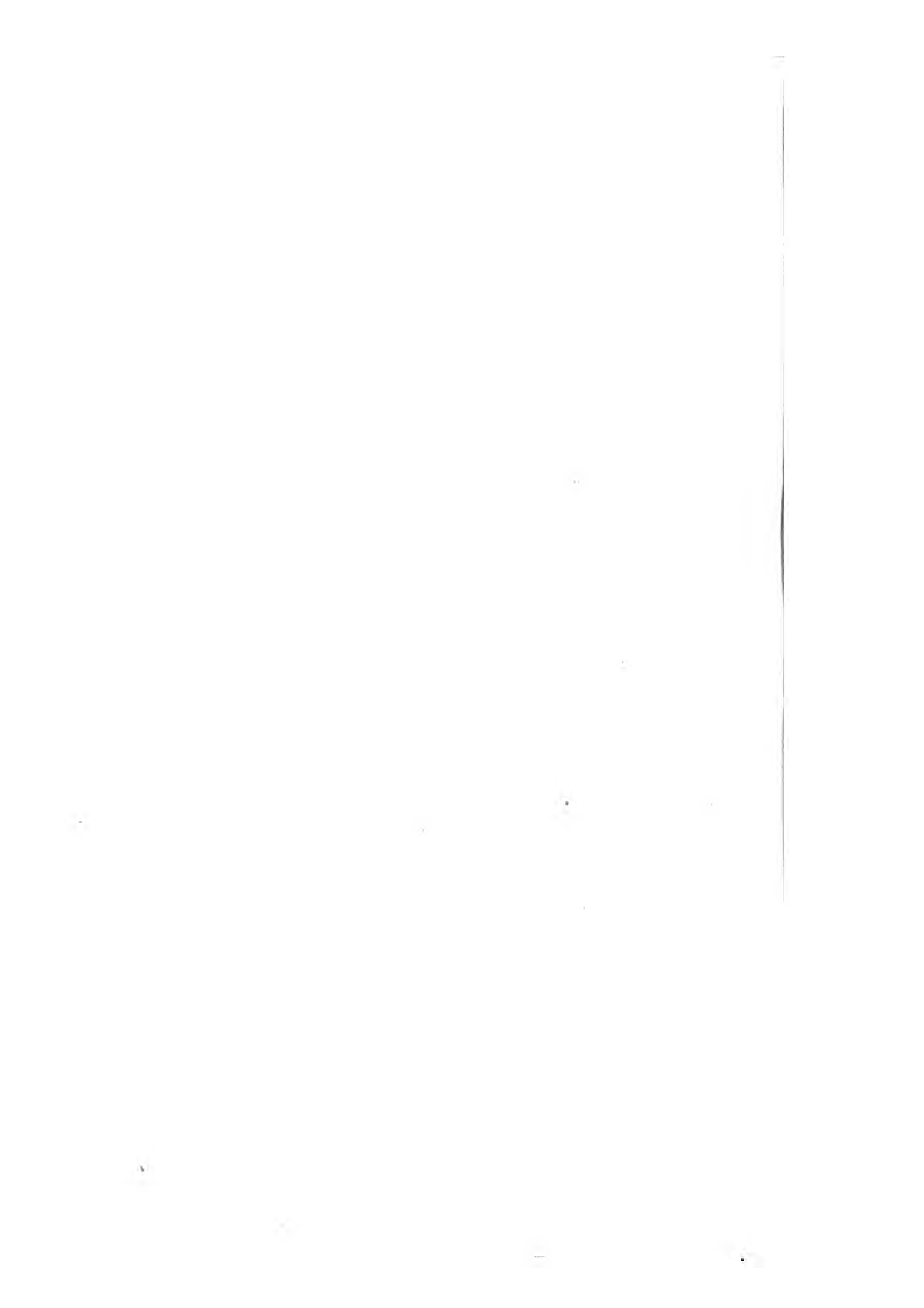
- LORO, capitaine espagnol, 61.  
 LUDE (Guy de Daillon, comte du). 59.  
 LUSSAN (F. d'Esparbez de). 62.
- Maillezais* (Prise de) par Aubigné, qui le garde. 91, 92. —  
 Est vendu par lui au duc de Rohan. 135.
- MANSFELD (E. comte de). 142, 144.  
 MANUEL, premier avoyer de Berne. 145.  
 MARGUERITE, reine de Navarre. Ses démêlés avec Aubigné,  
 64, 65, 73.  
 MARIE DE MÉDICIS, fait venir Aubigné à Paris. 119.  
 MATIGNON (J. Goyon de), maréchal de France. 29.  
 MEGES. 47.  
 MERCEUR (Duc de). 74.  
 MERCEUR (Duchesse de). 119.  
 MÉRU (Charles de Montmorency, seigneur de). 48.  
 METEAU, capitaine. 47.  
 MIRAMBEAU (Fr. de Pons, baron de). Sa harangue aux États  
 de Blois, composée par Aubigné, 16, 43.  
 MIRON, ambassadeur de France en Suisse. 147 et suiv.  
*Montaigu* (Prise de). 56. — (Entreprises sur). 59.  
 MONTDION. 40.  
 MONTEIL OU MONTEUIL. 76.  
 MONTHOLON (F. de). 135.  
 MONTGOMERY (Gabriel de). 28, 30.  
 MONTMORENCY (Le connétable Anne de). 10.  
 MOREL (J.), précepteur d'Aubigné, 4.  
 MORGES (De). 110.  
 MUET. Voyez Sourd.
- NAMBUT. 34.  
 NAVAILLES (Baron de). 156.  
*Nérac* (Bravade de Biron à). 57.  
 NEUFVY (B. de). 1.
- O (D'). 95.  
*Oléron* (Ile d'), Aubigné s'en empare. 76 et suiv.  
*Orange* (Affaires de la ville d'). 110.

- ORBILIE (*Orbilius*), maître d'Horace. 13.  
Orléans (Peste à). 9. — Assiégé. 10, 11.  
Orléans (Évêque d'). Voy. La Saussaye.
- PAGEZY. 51.  
Papistes dans les rangs des réformés, 78.  
PARABÈRE (J. de Baudéan, seigneur de). 122.  
PARDAILLAN (F. de Ségur de). 56. Voy. Ségur.  
PEIROT, paysan. 18.  
PELISSARY. 140.  
PELISSONNIÈRE. 59.  
PELISSON. 63.  
PEREGIM (ou Peregrin?), précepteur d'Aubigné. 4.  
Peste à Orléans. 9.  
PETIT-ROY. 139.  
PICHERI. 94.  
PLUZEAU. 95.  
POSTEL (G.), visite Aubigné malade. 27, 28.  
PROU, capitaine, 76, 77.  
PUY-TAILLÉ. Voy. La Rivière.
- RAMBURES (De), 47.  
RANTI. 19.  
RÉAUX, maréchal de camp. 127.  
RECENT, ministre protestant. 121.  
RENÉE. Voy. Ferrare.  
RENIER (La Tour). 54.  
RETZ (Duchesse de). 65, 67. — Sa lettre à Aubigné. 101.  
RIVET (André). 118, 121.  
ROHAN (Duc de). 122, 123, 136 et suiv.  
ROQUELAURE (Antoine, baron de). 37.  
ROQUES (M<sup>me</sup> de). 50.  
ROWE (Le chevalier Thomas). 154.  
ROZET. 153.  
RUVIGNY (M<sup>me</sup> de). 116.
- SACQUENAY. 40, 41.  
SAGONNE. 92.

- SAINT-ALDEGONDE. 63.  
 SAINT-BLANCARD. 159.  
 SAINT-ÉTIENNE, capitaine. 59.  
 SAINTE-MARIE. 47.  
 SAINT-GELAIS. 43, 69, 74, 91. Voy. Lanzac.  
 SAINT-LÔ, capitaine, 15.  
 SAINT-PHAL (Anne de Vaudrey, seigneur de). 38.  
 SALVIATI (J.), seigneur de Talcy, père de Diane. 23. —  
     Son entretien avec Aubigné au sujet de papiers compro-  
     mettants pour le chancelier de L'Hospital. 24, 25. —  
     Refuse de livrer Aubigné à l'évêque d'Orléans. 27.  
 SALVIATI (Diane), Aubigné en devient amoureux. 23. — La  
     demande en mariage et est acceptée. 23, 25. — Le ma-  
     riage est rompu. 27. — Ses regrets. 32, 33.  
 SALVIATI (Fr.), oncle de Diane, fait rompre son projet de  
     mariage avec Aubigné. 27.  
 SARRASIN, Genevois. 142, 153.  
 Saumur (Assemblée de). 119, 120.  
 SCHOMBERG. 159.  
 SÉGUR DE PARDAILLAN (Jacques), ses intrigues; ses querelles  
     avec Aubigné. 69 et suiv., 72. Cf. Pardaillan.  
 SOISSONS (Comte de). 115.  
 Soldats d'Oléron, leur luxe. 78.  
 SORIBRAND, capitaine. 15.  
 SOUBISE (B. de Rohan, seigneur de). 125.  
 Sourd-muet, attaché à la maison d'Aubigné; ses prédictions  
     merveilleuses, 131.  
 SOURDIS (F. d'Escoubleau de), cardinal, archevêque de Bor-  
     deaux. 153.  
 SOURDIS (H. d'Escoubleau de), évêque de Maillezais, 133.  
 STELLATUS, médecin. 36.  
 SULLY (Duc de). 109 et suiv., 115, 116, 124.  
  
 TENIE. Voy. Thénies.  
 THÉNIES (N. Foucher de), une des filles de la reine. 31.  
 TIFARDIÈRE. 66 et suiv.  
 TIGNONVILLE (Jeanne de), maîtresse de Henri de Navarre.  
     39.

- TOUGIRAS, joueur de luth. 40.  
TOURNES (De). 140.  
Tournoi à Paris. 32. Voy. Ballets.  
*Tragiques* (Les), poème par Aubigné. 46, 126.  
TRANS (Marquis de), ses enfants. 31.  
TURENNE, puis duc de Bouillon (H. de La Tour, vicomte de), 55, 85-87, 90. — Voy. Bouillon.
- USSON, gouverneur de Pons, 57.
- VACHONNIÈRE. 48.  
VERGER (De), fait prisonnier par Aubigné. 30.  
VIGNOLES (Bertrand de). 134.  
VILLARNOUL (J. de Jaucourt, seigneur de). 118.  
VILLARS (André de Brancas de), 48, 49.  
VILLEROY, sa lettre à Aubigné. 133, 134, — 119.  
VIRMIOSE (Dom Antonio de), connétable de Portugal, ses vers latins, sa liaison avec Aubigné, qui les traduit, 60, 61.
- WEYMAR (Ducs de). 143.  
WILLENS (Roger). 95.
- YOLET (D'). 51.









## APPENDICE

---

*Dans ma précédente édition, j'avais fait suivre le texte d'un appendice très étendu tiré en grande partie de l'HISTOIRE UNIVERSELLE, à laquelle Aubigné fait des renvois continuels. Je me bornerai ici à donner, outre plusieurs pièces, quelques extraits de ce grand ouvrage.*

### I

#### BALLET DE CIRCÉ

(*Mémoires*, p. 31.)

Aubigné, dans son *Histoire*, parle en ces termes du ballet de la *Circé*, composé par lui :

Durant les entreprises de balets et autres galanteries où j'ai dit que nous nous employions, la roine-mere, voulant estonner les estrangers de la magnificence françoise, eut entre d'autres progez celui d'une *Circé*, que je vous conteroïis, si je n'avois honte quand je trouve une histoire dege-nerant à conter les couleurs des robes et emploier

les parties de l'argenterie; j'en dirai autant qu'il faut pour monstrier le luxe du regne et ce qui sert à l'instruction. C'est donc que cette *Circé* présentée à la roine par un memoire bien ample, accompagné des stances, des odes et cartels que l'inventeur emporta avec le roi de Navarre, le tout plut merveilleusement à la reine et au roi, horsmis que la roine de Navarre estoit idée d'un tel poëme et le but de l'invention; mais, quand la roine apprit qu'il faloit 30,000 escus pour l'execution, cela lui fit peur, et se contenta de ce qui se fit aux Tuilleries. Mais le roi, memoratif de ce qu'il avoit ouï, fit rechercher en Gascongne des personnes qu'il n'aimoit pas, et multiplia tellement les despences que j'ai ouï affermer au roi de Navarre que les musiques et ce qui les accompagnoit avoient passé 300,000 escus en despense<sup>1</sup>.

## II

## FUIITE DU ROI DE NAVARRE

1576

(Mémoires, p. 37-38.)

Nous avons traité au livre precedent comment, après les zizanies que semoit la roine entre ses

---

1. *Hist. univ.*, t. III, p. 41, l. 1, XI (édit de 1626, XIV).

deux prisonniers <sup>1</sup>, Monsieur fut emporté plus par les interest de ses gens que par les siens mesmes. Qui aura esté nourri près des princes sçaura combien legeres causes et petis instrumens les poussent à pesantes resolutions et grands effets: je di cela pource que, le roi de Navarre aiant esté destitué des personnes plus relevées de son ancien parti, il lui fut force de communiquer ses secrets et d'employer à ses desseins ceux qui se pouvoient couvrir de leur petitesse. [Le dessein de sa liberté avoit pour premiere difficulté qu'il ne pouvoit estre douteux, quand la fuite des deux premiers ne pouvoit laisser obscure la volonté du tiers.]

La roine, soupçonant le vigoureux esprit et le corps laborieux de son gendre, detenoit la derriere de ses parties par les gardes qu'on lui avoit données, qui estoient soldats choisis, passionnez katholiques, et qui la pluspart avoient executé au massacre <sup>2</sup>. Elle avoit aussi ceux qui commandoient en la chambre et en la garde robbe, tous affidez à la detention de ce prince, duquel la courtoisie et agreable conversation fit de ses geoliers ses gardes, et (pour la pluspart) executeurs de ses volontez. Il sceut bien rendre les espions doubles et se servir de ses ennemis, horsmis des plus eslevez, qui, en

---

1. Le roi de Navarre et François, duc d'Anjou.

2. A la Saint-Barthélemy.

cette idée de lieutenance generale<sup>1</sup>, esperoient les charges subalternes, et de qui les pensions avoient lié le cœur; l'autre partie prisonniere estoit arrestée par amourettes, que la roine mesme suscitoit, aiant de long temps reconnu que c'ettoit la partie la plus tendre de ce prince. Ce fut cette chaisne qui le r'amena en sa prison, en un dessein qu'il avoit fait pour se sauver au bois de Vincennes, et mit en fuite ceux qui l'avoient assisté en cette affaire, où (il) rendit fort étonnez ceux qui, par oppiniastreté, demeurèrent près de lui, qui furent Jonquieres, son maistre d'hostel, Aubigni, son escuier, et Armagnac, son premier vallet de chambre : encores de ces trois le premier fut eslongné en Picardie, l'autre se maintint quelque temps, aiant accès aux grands pour son savoir en choses agréables, mesmement le roi l'aiant fait de son Academie (c'ettoit une assemblée qu'il faisoit deux fois la semaine en son cabinet, pour ouïr les plus doctes hommes qu'il pouvoit, et mesmes quelques dames qui avoient estudié, sur un probleme toujours proposé par celui qui avoit le mieux fait à la derniere dispute). Ce jeune homme se maintint encores, et estoit uniquement aimé des deux freres Guisars pour la dance, pour les balets

---

1. On parlait de donner la lieutenance générale du royaume au roi de Navarre.

qu'il inventoit, et les entreprises qu'il leur dressoit à cheval et à pied; comme aussi il leur servoit d'un des meilleurs hommes de barriere de son temps <sup>1</sup>. Il ne trembloit que de la roine-mere, qui n'entendoit point ses railleries, le menaçoit souvent, et qui faillit à l'envoier en prison quand son maistre estoit grillé. Un jour que ce prince faisoit voller des cailles à un emerillon dans sa chambre, cettui-ci, au sortir de là, trouva la roine qui lui demanda que faisoit son maistre : « Madame, dit-il, il passe son temps à la vollerie <sup>2</sup>. » Ce fut à faire courir Losses, son gardien, et puis à chercher le compagnon qui avoit voulu rire; le duc de Guise fit cette paix. Mais, pource qu'autant de fois qu'on promettoit la lieutenance generale les desseins de partir estoient renversez, ces deux qui restoient au roi de Navarre se preparoient à quitter sans dire à Dieu, quand un soir Armagnac, aiant tiré le rideau du lict, où son maistre trembloit d'une fievre ephemere, comme ces deux avoient l'oreille près du chevet de leur maistre, ils l'entendirent soupirer, et puis plus attentivement ouïrent qu'il achevoit de chanter le pseaume 88, au couplet qui

---

1. L'édition de 1626 porte : « de barrière, de tournoi et de bagues de son temps. »

2. Ce qui pouvait s'entendre : il est sorti pour chasser au vol.

desplore l'eslongnement des fidelles amis. Armagnac pressa l'autre (Aubigné) de prendre ce temps pour parler hardiment. Ce conseil suivi promptement et le rideau ouvert, voici les propos que ce prince entendit :

« Sire, est-il donc vrai que l'esprit de Dieu travaille et habite encor en vous? Vous soupirez à Dieu pour l'absence de vos amis et fidelles serviteurs, et en mesme temps ils sont ensemble soupirans pour la vostre et travaillans à vostre liberté. Mais vous n'avez que des larmes aux yeux, et eux les armes aux mains. Ils combattent vos ennemis, et vous les servez; ils les remplissent de craintes veritables, et vous les courtisez pour des esperances fausses; ils ne craignent que Dieu, vous une femme, devant laquelle vous joignez les mains quand vos amis ont le poing fermé; ils sont à cheval, et vous à genous; ils se font demander la paix à coudes et à mains jointes : n'ayant point de part en leur guerre, vous n'en avez point en leur paix. Voilà Monsieur chef de ceux qui ont gardé vostre berceau et qui ne prennent pas à grand plaisir de travailler sous les auspices de celui qui a ses autels à contrepoil des leurs. Quel esprit d'estourdissement vous fait choisir d'estre vallet ici au lieu d'estre le maistre là, le mépris des méprisez, où vous seriez le premier de tous ceux qu'on redoute? N'estes-vous



point las de vous cacher derriere vous-mesmes, si le cacher estoit permis à un prince nai<sup>1</sup> comme vous? Vous êtes criminel de vostre grandeur et des offenses que vous avez receües : ceux qui ont fait la Saint-Barthelemi s'en souviennent bien, et ne peuvent croire que ceux qui l'ont soufferte l'aient mise en oubli. Encores si les choses honteuses vous estoient seures, mais vous n'avez rien à craindre tant que de demeurer. Pour nous deux, nous parlions de nous enfuir demain, quand vos propos nous ont fait tirer le rideau. Avisez, Sire, qu'après nous les mains qui vous serviront n'oseroient refuser d'employer sur vous le poison et le couteau. »

De tels discours ils entrent en propos de ceux que le roi tenoit aux despens de son beau-frere parmi les dames, lesquelles ceüx-ci<sup>2</sup> entretenoient tous les jours, pour en apprendre quelques nouvelles et les rapporter à leur maistre sans diminution des termes; sur tout cette lieutenance generale, qui de promesse avoit passé en risée, comme Fervaques lui rapporta le lendemain, l'ayant appris de la dame de Carnavalet; l'emulation de Monsieur et du prince de Condé louez par elle-mesme et autres dames qui commençoient dès ce temps-là

---

1. Né.

2. Aubigné et Armagnac.



à haïr le roi pour quelques amours estranges desquelles elles l'accusoient.

La roine de Navarre, partisane de Monsieur et de quelques gallants d'auprés de lui et ennemie de son aîné, le fit eschauffer en nouvelles haines contre son mari, en lui faisant sçavoir qu'il l'accusoit de vilain peché, choses qu'on creut aisement estre dites pource qu'elles estoient vraies. Cette mesme roine faisoit soigneusement rapporter à son mari par la dame de Sauve les recriminations de son frere. Elle avoit un medecin nommé Saint-Pont, par lequel elle lui fit dire deux choses, l'une qu'on l'avoit essaié pour travailler à l'empoisonner, et l'autre que le tiltre de protecteur des Eglises n'appartenoit point à Monsieur. Toutes ces choses preparent l'ame de ce prince à repudier les delices, et son cœur à espouser les dangers.

Il arriva là-dessus que Fervaques et Laverdin mescontants, l'un trompé d'un gouvernement de Normandie, offensé des termes que lui tint le roi après la victoire de Dormans, l'autre abusé du regiment des gardes, firent sentir leurs desirs de changemens à ceux qui trafiquoient le depart du roi de Navarre. Le premier de ces deux se descouvrit à Aubigné, à qui il donna son guidon, avec charge de l'engager; l'autre fit porter les mesmes assurances par Roquelaure; et, pour conferer en liberté de ces choses, le roi de Navarre et ces deux

se promenerent en un coche fermé des deux costez par les rues de Paris. A la fin de leurs propos, Aubigné, à qui son maistre avoit demandé ses étrennes, lui donna un bouquet d'olive, de laurier et de cyprés, avec un sonnet qui servoit d'ame à cet emblesme, qui n'estoit que renouveler la devise que la roine avoit prise et donnée aux principaux de son parti. Ce sonnet est au commencement du premier tome et s'explique ainsi : *Seure paix, vaincre bien, ou mourir en honneur*<sup>1</sup>.

Là fut arrêté de se voir une apres-souppée au logis de Fervaques à la Cousture-Sainte-Catherine, peu frequentée en ce temps-là, ajoustant à ceux que nous avons nommez un gentil-homme nommé La Porte. Donc les sept enfermez, et s'estans delivrez de plusieurs fascheux sous quelque couleur vicieuse, se presterent serment, assavoir les six au roi de Navarre et lui à eux, de ne se desdire point par quelque caresse qui se presentast, et d'estre ennemis jusques à la mort de qui-conque decelleroit l'entreprise. Cela prononcé, le roi de Navarre les baisa tous six à la joue, et eux à lui la main droite.

Le dessein estoit qu'au vingtiesme de fevrier, dix-huit jours après le complot, Laverdin se saisi-

---

1. L'édition de 1626 porte : *Seure paix, victoire entiere, mort honorable.*

roit du Mans; Roquelaure, son lieutenant, amassant la compagnie, assisté de Marrolles et autres, empoigneroit Chartres, et le guidon de Fervaques, par l'assistance de Belle-Fontaine et de Poupe- liere, feroit de mesmes à Cherbourg. Et cepen- dant, leur maistre aiant fait un bon semblant de s'asseurer de la lieutenance, comme il avoit fait depuis peu de jours, estendroit ses longes jusques à aller chasser aux forests de Saint-Germain, estant tousjours sous la garde de Saint-Martin <sup>1</sup>, maistre de la garderobe, et de Spalungue, lieute- nant des gardes. Le lendemain, au point du jour, le roi de Navarre s'alla jetter dans le lit du duc de Guise, et, avec les alliances qu'ils avoient fait de maistre et de compere, eurent plusieurs familiers discours; ceux du Bearnois tendans à ce point, qu'aux despens de plusieurs vanitez et vanteries de ce qu'il feroit quand il seroit general, le duc courut en apprester à rire au roi [comme il avoit desja faict auparavant, sur d'autres vanitez eschappées sans artifice. Mais, à ceste fois qu'il parloit par une feincte estudiée, il lui en donna autant qu'il falloit pour le mespris]. Ils le tenoient donc pri- sonnier de cette esperance; et ainsi il trompa à son tour par la mesme feinte qui l'avoit trompé. Car on a sceu pour certain que, sans ce coup de lan-

---

1. L'édition de 1626 ajoute : « d'Anglouse ».

gue, on faisoit naistre un affaire pour lui rompre cette chasse, où il n'alla de tous les conjurez qu'Armagnac.

Aubigné alla le lendemain au soir au cabinet du roi [pour prendre congé], où il trouva entr'autres Fervaques fort attaché à l'oreille du roi, et le roi attentif à son discours, tellement qu'on avoit esté plus d'une heure et demie à lui gratter les pieds sans qu'il pensast à se coucher. D'ailleurs l'attention de son esprit sauva la vie au preneur de congé : car, encores que le roi eust la face tournée droit à la porte, cela n'empescha qu'il ne trouvast moyen de la regagner, en se couvrant de l'huisier, et feignant de se vouloir promener à la lune, où il guetta Fervaques jusques à deux heures après mi-nuict. Au sortir du chasteau, il lui empoigne le bras en sursaut, disant : « Qu'avez-vous fait, miserable ? » Cet homme ainsi surpris ne put desguiser, et, après avoir conté les bienfaicts qu'il recevoit, qu'un autre prince ne pouvoit remplacer : « Allez, dit-il, sauvez vostre maistre. »

Pour à quoi parvenir il fallut courir à l'escurie, où depuis trois semaines, par prevoyance, on avoit accoustumé de picquer des chevaux en une carriere couverte. Comme cela se pratiquoit, les escuiers voient passer le prevost des marchands que le roi avoit envoyé querir pour ne laisser rien eschapper aux portes de la ville. Mais avant l'ordre mis les

chevaux sortirent. De là Roquelaure fut averti pour prendre la poste et le chemin de Senlis, ce qu'il ne se fit pas dire deux fois. Puis, aiant empoigné les escuyers auprès de Luzerche, il sceut de l'un d'eux que tout estoit descouvert. Partant il s'avança porter au roi de Navarre cette nouvelle et la nécessité qui le pressoit de partir, en attendant celui qui en savoit plus de particularitez.

Ce prince donc achevoit sa chasse, et avoit couru dès le soleil levant, quand il trouva ses chevaux au faubourg de Senlis qui avoient repeu ; à l'abord il demanda à son avertisseur : « Qu'y a-t-il ? » La response fut : « Sire, le roi sait tout par Fervaques, qui me l'a confessé. Le chemin de la mort et de la honte, c'est Paris ; ceux de la vie et de la gloire sont par tout ailleurs, et pour les lieux les plus commodes Sedan et Alençon. Il est temps de sortir des ombres<sup>1</sup> de vos geòliers pour vous jeter dans le sein de vos vrais amis et bons serviteurs. — Il n'en faut point tant » (respond ce prince), sans plus long discours. Il se deffoit de Saint-Martin et de Spalungue, que deux des siens vouloient tuer ; il aima mieux s'en servir à retarder les poursuites du roi. Il appela Saint-Martin le premier, lui enjoignant d'aller dire comment Roquelaure l'estoit venu advertir de certains

---

1. L'édition de 1626 porte : « des ongles ».



bruits qui couroient à la cour de lui, comme voulant aller trouver Monsieur ; il ne demandoit que la moindre parole du roi, ou de retourner à la cour pour esteindre ces bruits, ou de continuer sa chasse. Cettui-là depesché, il fit semblant de se loger et de vouloir ouyr des commediens passans par là, que les premiers venus avoient fait apprester. Après quelque temps esoulé, il appelle Spalungue, lui dit que le roi devoit aller à Beauvois-Nangi, de quoi il ne s'estoit pas souvenu en depeschant Saint-Martin, qu'il allast donc à Charanton, ou, s'il ne trouvoit le roi passé, il lui porteroit confirmation à Paris du premier message. Cela servit beaucoup, car Saint-Martin trouva l'allarme au camp, qu'on alloit despescher aux compagnies pour battre tous les chemins, et tout fut arrêté à la venue du premier, qui fut au lever du roi. L'autre, qui laissa le grand chemin, s'esgara vers Saint-Maur, et ne vint qu'à l'après-disnée. A la verité, quand la roine vid le second espion envoyé, elle ne douta plus de la fraude. Mais les advertissements ne vindrent que le jour couchant, et vous verrez où estoit le roi de Navarre à ce poinct-là : car, dès le soir, ayant jeté les yeux sur ce qui lui estoit plus fidele, il emmena le comte de Grammont, Caumont, fils de La Vallette et depuis duc d'Espéron, Chalandrai, le Mont de Maras et Poudins, ou pour les engager à son

parti ou pour diminuer les avis de la cour. Il y eut de la peine à démesler les forests en une nuict tres-obscure et fort glaceuse : le secours de Frontenac lui fut en cela fidele et bien à propos.

Il passe donc l'eau au point du jour, à une lieue de Poissi, perce un grand país de Beausse tout semé de chevaux-légers, repaist deux heures à Chasteauneuf, là prend son mareschal-des-logis l'Espine pour guide, à l'heure que les compagnies pouvoient estre averties, et le lendemain il entra d'assez bonne heure dans Alençon. Au matin d'après, son médecin Caillard lui offre son enfant, afin qu'il fust de sa main présenté au baptesme, ce qu'il accepta, et cette nouveauté le fit recevoir sans nulle autre façon ni ceremonie. On chanta ce jour-là au presche le psaume qui commence : *Seigneur, le Roy s'esjouïra d'avoir eu delivrance*. Ce prince s'enquit si on avoit pris ce pseume exprés pour sa bien-venue ; aiant seu que non, et qu'il estoit à son ordre, il se souvint que un des siens qui avoit passé seul avec lui au batteau prés Poissi lui avoit fait chanter ce mesme pseume, comme ils promenoient chacun son cheval par la bride en attendant les compagnons. Dedans trois jours arriverent à Alençon deux cent cinquante gentilshommes, et entr'autres Fervaques, par l'accident que je vous vas conter.

Ce pendant que les deux escuyers (à Paris) pre-

paroient leurs chevaux, comme je vous ai dit, Grillon<sup>1</sup> passa devant eux au trot, et un d'eux, l'ayant suivi, le vid arrêté devant le Croissant, et appellant Fervaques par la fenestre. C'ettoit pour lui dire (et non sans jurer) : « Escoute : dés que tu as esté sorti du cabinet, le roi s'est jetté dans le lict tout en feu, et nous dit : « Voiez-vous ce traistre ? « il a mis la fuitte en la teste de mon beau-frere « et mille meschans desseins avec cela, et puis me « l'est veñu descouvrir pour trahir tous les deux « ensemble ; je ne lui ferai pas trancher la teste, « mais il sera pendu. » Cela certifié à la sausse des reniemens. « A Dieu, dit-il, songe à toi ; pour moi, je ne veux pas qu'on me trouve ici ; ne me ruine pas pour t'avoir fait un trait d'ami. » Ce fut à Fervaques à s'habiller et à se cacher chez Du Tillet, qui le fit sortir par la porte de Bussi ; il vint d'uae traite chez son lieutenant De-Maidavid, d'où il escrivit à la roine que le roi l'ayant voulu payer de mort pour recompense de sa fidelité, et ne voulant pas pour cela quitter son service, qu'il avoit pensé ne pouvoir mieux faire que de se ranger prés du fugitif, où il promettoit de faire plus de service que les deux meilleurs regiments entretenus pour Sa Majesté. Arrivé à Alençon (quoi que le gentil-homme (Aubigné) qui

---

<sup>1</sup>. Crillon.

l'avoit veu au cabinet du roi et parlé à lui hors du Louvre lui maintint sa trahison), s'estant excusé que la femme de Carnavalet avoit adverti la première et l'avoit engagé à descouvrir, le roi de Navarre prit cette excuse, l'accepte à son service et l'envoia vers Monsieur.

Je sens quelqu'un me reprendre d'estre trop exprés<sup>1</sup> en cet endroit, l'ayant esté moins en d'autres, et freschement à la sortie de Monsieur. Je n'aleguerai point comment je suis hors les bordures de mon tableau et en cette pleine face d'histoire, où j'ai promis de peindre toutes choses selon mon pouvoir en leur proportion, mais en confessant que la sortie de Monsieur nous estoit plus cachée [je dis aussi qu'elle estoit beaucoup moins consequencieuse, à cause du peu de durée qu'eut sa resolution]; je dis aussi que le dernier des prisonniers<sup>2</sup> estoit bien plus curieusement veillé et environné de plus de difficultez. J'adjouste pour un lecteur judicieux que ceci est le desnouement d'un prince sans pareil, qui va d'ici [faire sentir sa vigueur à toutes les pars de l'Europe et] remplir le siecle de plus de traverses et de combats, ou prés de lui ou sous ses auspices et commandements, bien qu'en peu d'espace et

---

1. Détaillé.

2. Le roi de Navarre.

en meslant le passé à l'avenir, qu'Alexandre, Hannibal et Cezar n'en ont livré en la grande estendue de leurs conquestes. C'est le cœur de mon histoire, bien que je n'en face pas mon idée<sup>1</sup> [et mesmes qu'à la peinture de ce beau visage je n'aye point oublié les taches et les signes]. Il y a de tout en sa vie, et pourtant les courtizans et negociateurs y trouvent quelque piece de leur mestier, bien que mon labour soit voué aux gens de guerre principalement<sup>2</sup>.

## III

## CONSEIL DE GUERRE

## TENU PAR LE ROI DE NAVARRE

## POUR LA GUERRE DITE DES AMOUREUX

1580

*(Mémoires, p. 55-56.)*

La cour du roi de Navarre se faisoit florissante en brave noblesse, en dames excellentes; si bien qu'en toutes sortes d'avantage de nature et de l'acquis, elle ne s'estimoit pas moins que l'autre;

---

1. Idéal.

2. *Hist. univ.*, t. II, p. 183 et suiv., l. II, xviii (édition de 1626, xx).

l'aise y amena les vices (comme la chaleur les serpens). La roine de Navarre eut bien tost desrouillé les esprits et fait rouiller les armes. Elle apprit au roi son mari qu'un cavalier estoit sans ame quand il estoit sans amour, et l'exercice qu'elle en faisoit n'estoit nullement caché, voullant par là que la publique profession sentist quelque vertu et que le secret fust la marque de vice. Ce prince (tendre de ce costé) eut bien tost appris à caresser les serviteurs de sa femme, elle à caresser les maîtresses du roi son mari, les instruisant qu'elles avoient en leurs mains la vie d'une maîtresse et la disposition des plus grands affaires de la France : si bien qu'en concertant avec elles, la paix et la guerre de la France estoient entre leurs mains. J'eusse bien voulu cacher l'ordure de la maison ; mais, aiant presté serment à la verité, je ne puis espargner les choses qui instruisent, principalement sur un point, qui, depuis Philippes de Commines, n'a esté gueres bien connu par ceux qui ont escrit, pour n'avoir pas fait leur chevet au pied des rois, comme lui et moi : c'est que les plus grands mouvemens des roiaumes et des tempestes qui les renversent prennent souvent leurs premieres ondes aux cerveaux de personnes viles et de peu.

Nous avons touché la haine de la roine de Navarre contre le roi son frere ; cela fit que, pour



lui remettre la guerre sur les bras, à quelque pris que ce fust, cette femme artificieuse se servit de l'amour de son mari envers Foceuse, jeune fille de quatorze ans et du nom de Montmorenci, pour semer en l'esprit de ce prince les resolutions qu'elle y desiroit. Cette fille, craintive pour son aage, au commencement ne pouvoit bien pratiquer les leçons de sa maistresse; elle la faisoit aider par une fille de chambre nommée Xainte, avec laquelle le roi de Navarre familiarisoit. Cette-ci, hardie, rapportoit sans discretion force nouvelles que la roine de Navarre recevoit (ou inventoit) de la cour, soit les parolles de mespris que son frere disoit en son cabinet, soit les risées de Monsieur et du duc de Guise, qui se faisoient à ses despens devant la dame de Sauve; d'ailleurs elle (la roine) seduisit les maistresses de ceux qui avoient voix en chapitre; elle-mesme gaigna pour ce point le vicomte de Turenne. Tous leurs discours n'estoient que mespris par la paix, et par la guerre hautes esperances et exultations. Les esprits ainsi preparez, il se presente un dilleme qu'il falloit vuidier : assavoir rendre les places de seureté pour avoir paix, ou les deffendre par la guerre. Le roi de Navarre disoit souvent que les prises d'armes avoient esté infructueuses pource qu'elles n'avoient jamais esté secrettes, estans communiquées à trop de gens, et la pluspart qui

n'estoient pas gens de guerre. Pour essayer de faire mieux, il n'appela à son secret que le vicomte de Turenne, Favas, deux autres <sup>1</sup>, et le secretaire Marsillere. Il leur propose le dilleme que nous avons dit en termes qui sentoient la conclusion (selon sa bonne coustume). Tous ceux qu'il avoit appelés pour en dire leur avis estoient amoureux, et partant plains des instructions que nous avons marquées, qui tous ne pouvoient respirer ne conspirer que guerre. Mais Favas (qui n'estoit pas de cette escolle <sup>2</sup>) prit son raisonnement sur l'horreur de la guerre par les maux qu'elle apportoit, sur la puissance des ennemis, sur la foiblesse du parti; sur tout il insista à desduire le schisme qui se faisoit par toute la France entre les liguez et le roi, division qui valloit mieux que toutes les places de seureté, laquelle (disoit-il) nostre tollerance fomentera et nostre impatience convertira en la réunion de nos ennemis. Marsillere lui voulut aider; mais le maistre le fit taire, en disant qu'il n'estoit pas là pour dire son avis, et que, si on eust peu se passer de lui pour faire les depesches, on ne l'eust pas appelé. Favas reprit la parole sur les moiens

---

1. Ces deux autres étoient, suivant l'édition de 1626, Constans et Aubigné.

2. L'édition de 1626 porte : « Hormis Favas, que l'aage avoit gueri de l'amour et les labeurs passez du desir des nouveaux. Cettui-là n'estant pas de l'escole des dames, etc. »

de prolonger la reddition des places; mais n'estans point trouvez, et de fait n'estans point certains, il fallut conclure aux armes, au temps et aux moiens de faire jouër plus de soixante entreprises, que de divers endroits on estoit venu communiquer en la cour de Navarre. Le jour fut pris au quinziesme d'avril, et des deux que je n'ai point nommez, l'un (Constans) fut depesché pour faire executer au haut et bas Languedoc, aux Sevenes, Vivarets, Provence et Dauphiné; l'autre (Aubigné) pour faire jouër en Perigort, Xaintonge, Angoumois, Poictou, Bretagne et Anjou : le vicomte demeura pour les choses de la Gascogne. Ainsi fut resolue la guerre, qui pour les raisons susdites fut nommée la *guerre des Amoureux*. [Ce nom à la cour, mais au loin on l'appela la *guerre de Montagio* <sup>1</sup>.]

## IV

## VOYAGE D'AUBIGNÉ A LA COUR

EN 1583

( *Mémoires*, p. 68-69. )

Lorsque Henri III eut renvoyé honteusement de la cour sa sœur Marguerite, le roi de Navarre entra « en une merveilleuse colere pour les affronts que sa femme avoit

---

1. Montaigne. *Hist. univ.*, t. II, p. 344 et suiv., l. IV, v.

receus à Paris », et expédia Aubigné près de son beau-frère pour s'en plaindre ; mission dangereuse que l'auteur raconte ainsi :

La roine de Navarre s'en estant retournée à la cour avec la roine sa mere, il advint que cet esprit impatient ne demeura gueres sans offenser le roi son frere, et ses mignons, et faire parti dans la cour avec ceux qui diffamoient ce prince, en lui imputant de tres-salles voluptez ausquelles mesmes il sembloit que les dames eussent intherest. Là dessus cette princesse receut quelques affronts, desquels le dernier fut que Salern, capitaine des gardes, la fit demasquer à la porte Saint-Jacques comme elle partoit de Paris pour s'en retourner en Gascongne trouver le roi son mari, avec lequel pourtant elle estoit en tres-mauvais mesnage<sup>1</sup>. Le roi de Navarre, prenant avis de son conseil en cet affaire, trouva, par consentement de tous, qu'il devoit s'en ressentir, et pour cet effet envoyer sommer le roi de lui faire une justice notable, avec une clause qui sentist le deffi ou au moins separation d'amitié en cas de refus. Tous conseillèrent cela, et tous refuserent l'execution, horsmis Aubigné, qui, après avoir remonstré comment il estoit accusé d'avoir sauvé son maistre et de quelques libres escrits et propos,

---

1. Voy. sur cette affaire le *Journal de L'Estoile* (8 août 1583), et les *Lettres de Busbec*, dans ses œuvres, 1748, t. III, p. 205, 211, 230.

et que ce qui seroit supportable en un autre seroit mortel par sa bouche, toutesfois voiant les passions de ce prince offensé, il s'abandonna à faire le voiage ; trouve le roi à Saint-Germain, qui, aiant donné au messager toutes apparences de terreur, l'ouït haranguer sur les interests que portoient les injures des princes, sur ce que cet acte d'infamie avoit esté joué en la plus splendide compagnie et sur l'eschaffaut plus relevé de la chrestienté. Je n'ose estendre davantage ce propos, de crainte que ce qui touche l'auteur se trouve trop souvent en campagne ; tant y a que, non sur le refus de justice, mais sur l'esloignement qui sentoit le refus, le messager remit entre les mains du roi l'honneur de son alliance et celui de son amitié. La response du roi fut : « Retournez trouver le roi vostre maître, puisque vous l'ozes appeler ainsi, et lui dittes que, s'il prend ce chemin, je lui mettrai un fardeau sur les espauls qui feroit ploier celles du Grand-Seigneur ; allez lui dire cela et vous en allez ; il lui faut de telles gens que vous. — Ouy, Sire, dit le repliquant ; il a esté nourri et a creu en honneur, sous le fardeau duquel vous le menacez. En lui faisant justice, il hommagera sous Vostre Majesté sa vie, ses biens et les personnes qui lui sont acquises ; mais son honneur, Sire, il ne l'asservira ni à vous, ni à prince vivant, tant qu'il aura un pied d'espée dans le poing. »

Le roi, à ces paroles, mit la main sur un poignard qu'il avoist au costé, et puis s'esloigna vers les deux freres de La Valette, qui en avoyent aussi, et ainsi sortit du cabinet.

La roine-mere, qui montoit en carrosse pour aller trouver Monsieur, redescend pour parler à l'homme de son gendre, à qui elle dit qu'on feroit mourir de ces coquins et maraux qui avoient offensé sa fille. L'autre respondit qu'on ne sacrifioit point de pourceaux à Diane, et qu'il falloit des testes plus nobles pour expiation. Il y eut quelques autres traits qui plairoient à quelque lecteur favorable, mais les raisons aleguées ci-dessus les feront supprimer, pour dire seulement que le roi, voulant punir cette temerité, comme il l'appeloit, ne voulut pas que ce fust par voie ouverte, mais envoya Sacremore et un des Biragues, avec quelques gens-d'armes de la compagnie du duc de Savoie, pour le guetter. Grillon et Antraguët l'assisterent si bien en ce péril qu'ils lui firent gagner Loyre, et de là le Poictou. (*Hist. univers.*, t. II, p. 414.)



## V

## CAPTIVITÉ D'AUBIGNÉ

1586

*(Mémoires, p. 79.)*

Aubigné était gouverneur d'Oléron, où il avait à se défendre contre les attaques des catholiques, lorsque, raconte-t-il dans son *Histoire* :

Saint-Luc, aiant seu que trois cents hommes d'Oleron estoient passez vers Saint-Jean pour une entreprise sur Xainctes, trouva moien de faire couler près de quatre cents hommes par l'intelligence des habitants dedans les caves et tonnelles des jardins du bourg du chasteau, et puis donna une amorce de quarante ou cinquante au village de Ors, où peu de jours auparavant soixante des siens avoient esté deffaits par la garnison. Il arriva qu'un des bateaux qui avoient passé la troupe fut assablé et ne put estre ramené de là le courant comme les autres.

Aubigné, mesurant ce qui pouvoit estre descendu en l'isle, selon le port du vaisseau, mordit à l'appast, et, de quatre-vingts hommes qui lui restoient, n'en laissa que sept dans le fort, fit donner par

La Limaille avec trente en Ors, et, lui attendant à Saint-Nicolas le reste pour le mener, vid quant et quand deux grosses troupes entre lui et son fort, lequel voulant conserver ou mourir, il donna lui sixiesme à la troupe qui estoit en la rue ; là il se fit faire place, en combattant d'un espieu, abbatit le capitaine de Chapitet, n'agueres son prisonnier, et puis, esgarant le reste, se desmesla et gagna le bord de la mer ; mais il y trouva une troupe encor plus gaillarde. Il avoit dit à ses soldats en partant : « Que nul ne tire que je ne l'aye dit. » Mais, la presse où il se trouva l'ayant empesché de parler aux siens, les cinq y tirerent et se sauverent, ne lui restant qu'un nommé Pariolo. Il lui dit : « Tu n'as pas tiré ? » Le soldat respond : « Vous ne me l'avez commandé. » Il repliqua : « Donne à bout touchant à qui je donnerai. » Là-dessus il va contraste avec le capitaine La Fleur, qui lui perça la chemise de son hallebarde, et Aubigné lui coupa la moitié de la main de son espieu. Pariolo appuya son mousquet contre la cuisse de La Fleur, le tire et lui passe le ventre, et puis se jette en la mer. Son capitaine, ayant abbatu un sergent près de La Fleur, passoit par-dessus lui, mais l'autre en tombant le saisit et le fit cheoir. Son desespoir donna envie aux autres de le sauver ; et ainsi il fut prisonnier de Saint-Luc, qui l'asseura de sa vie, pourveu qu'il n'eust point lettres

du roi et de la roine pour l'envoier ailleurs. Le maistre, aiant fait amitié avec son prisonnier, lui donna congé sur sa foi d'aller à La Rochelle, à la charge qu'il seroit le dimanche prochain à cinq heures du soir de retour en Broüage, si mort ou prison ne l'empeschoit. Le dimanche matin, Saint-Luc le fit avertir par Luché qu'il ne retournast pas à l'heure jurée, pource que les vaisseaux de guerre de Bourdeaux, par commandement du roi, l'estoient venus querir pour l'emmener mourir, avec lettres à Saint-Luc pour le menacer de ruine lui et les siens s'il manquoit. Le captif n'ayant point sa foi relaschée de la main où il avoit touché, et ses amis le voulant mettre prisonnier pour subtiliser sur la promesse, il se desroba de La Rochelle, comme il eust fait de Broüage, pour aller à la mort. En arrivant, il vid les galeres prestes et fut receu de Saint-Luc avec pleurs. Mais, la nuict mesmes qu'il falloit s'embarquer, ses gens prirent Guitaux, lieutenant de roi aux isles, et, aians mandé qu'il couroit fortune en toutes choses comme leur chef, Saint-Luc retint son prisonnier, renvoia les vaisseaux, se montrant en secret joieux de l'accident. (*Hist. univ.*, t. III, p. 21.)

## VI

## LETTRE D'AUBIGNÉ A PONTCHARTRAIN

1619

*(Mémoires, p. 135.)*

*Le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme a publié (n° de janvier 1853, p. 386), d'après l'original appartenant à M. C. Read, la lettre suivante d'Aubigné à Pontchartrain, pour annoncer à celui-ci la vente des châteaux de Maillezais et de Doignon :*

*A M. de Ponchartrain*

Conseiller d'État et Secrétaire des commandements  
de Sa Majesté.

Monsieur,

Le respect des affaires infinies que vous avez sur les bras m'a empêché de vous importuner encores que d'une lettre, mais, à l'occasion qui se presente, ma discretion passeroit en negligence si je ne vous faisois sçavoir comment, ayant depuis trois ans reserché importunement l'honneur d'achever ma vieillesse sans avoir autre maître que mon roy, n'en ayant jamais eu que Henry le Grand, j'ay receu aux mesmes trois années plu-

sieurs promesses de la faveur désirée par M. de Montholon, aux parolles duquel je me suis attaché selon qu'il avoit pleu au roy me commander par despesches de votre main; de mesme lieu j'ay eu promesse qu'on me restitueroit la pension qui me fut donnée il y a quarante-huit ans pour des services qui n'ont esté que trop cogneus; à cela par mes mains on a adjouxté, de la part du roy directement, un traité pour la vendition de ma maison du Donjon, et demission du gouvernement de Maillezais; pour cela j'ay accepté les conditions offertes, moins utiles que celles qui m'estoient présentées d'ailleurs, ne changeant un seul mot à ce qui portoit l'autorité du roy. Tout ce traité et promesses remis à plusieurs fois ont enfin esté abandonnez tout à plat, et lors, après en avoir sollicité l'accomplissement, mesmement quand j'ay veu les troubles, afin que l'on ne dist pas qu'il m'eussent fait changer de ton, je me suis despouillé tant de ma charge que de ma maison entre les mains de Monseigneur le duc de Rohan, ne pouvant sercher aucun plus fidelle et passionné au service du roy; et ce qui m'a pressé à cela, outre mes necessités, ç'a esté un offre duquel l'excedz m'a faict soubçonner la main d'où il venoit pour n'estre pas fidelle au service du roy, et par-là, en donnant du pied sur une somme notable, j'ay voulu monstrier par exemple

qu'un bon François, quoy que deschiré, despouillé et traité comme je suis, n'est pas moins obligé à toute fidellité vers son Roy. J'ay creu vous devoir rendre compte de ces choses le plus briefvement et sincerement que j'ay peu, tant pour en respondre où vous adviserez que pour l'estime en laquelle je doy desirer que vous teniez

Votre tres-humble et tres-fidelle serviteur,

AUBIGNÉ.

Au bas :

Monsieur (*on a omis de remplir*).

Ce 29 apvril, en sortant du Donjon, 1619.

On a ajouté, au dos de la lettre pliée, une mention ainsi conçue :

M. d'Aubigné du XXIX<sup>e</sup> avril

1619 Qu'il s'est desmis du gouvernement de Maillezais et fort du Dougnon és mains de M. de Rohan.



## VII

TESTAMENT D'AUBIGNÉ<sup>1</sup>

Soit notoire à tous qu'il appartiendra que feu haut et puissant seigneur messire Théodore-Agrippa d'Aubigné a fait son testament secret par lui écrit et signé de sa propre main, en date du 24 avril 1630; et du même jour fait un codicille reçu par moy, notaire soussigné, estant après passé avec, sur le repli dudit testament, par lequel il auroit fait déclaration vouloir ses dits testament et codicille avoir lieu et effet valables, joignant le dit codicille au dit testament, et après le decez du dit seigneur deffunt auroit le dit testament été rapporté en justice, et là ouvert, insinué et homologué avec ledit codicille comme par acte d'homologation.

Signé : Chalrey, en date du 17 may 1630. Des-

---

1. Nous avons dû à l'obligeance de feu M. B. Fillon la communication de cette pièce importante, dont quelques passages seulement, et encore tronqués et dénaturés, avaient été publiés jusqu'ici. (Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*, par La Beaumelle, édition de 1756, t. V, p. 38.) L'orthographe d'Aubigné n'a pas été conservée dans cette copie. L'original du testament se trouve encore à Genève.

quels testament, codicille, acte de declaration et acte d'homologation la teneur s'en suit :

TENEUR DUDIT TESTAMENT

Au nom de Dieu,

Je, Théodore-Agrippa d'Aubigné, certain, et par les octantes années où il a plu au Seigneur me conduire, averti et proche de la mort, incertain de son heure, ne la desirant, ne la craignant : son nom et ses effets ne m'apportans que de douces pensées, libre d'esprit et de corps, en mon secret j'écris à ma postérité ce testament, ce titre authentique de ma dernière volonté, commandant à mes enfans qu'ils ayent mes derniers desirs pour regle des leurs, qu'ils reconnoissent mon ordonnance pour loy naturelle, leur pere pour legitime magistrant ; priant aussi tous juges fortifier de leur autorité l'equitable disposition de mes biens. Quand donc il plaira à Dieu appeler mon ame, lassée de vains travaux, en son veritable repos, rassasiée et non ennuyée de vivre, s'il plaît à Dieu exaucer mon souhait de mourir à Geneve, je laisse à ma femme et à mes alliés de demander ma fosse au cimetiere de Saint-Pierre ou au commun de la Coulouvernere ; mais si j'ai une maison, du reste de neuf que j'ai bâties, j'auray pour agreable qu'ils m'y construisent un sepulcre qui ne surpasse

point vingt-cinq écus d'or en dépençe y faisant graver l'inscription qui suit <sup>1</sup> :

*Deo optimo, maximo. Quam vobis nactus, solo favente numine, adversis ventis, bonis artibus, irrequietus quietem eam colere! Si Deum colitis, si patris satis, contingat; si secus, accidat. Hæc pater, iterum pater, per quem non a quo vobis vivere et bene datum, studiorum hæredibus monumento, degeneribus opprobramento scripsit.*

Je laisse à mes enfans l'exemple de ma vie, de laquelle ils ont pour livre domestique le plus véritable et plus exprés discours que ma memoire ait pu fournir. Surtout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardens, pathétiques et constans en sa cause, pour elle faire jonchée de la vie et des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer sa vie pour la querelle du prince

---

1. Cette épitaphe, où Aubigné s'adresse à ses enfans, a été rapportée très inexactement dans l'édition de 1729. En voici la traduction : « Au nom de Dieu, très bon, très grand. Puissiez-vous jouir de ce repos que, dans une vie agitée et malgré les vents, je vous ai acquis par la seule protection de Dieu et par des moyens légitimes. Si vous servez Dieu et imitez votre père, que ce repos vous arrive; sinon, non. Voilà ce que celui qui fut deux fois votre père, par qui et non de qui il vous a été donné de vivre et de bien vivre, voilà ce qu'il a écrit à l'honneur de ses héritiers s'ils en sont dignes, à leur honte s'ils dégénèrent. »

de vie, mais pour leur interest menager toutes ces choses comme j'ai fait, et Dieu les delivrera et tirera leur vie du port du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait; qu'ils soient tardifs à prester serment pour n'en violer ni seulement expliquer aucun, non plus que leur pere; qu'ils gardent surtout celui du mariage quand Dieu les y aura appelez, afin d'heriter à la rare benediction de laquelle ils sont sortis d'une mere sans reproche, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foy et loyauté et chasteté trois ans devant, et quatre ans après la durée de sa vie et du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreint ni par desirs ni par effet. Voilà pour les exemples à suivre; en voici à fuir :

Car, si viens maintenant à donner gloire à Dieu par la confession de ma honte, c'est ce <sup>1</sup> que, quatre ans après mon mariage <sup>2</sup>, le vicieux desir de maintenir ou croître sans trouble le bien de mes enfans, surtout de l'aîné que j'aimois outre mesure, m'empêcherent un second mariage, et me firent rechercher la compagnie de Jacqueline Chayer, laquelle, non sans grandes suasions, eut de moy un fils né et nourri à Nancray en Gâtinois, baptisé en l'église de Gergeau. Je le fis nommer Nathan et lui donnai pour surnom Engibaud

---

1. Ce, cela.

2. C'est-à-dire après quatre ans de veuvage.

premierement, montrant par le nom qui retourne, se trouve de même à retourner le surnom aussi, et trouver celui du pere <sup>1</sup>.

En second lieu, j'ai voulu que ce nom me fût un Nathan, qui signifie *donné*, et que le nom du censeur de David représentât mon ord peché aux yeux et aux oreilles incessamment : les miens remarqueront le soin et les depenses que j'ai apportées pour éloigner de ma famille l'odeur de mon peché. J'avoue donc Nathan pour mien et fils naturel ; il s'est marié, je l'ai partagé selon sa condition. Au même temps que mon aîné s'est rendu ennemi de Dieu et de son pere, a renoncé et trahi l'un et l'autre et a produit infinis exemples d'horreur, l'autre Nathan s'est rendu recommandable par probité de vie, doctrine non commune, m'a accompagné en mes perils contre l'autre. Je lui ai permis de porter lui et les siens le nom d'Aubigné, et veux que les miens autorisent cette bonne volonté.

Premierement, je declare Constant d'Aubigné, mon fils aîné et unique, pour le destructeur du bien et honneur de la maison, en tant qu'en lui a

---

1. Engibaud est l'anagramme d'Aubigné. Nathan d'Aubigné, d'où descendent les Merle d'Aubigné, naquit en 1601 et mourut le 11 avril 1669. Voyez Califfe, *Notice généalogique sur les familles genevoises*, 1836, t. III, p. 18.

été, et pour avoir mérité d'être entièrement déshérité par plusieurs offenses énormes, particulièrement pour avoir été accusateur et calomniateur de son père en crime de lèse-majesté ; c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles et acquêts de quelque qualité qu'ils soient. Toutefois, s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ses enfans, non à lui, je laisse la terre des Landes Guinemer-près-Mer<sup>1</sup>, qui est mon seul patrimoine.

Je donne aux pauvres écoliers étrangers, étudiant en théologie à Genève, qui seront par la compagnie des ministres jugés dignes d'assistance, la somme de mille florins pour les despendre par cinq années subsecutives à deux cents florins par an.

Je fais don de la même somme aux pauvres soldats étrangers tenant garnison en ladite ville, pour être distribuée à deux cents florins par les gouverneurs de la bource françoise, y appelant les capitaines de la garnison, et non autrement.

Je donne à l'église de Jussi la somme de cinquante florins pour le maître d'école, pour cinq ans, à dix florins par an.

Je donne à Boisrond, mon page, cent cinquante florins.

Je confirme le don fait à ma fidele et bien-

---

1. En Blaisois. Voy. *Préface*, p. 111.



aimée femme, à savoir : de la somme de six mille livres tournois, desquelles je veux qu'elle soit payée sur les premiers et plus liquides deniers, sans avoir égard si j'ai été payé tout à fait des dettes sur lesquelles ledit don est conditionné, et, en cas qu'il en fût besoin, je lui redonne ladite somme de six mille livres de nouveau.

Je fais mes heritiers de tout ce qui me reste d'acquets ou meubles, de quelque nature qu'ils soient :

Premierement, les quatre enfans de ma fille aînée, Marie, à savoir : Arthemise, Louise, Josué et... de Caumont, pour partager entre eux les trois quarts de ce qui me reste à disposer également, hormis trois mille livres que je donne par preciput à mon petit-fils Josué ; et pour ce que Arthemise, à l'âge de quatre ans et demi, me dit une parole que je promis faire valoir mille écus, je lui donne mes quatre cents perles, mon gros diamant et le petit en pointe, mes deux grandes emeraudes, et un nœud où il y a vingt-cinq diamans enchassez que je lui ordonne recevoir et compter pour les mille écus promis.

Quant au quart qui reste du total, je le donne à ma bien-aimée fille Louise, femme de M. de Villette, pour en partager ses enfans selon sa pure volonté ; que s'il y a quelque disproportion entre les enfans de Marie et les siens, je la prie donner

cela à la pauvreté de ceux-là, et à quelques avantages, quoique bien méritez, ci-devant faits à mon fils, son mari, et à elle.

Je déclare que tous mes meubles, même les joyaux que je donne, seront censés et comptés en la masse de tout le bien.

*Item*, que, si un des quatre enfans de mon aînée venoit à deceder, ceux de ce lit en soient seuls heritiers, et de même touchant les deux de M. de Villette; mais que, si une des branches venoit à faillir, l'autre lui succedera selon le droit et coutume du Poitou. Que s'il y a quelque disproportion au partage que je fais, par lequel il semble que ma seconde fille ait de quoi se plaindre, je la prie d'en donner la cause à la pauvreté des enfans de sa sœur, considerant aussi quelques avantages, quoique bien méritez, que son mari et elle ont reçus de moi. Excuser si cette clause est repetée.

Il me reste à disposer de mes enfans spirituels, à savoir mes livres, lesquels, sans ma nonchalance, pertes et retranchement que j'ai faits, égaleroient le nombre de mes années. Je ne puis en ce lieu m'étendre à l'enumeration et distinction de mes écrits, reservant cela au memoire exprés que j'espere donner à leurs tuteurs. A cette charge, je convie et prie M. Tronchin, le pasteur et docteur en théologie, et lui donne pour coadjuteur Nathan d'Aubigné, dit la Fosse, auquel j'ordonne de tra-

vaiquer soigneusement<sup>1</sup>. Je desire donc que ma femme, ou ceux qui auront mes papiers entre les mains, ayant mis à part ce qui concerne les affaires de la maison, mette confidemment tout le reste entre les mains de M. Tronchin, et, en son absence, du dit sieur de la Fosse, pour accomplir mon juste desir.

Sous le terme de mes livres sont comprins ceux que j'ai ci-devant fait imprimer, les manuscrits et ceux de divers auteurs qui sont pour le present en mon cabinet. Je recommande à mes amis la protection des premiers et la réimpression de mes *Tragiques*, et autres s'ils le trouvent à propos. Et quant aux mille exemplaires<sup>2</sup> qui sont à Rolle, je desire qu'ils soient vendus et leur prix mis à ma succession, hormis deux cents desquels je fais don par moitié à M. Tronchin et à la Fosse, à chacun cent.

Quant aux manuscrits, je mets en la commission de mes amis les deux mots : *Ure, seca*<sup>3</sup> ; exhortant la Fosse d'être en ceci partisan, sans les precedents qui devant Dieu sont lepidités<sup>4</sup>, renvoyant

---

1. Ce vœu fut exaucé, car Nathan, reçu docteur en médecine à Fribourg en Brisgau, a laissé plusieurs ouvrages relatifs à la chimie. Voyez-en la liste dans *la France protestante*, édit. Bordier, t. I, col. 549.

2. Il s'agit de l'édition de 1626 de l'*Histoire universelle*.

3. Brûle, coupe.

4. *Lepidités*, choses légères(?); de l'italien *lepidita*.

l'ordre de leur impression au memoire que j'espere en dresser.

Quant aux livres de mon cabinet, je donne tous les françois et italiens à ma femme, et ceux des autres langues au sieur de la Fosse; tiré de tout mon grand livre des cartes, imprimé par Ortelius, duquel je fais don au sieur Louis Callandrin.

Quant à tous mes meubles, desquels je n'ai point disposé, y compris toute ma vaisselle d'argent, je donne le choix à ma femme, s'ils valent plus que six mille livres qui lui adviennent, de les retenir pour son payement, sinon les mettre à la masse et se prendre aux premiers deniers liquides, comme il est dit.

Pour l'execution du present testament, je nomme ma tres-aimée et tres-fidele femme Renée Bourlamachy, et prie le sieur Louis Callandrin lui vouloir être conducteur, ou, si une absence ou autre accident l'en empêchoit, je permets à madite femme de faire élection de quelqu'un de ses proches non heritiers.

Je desire que quiconque, lors de mon decés, sera mon homme de chambre, soit payé, outre l'année qui courra, d'une autre année encore, de laquelle je lui fais don, selon que ses gages seront connus.

Pour les pauvres qui se trouveront ensemble lors de mon enterrement, je veux qu'il leur soit

departi la somme de cent florins. Si je suis en lieu où les gens de guerre me veulent porter, je tiens à honneur leur peine, et pour ce que ma famille a eu l'honneur d'une couverture de velour noir, je la demande aussi, remettant cet article et des autres petites dépenses et ceremonies à la prudence et bonne conduite des executeurs de mon testament. Or à Dieu, qui m'a sauvé de perils innombrables, des ennemis generaux et particuliers, de toutes sortes d'afflictions d'esprit et de corps, des desastres de la guerre, des embûches de la paix, des mains longues des princes, qui a converti mes pechés en bien, quand eux ont changé mes services en crime, quand ils m'ont ôté honneurs et biens, il m'a élevé et donné de quoi et à qui pouvoir donner les fruits de sa benediction, à lui je tends les bras et consigne mon ame, qu'il a relevée de ces chutes, fortifiée dans les persecutions, changé ses terreurs en hautes esperances, et, la gardant du precipice aussi chèrement que la prune de l'œil, l'a conservée comme sienne et pour soy; à lui seul, tout bon, tout juste et tout puissant, soit gloire, regne et puissance és siecles à jamais.

Fait et signé, écrit de ma main, ce 24 avril 1630.

Signé : D'AUBIGNÉ.

## TENEUR DUDIT CODICILLE

L'an 1630, et le vingt-quatrième jour du mois d'avril, avant midi, pardevant moy François Dунant, notaire juré, bourgeois de cette ville de Geneve, soussigné, et témoins sous nommés, fut present et personnellement établi haut et puissant seigneur, messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, maréchal de camp des armées du roy de France, et ci-devant gouverneur, pour Sa Majesté, aux îles de Maillezais, seigneur du Crest, étant de present en cette dite cité, malade en son corps, et toutefois sain d'esprit et de bonne memoire, graces à Dieu, comme est apparu et appert; lequel, se ramentevant d'avoir écrit et signé son testament et disposition de sa derniere volonté, de son bon gré et libre volonté, a dit et déclaré, dit et declare vouloir que sondit testament sorte son plein et entier effet et soit valable par forme de testament secret et par écrit, et par tous autres genres de disposer en derniere volonté qu'il pourra mieux et plus sûrement valoir: suppliant notre tres-honoré seigneur de cette cité le vouloir approuver et homologuer, entendant qu'il soit remis, après son decés, à moy dit notaire, auquel il en commet les expéditions en faveur de qui il appartiendra, et



ajouter à son dit testament qu'il veut et ordonne que les sept enfants de mesdemoiselles ses deux filles partagent sa succession par têtes sans autre distinction, sinon qu'il donne et legue en préciput et prerogative aux deux fils de ses dites deux filles, à chacun 1,000 écus de dix florins pièce; et par semblable préciput donne et legue à mademoiselle Arthemise de Caumont, sa petite fille, selon ses promesses, la somme de 1,000 écus tels que dessus, à devoir être prélevés, lesdits prélegats, sur ses biens, après son décès.

*Item*, donne et legue au sieur Duchat, son médecin, qui l'a bien soulagé en sa présente maladie, 500 florins pour ses vacations, peines et salaires, payables par ses héritiers nommés et institués en son dit testament, deux mois après son dit décès.

*Item*, donne et legue à Antoine Prudhomme, son valet de chambre, 300 florins, payables comme dessus, deux mois après son dit décès.

*Item*, donne et legue au sieur Jean-Jacques Guerra sa robe fourrée, et à la Judith, sa femme, douze serviettes et une nappe.

*Item*, augmente le legat fait par son testament à Boiron, son page, d'un habit de deuil et de 100 florins, pour les frais de son voyage à son retour en son pays.

*Item*, donne et legue à Perrinette, sa servante,

et à la petite Henriette, à chacune 10 florins ; tous lesdits legats payables comme dessus par ses héritiers, deux mois après son dit décès.

*Item*, déclare qu'il veut qu'après son décès toutes ses bagues soient vendues et encantées<sup>1</sup>, excepté celles qu'il tient en dépôt ou gage.

Approuvant, quant au surplus, tout le contenu en son dit testament, qu'il veut être valable comme dit est ; comme aussi ce présent codicille.

Fait et prononcé audit Geneve, dans la maison d'habitation dudit seigneur. A ce presens : honorable Abondio Pero, Jean Sicard, Jean Beudoüin, Jacques Gogat, David la Fleur, Simon Grange et Claude de la Rue, tous tant citoyens, bourgeois que habitans dudit Geneve, témoins requis et priés d'être recors. — Ainsi signé sur la minute : D'Aubigné, Abondio Pero, David la Fleur, Simon Grange et Dunant, notaire.

#### TENEUR DUDIT ACTE DE DECLARATION

L'an 1630, et le vingt-quatrième jour du mois d'avril avant midy, pardevant moy, François Dunant, notaire juré, bourgeois de Geneve, soussigné, et témoins sousnommés, fut present et personnellement établi haut et puissant seigneur messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, maréchal de camp

---

1. Vendues à l'encan.

des armées du roy de France, et ci-devant gouverneur pour Sa Majesté aux îles de Maillezais, seigneur du Crest, étant de present en cette cité, lequel de son bon gré, étant, graces à Dieu, sain d'esprit et de bonne memoire, quoique malade en son corps, a dit et déclaré, dit et declare que l'écrit en ses deux feuilles de papier, cousues et cachetées sur le repli de son cachet, est son testament secret, contenant l'ordonnance de sa derniere volonté, qu'il supplie nos tres-honorés seigneurs et messieurs de la justice de cette cité vouloir ouvrir, insinuer et homologuer en temps et lieu, commettant l'expedition d'icelui et des clausules y contenues, à moy dit notaire, sans deroger au codicille par luy ce jourd'hui peu avant s'être fait pardevant moy dit notaire, qu'il veut être joint à sondit testament.

Fait et prononcé audit Geneve, dans la maison dudit seigneur testateur. A ce presens : noble et honoré seigneur Jean Sarrazin, l'aîné, seigneur, premier syndic ; les sieurs Jean Detourners, noble Michel Liesme, honorable François Maillard, Simon Grange, Isaac Tricon et Jean Bellami, tous tant citoyens, bourgeois que habitans dudit Geneve, témoins requis, lesquels, avec ledit sieur testateur et moy dit notaire, se sont soussignez sur le repli dudit testament, cacheté en sept endroits du cachet dudit sieur testateur.

## VIII

## LETTRES DE MADAME D'AUBIGNÉ

SUR LA MORT DE SON MARI<sup>1</sup>

Les seuls détails que l'on ait sur les derniers moments d'Aubigné se trouvent dans quelques lettres de sa femme publiées incomplètement par La Beaumelle, et que nous croyons devoir reproduire.

*A M. de Villette*<sup>2</sup>.

Geneve, 14 avril, sans date d'arrivée.

... La grande promptitude de Monsieur n'est point amoindrie avec l'âge, ni son excellent esprit, à qui il donne quelquefois plus de liberté que les affaires de ce tems ne permettent. Je lui dis souvent qu'il est tems d'arrêter sa plume. Ce sera du soulagement pour lui et pour ses amis. Il a eu ces jours passés une bourrasque à cause du livre de *Fæneste*<sup>3</sup>, augmenté de nouveau, qui n'a pas été

---

1. Voy. La Beaumelle, 1756, t. V, p. 21 et suiv.

2. L'un des gendres d'Aubigné.

3. Voy. Préface, p. XIII.

bien pris en ce lieu-ci, où les personnes pensent trois fois une chose avant que de la mettre en effet une. J'espere que le bruit sera autre : mais ce n'a pas été sans peine. Il a été travaillé d'une tres-mauvaise colique avec des tenesmes fort fâcheuses, qui depuis ce matin commencent à lui donner un peu de relâche. Nous sommes en soupçon de son eresipele, car la cuisse commence à lui douloir... J'ai écrit ceci ce matin : et cependant l'eresipele s'est formée, etc...

*Au même.*

Il faut que je vous dise, avec une main tremblante et le cœur plein d'angoisse et d'amertume, que Dieu a retiré à soi notre bon seigneur et votre bon et affectionné pere, et à moi aussi pere et mari si cher et bien-aimé que je m'estime bien heureuse de l'avoir servi, et malheureuse de ne le servir plus. Helas ! tout d'un coup il m'a été ravi ; et il me semble impossible de croire que ce coup me soit arrivé. Je ne le verrai donc plus ! Je n'aurai donc plus la consolation de vous voir ici avec votre chere moitié, qui eût vu la sainte union de notre famille desolée ! Mon bon seigneur fit cet été son testament. A cette heure il a ajouté quelque chose et l'a fait clorre par le notaire. Il faut que je vous



dise, Monsieur, que j'ai fait une double perte. Dieu a retiré mon frere le mesme jour qu'il disposa de mon bon seigneur, qui tomba malade le dimanche à quatre heures du matin 21 d'avril, selon le stile nouveau ; il rendit l'esprit à six heures le jeudi matin, 9 mai, jour de l'Ascension ; et mon frere mourut de langueur à trois heures du soir. Voilà comme le Seigneur appesantit sa main sur moi... Je supplie madame ma fille de moderer sa juste douleur, etc.

*Au même.*

Geneve, 25 mai 1630.

Je crois, Monsieur, que vous vous mettrez en chemin pour venir à nous : car je crois que votre presence est necessaire. J'ai écrit à la bonne princesse <sup>1</sup> sur la vertu des bains de Bade en Souïsse. Elle répond touchant ce que feu Monsieur lui avoit écrit de son petit Arpinas, que la description lui en plaisoit. C'est un tres-joli lieu. S'il s'en falloit defaire, il ne sauroit aller en plus dignes mains.

---

1. Madame de Rohan.



*Au même.*

Crest, 16 juillet 1630.

Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chèrement aimée, et à qui je ne puis penser que je ne jette un ruisseau de larmes. L'heure de son repos étoit venue. Il s'alloit mettre dans un labyrinthe de fâcheuses affaires, que je n'ai sçu qu'après sa mort. Je vous en dirai beaucoup de particularités qui ne se peuvent écrire. Helas ! Monsieur, je suis triste jusqu'à la mort qu'il n'ait pas disposé de son bien à votre contentement. Mais, quand il avoit resolu quelque chose, il étoit si absolu qu'on ne lui eût osé contredire. Sa volonté eût été de vendre la terre de Crest... Il y a des papiers qui sont sous la main du premier syndic... On m'a mandé de Geneve la prison de M. de Candale, pris par les gens de l'empereur, qui ont encore battu les Venitiens. Feu notre bon Monsieur disoit : *Si on se bat en Italie, c'est le bien de ce pauvre pays ; mais gare le retour !* Il faut croire que la garde d'Israël sera encore pour nous.

*Au même.*

Elle lui envoie la copie de l'inventaire des effets de son mari...

Geneve, 8 août 1630.

Il y a, dit-elle, des *Histoires*<sup>1</sup> qui sont à Bâle, de quoi nous ne pouvons rien faire à cette heure, à cause de la peste. M. de la Fosse<sup>2</sup> en étoit chargé par le testament... Je lui disois souvent que l'inégalité pourroit causer quelque mecontentement ; il me disoit : « Changeons de propos ; j'aime tous mes enfans, mais il faut que je pense aux plus pauvres. » Je fus bien étonnée quand j'appris qu'il lui restoit si peu d'argent. Les députés de la seigneurie vinrent visiter ses papiers, où ils trouverent un brouillon de la *vie* de feu Monsieur, là où ils ont effacé, comme vous verrez par la feuille que je vous envoie, ce qui parle des affaires de La Rochelle. C'est ce qu'ils tiennent être dangereux, et qui pourroit porter prejudice à quelques particuliers. Ils m'ont fait commandement que je vous envoie ladite feuille, et vous prier et M. d'Ade

---

1. Des exemplaires de l'*Histoire universelle*. Voy. p. 221.

2. Nathan d'Aubigné.

aussi d'en faire autant aux livres <sup>1</sup> que vous en avez. Vous voyez à quoi nous en sommes et à quoi on s'attache. Hélas ! Monsieur, il y a bien d'autres choses plus pregnantes. Il me semble d'entendre notre bon Monsieur me dire : « Dieu veuille, ma mie, puisque je ne puis pas être medecin, que je ne sois pas prophete ! etc. »

*A madame de Villette.*

Je suis assurée que vous supportez votre affliction en vraie chrétienne avec votre vertu et pieté. Mais, hélas ! c'est à moi à pleurer, puisque j'ai tout perdu. Celui par qui je vivois contente en lui rendant service n'est plus. Il me semble que je n'ai plus rien à faire au monde. Je crains d'offenser Dieu dans ma douleur... Tout a été réglé ici comme si M. de Villette y eût été. Feu M. d'Aubigné ne m'a rien dit à part, sinon qu'il me laissoit executrice de son testament. Je m'en excusai, et lui dis qu'il remettoit ses affaires en mains bien foibles, quoique bien fideles ; il me répondit : *M. Calandrin t'aidera*, comme il a fait avec toute affection. J'écrirai à madame de Rohan, qui est à Venise, pour les comptes qu'elle avoit avec feu

---

1. Aux manuscrits.

Monsieur. Je desire de sçavoir si M. de Villette et M. d'Ade sont contens que l'on paye la dette de M. le baron (Constant d'Aubigné) à M. Huguetan de Lyon, qui sont cent livres que ledit Huguetan lui prêta en sa grande nécessité.

*Lettre de la même.*

M. d'Aubigné, de tres-heureuse memoire, devint malade le dimanche à quatre heures du matin, le neuvième jour du mois d'avril 1630... Il eut tres-bonne connoissance jusqu'à quelques momens avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands temoignages de la joie qu'il ressentoit; et, quand il faisoit des difficultés de prendre nourriture, il disoit : *Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux manger du pain celeste.* Il a été servi en tout ce qui m'a été possible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'eusse pu donner mon sang et ma vie, je l'eusse fait de bon cœur. En ses deux dernieres nuits, il fut consolé par deux excellens ministres ses amis. Il n'a manqué ni d'assistance, ni de consolation jusqu'à son dernier soupir, par les plus excellens hommes de la ville ses bons amis. Mais ce ne pouvoit être tant, que son merite n'en requît encore davantage. Il est regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ses jours en paix; et,

deux heures avant sa fin, il dit d'une face joyeuse et d'un esprit paisible et content :

La voici, l'heureuse journée  
Que Dieu a faite à plein desir :  
Par nous soit gloire à lui donnée,  
Et prenons en elle plaisir.

## IX

## PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

DE *L'HISTOIRE UNIVERSELLE*

Ayant assez long temps apprehendé la pesanteur de l'histoire, et redouté ce labeur pour les rigoureuses loix qui lui sont imposées; après avoir considéré à combien de sortes d'esprits doit satisfaire celui qui expose son talent sur un eschaffaut si eslevé, où il a pour spectateur l'univers, autant de juges que de lecteurs; desquels les uns cherchent un langage affecté, qu'ils appellent fleuri; les autres le concis, tout hérissé de pointes; quelques-uns s'attachent à la cadence des périodes, ne veulent pas qu'elles entrecourent l'haleine du lecteur pour estre trop courtes, ni aussi que, pour estre trop longues, elles amusent

les esprits à démesler la construction des paroles quand il faut trier celle des affaires : les moins judicieux desirent des phrases poétiques et molles parmi les roides et masles discours ; il y en a qui se gorgent de lettres et de harangues, d'autres qui s'en dégoustent, et donnent du pouce au feuillet pour aller chercher les combats ; enfin, parmi les esprits de tant de sortes, il s'en trouve qui aiment mieux un historien pathétique et faux qu'un astorge et véritable, amateurs des panegirics qui n'ont d'histoire que le nom.

N'estant possible de plaire à tous à la fois, j'ai estimé qu'il se falloir regler aux meilleurs, et n'attendre pour juges œquanimes de ma louange que ceux qui l'ont meritée pour eux. Et, si quelqu'un reproche à mon *Histoire* qu'elle n'a pas le langage assez courtisan, elle respondra ce que fit la Sostrate<sup>1</sup> de Plaute, à laquelle son mari aleguant pour vice qu'elle n'estoit pas assez complaisante et cageoleuse : « Je suis, dit-elle, matrone et femme de bien ; ce que vous demandez est le propre des filles de joye. » Laissans donc ces fleurs aux poësies amoureuses, rendons venerable nostre genre d'escrire, puis qu'il a de commun avec le theologien d'instruire l'homme à bien faire, et non à bien causer ; estendans nos ra-

---

1. Lisez Cléostrate. (*Casina*, III, 3.)



meaux, jadis beaux de fleurs inutiles, et maintenant riches de fruits savoureux, moins agréables pource qu'ils ne monstrent point de feuilles, tant ils sont rangez près à près.

Certes, en voiant les livres monstrueux qui courent, sales de flatteries impudentes, de louanges prophetiques, de mesdisances affectées, d'abus en la recherche des conseils, d'ignorance en la description des succès, soit pour les termes d'escolier, ou pour n'avoir rien veu en soldat; voiant mettre sans honte le nom d'histoire sur le frontispice d'un ouvrage dans lequel, la porte passée, vous ne trouvez que des enfileurs de memoires, receus de tous venants, dictez par leurs interets; la recherche des actions particulieres, indignes de lumière publique: et y voiez traiter avec nonchalance ou du tout oublier les generalles desquelles l'histoire doit prendre ses mouvements et mutations; aiant veu, mesmes en celui <sup>1</sup> à la diligence et labeur duquel nous devons tous, un livre entier pour assieger une abbaye par deux compagnies, et le mesme oublier une bataille qui a eu de commun avec Jules Cæsar et le roi François une deffaite des Suisses indomptez <sup>2</sup>, quoi que les batailles soient les arrests du Ciel, qui changent

---

1. La Popelinière. Voy. p. 29.

2. La défaite de vingt-deux enseignes suisses, par Montbrun, près de Die, en 1575.

l'estre des grands affaires ; voiant des narrations reprises par trois fois, faire mourir un prince plus d'un coup et en divers lieux ; — mais au delà de tous ces pechez (qui seroient encores veniels, comme l'on dit) aiant rencontré la prevarication achetée, comme nous ferons voir en quelque endroit (servitude que nous avons reprochée en face à son autheur et qu'il nous a confessée avec larmes), sur toutes ces connoissances j'ai fait courage de colere, et mon estat de remplacer les defaux de la suffisance par l'effort de ma fidelité. C'est ce que chacun proteste à son commencement ; chacun se vante de liberté, de fouler aux pieds sa passion ; et tel qui monstre sa teste tondue, sa plume et sa conscience vendues dès son commencement.

Or, puis qu'il a fallu toucher à regret les defaux de Poupelinere, il en faut dire avec plaisir les vertus, n'ayant connu en mon demi-siecle (au jugement des plus doctes), depuis du Haillan <sup>1</sup>, que deux qui aient merité le nom d'historiens, savoir lui et M. de Thou. Le premier a porté le faix et les frais des recherches de tous costez, sans avoir devant les yeux un corps d'histoire qui le relevast aux deffauts, ce que M. de Thou ni moi

---

1. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, né en 1535, mort en 1610.

ne pouvons soustenir : à cet exercice il a despendu <sup>1</sup> non seulement les biens faits de la roine-mere, mais encore son patrimoine entier, qui n'estoit pas mesprisable; et puis il a esté abandonné après avoir jetté la pierre qu'il eust bien désiré et ne pouvoit r'appeller : son labeur est sans pareil, son langage bien françois, qui sent ensemble l'homme de lettre et l'homme de guerre, comme il s'est signalé et montré tel en trois actions dignes de lumiere. Il estoit de grande lecture, l'abondance de laquelle l'a porté à trop de conference des choses anciennes aux presentes, ce que plusieurs desirent seulement en une leçon publique. J'ai encore à dire de lui qu'on lui donna de mauvais commissairés pour chastier son livre, qui laisserent passer les choses qui devoient estre relevées, et presque par tout le corrigerent injustement.

Quant à M. de Thou (plein de vie et d'honneur<sup>2</sup>), s'il y a en son œuvre excellent quelque chose à desirer autrement, c'est ce qu'il a pris du premier sans l'examiner, comme vous verrez en son lieu. Plusieurs ont pour desagréable la trop ennuieuse recherche des hommes de lettres de son temps; les capitaines se plaignent d'y estre mal partagez, qu'il ne falloit rendre cet honneur qu'aux

---

1. Dépensé.

2. J.-Aug. de Thou mourut en 1617.

Scaligers, aux Turnebes et gens de telle marque, et non à une autre classe de plus obscure condition; on y reprend encores quelques affectations contre la maison de Lorraine, et puis un changement à sa premiere edition, qui monstre ou precipitation ou foiblesse de courage. Nous lui avons remonstré la longueur des harangues, entre autres celle de la Regnaudie, choisi pour soldat déterminé, et il lui fait faire, pour encourager ses gens de guerre, une concion<sup>1</sup> des affaires d'entre les familles des Valois, de Bourbon et Lorraine, avec une longueur qui n'est pas du mestier : il s'est deffendu sur le naturel de la Regnaudie, qui aimoit tels discours. Et certes ce qui m'a fait chiche de harangue, c'est que nous n'oserions affermer qu'il n'y ait rien du nostre, ne pouvans en cet endroit nous souvenir que de la sentence de Senèque : *Quis unquam ab historico juratores exigit?* Il a souffert d'autres reprehensions plus aigres et plus injustes par les grands, que les jesuistes animoient contre lui. Tout cela sont petits poreaux peu apparens en une face digne de tant d'amour et d'honneur, et n'empeschent point qu'il ne faille laisser ici à la memoire ce qu'il m'a fallu soustenir

---

1. Discours, concio.

2. « Qui jamais a exigé d'un historien des témoins assermentés? » (Sénèque, *De morte Claudii ludus*, c. 1.)

dans le cabinet du roi, plein de princes, cardinaux et jesuistes, qui lui dressoient un inique procès : c'est que la France n'a jamais produit un esprit puissant comme cettui-là pour opposer aux estrangers, et surtout aux Allemans, nous reprochans qu'il sort bien des François quelque chose subtile et delicate, mais jamais d'œuvre où il paroisse force pour supporter un labeur, equanimité pour estre pareil à soi-mesme, ni un puissant et solide jugement. Toutes ces choses sont tellement accomplies en cet auteur sans pareil que nous requerons maintenant en eux ce qu'eux autrefois en nous. En lui vous trouverez un soin encor plus general qu'en Sleidan, les agreables recherches de Guichardin et les merveilleuses lumieres de Machiavel; vous trouverez qu'il a mis le nez aux conseils plus avant que les sieurs du Belai<sup>1</sup> et de Comines, lesquels je nomme tous pour les perles de nostre aage. Je ne mets point l'*Inventaire* de Serres<sup>2</sup> en ce rang, quoique docte et eloquent, puisqu'il s'est contenté du labeur et de l'honneur que porte l'*Inventaire*. Pour tous les autres qui ont escrit, ils sont recusables, comme s'estans monstrez

---

1. Guillaume et Martin Du Bellay.

2. Jean de Serres, calviniste, né en 1540, mort en 1598, auteur de *l'Inventaire de l'histoire de France*, Paris, 1597, 2 vol. in-16.

parties, et surtout *Mercure gallo-belgique*<sup>1</sup>, et quelques-uns de nos ministres, qui de bons theologiens se sont faits mauvais historiographes; et n'y a pas un de ceux-là qui ne se soit montré aussi passionné que Paul Jove, tous-jours en protestant contre la passion. En attendant que plusieurs autres content mes fautes, je ne protesterai pas davantage : car voici Rhodes et le saut, pour n'ennuyer le lecteur de sedules<sup>2</sup> quand il faut payer contant.

Je commence mon œuvre à la naissance de Henri quatriesme, justement surnommé le Grand. Il n'est dedié à aucun qu'à la posterité : mon dessein s'estend autant que ma vie et mon pouvoir. Je ne m'excuserai point par crainte ni par esperance, plus empesché à chastier l'excez de ma liberté qu'à me guerir du flatteur. Nourri aux pieds de mon roi, desquels je faisais mon chevet en toutes les saisons de ses travaux, quelque temps eslevé en son sein, et sans compagnon en privauté, et lors plein des franchises et severitez de mon village, quelquesfois esloigné de sa faveur et de sa cour, et lors si ferme en mes fidelitez que, mesme au temps de ma disgrace, il m'a fié ses

---

1. *Mercurius Gallo-Belgicus*, Cologne, 1596 et suiv., 35 v. in-8°.

2. Cédule, billet.



plus dangereux secrets, j'ai receu de lui autant de biens qu'il m'en falloit pour durer, et non pour m'eslever; et, quand je me suis veu croisé par mes inferieurs et par ceux mesmes qui, sous mon nom, estoient entrez à son service, je me suis payé en disant : « Eux et moi avons bien servi : eux à la fantaisie du maistre, et moi à la mienne, qui me sert de contentement. »

Les imprimeurs sont curieux de presenter en taille douce les auteurs aux premieres pages de leurs livres : tel soin est inutile, car il ne profite point au lecteur de voir le visage et les lineamens de celui qui l'enseigne, mais bien ceux de l'ame, pour recevoir le jugement des choses avec le trebuchet en la main. Donc, en la place de mon portraict, je demande à mon lecteur la patience d'un petit conte, avec promesse que, hors la preface, il n'aura plus de moi ces privautez. C'est qu'en l'an 1577, le roi ayant pris entre la forest de Thouvoie<sup>1</sup> et le parc un grand cerf, qui, au lieu d'une des branches de sa teste, avoit son endouiller re-troussé en la meulle<sup>2</sup> en forme d'un vase, à l'autre ramure, on pouvoit dire qu'il portoit dixhuict mal-semé, il s'eschauffa longtemps à louer cette

---

1. Touvois, près Chantilly.

2. Meule, suivant le Dictionnaire de Trévoux, « est une espèce de bosse sur le haut de la tête du cerf, bosse d'où sort la ramure ».

teste, à la considerer, bien brunie, bien perlée, et à deliberer de l'envoyer jusques en Gasconne ; et puis, en retournant au parc pour faire la curée, il me disoit que cette rencontre devoit estre en son histoire ; et, me conviant à l'escire, je lui respondis trop fierement (comme non content des actions passées) : « Sire, commencez de faire, et je commencerai d'escire. » Je vous donne cet eschantillon pour garentir les loüanges non communes que ce prince, mené à la vertu par la necessité, comme vous verrez, a receu de ses faicts, et non de mes paroles, de son histoire, et non de moi, en qui vous ne verrez ni disgressions, ni exclamations, n'estant mon mestier que d'escire, sans juger des actions, comme les præmisses d'un argument, duquel celui qui lit amasse la judicieuse conclusion.

Sur ces gages, acceptez la peinture d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins, de fidelitez et infidelitez remarquables, de prudences et temeritez, de succez heureux ou malheureux, de vertus relevées et d'infâmes laschetes, de mutations tant inesperées qu'aisement vous tirerez de ces narrations le vrai fruict de toute l'histoire, qui est de connoistre en la folie et foiblesse des hommes le jugement et la force de Dieu. Nous tirons un prince du berceau encourtiné d'espines, d'elles armé et picqué tout ensemble. Comme une fleur qui a languï long

temps dans un hallier d'horties et de serpens, son matin n'a veu le soleil qu'entre les nuées, qui l'ont noyé en l'esclaboussant; son midi a esté effroyable de tonnerres et d'orages sans repos; sa force plus douce nous a donné loisir de pendre nos habillemens mouillez devant l'autel du Dieu de paix. Quant à la nuict qui lui a fermé les yeux d'une façon aussi peu commune que sa vie, nous la laissons sous le rideau, jusques à l'heure d'en parler. Les deux racines de ce laurier lui furent arrachées dès son printemps. Ce navire n'eut point plustost appareillé que ses bourssets<sup>1</sup> et pavillons n'ayent esté embrasez par le foudre, souvent mis sur le costé par la premiere houlle, et par la seconde relevé. Quand nous considerons la florissante vie d'un Alexandre, nous le voyons avancé par les avantages de Philippes; né dans les armes victorieuses, n'avoir eu affaire qu'à se laisser deriver au courant et à la favorable marée de sa prosperité. Ce conquerant<sup>2</sup> du sien propre, fils d'un pere duquel la vie estoit preciaire, eslevé aux pieds des Valois, qui tenoient sur sa teste un sceptre defavorable, n'ayant à ses costez proches que condamnez ou ennemis; et quand il a pu estre nourri entre les bras des siens, il n'a rien eu si familier que

---

1. Mâts.

2. Henri.

les desroutes et pauvreté; de là jetté dans les massacres de ses domestiques et partisans. Et, pour dernière preuve d'une vertu bien opprimée, juge la postérité quelle espérance à lui, quelle croyance de lui, pouvoit donner la prison dure et honteuse d'une vrayement belle-mère, qui, pour vestir la prudence et le courage des hommes, avoit despouillé les craintes et les storges<sup>1</sup> communes à son sexe, n'ayant rien de mediocres en vices ni en vertus; qui nourrissoit ses propres enfants de façon qu'ils deussent tous-jours emprunter d'elle la conduite et la puissance, et elle d'eux le nom et le sceau. Elle ne lui laissa voir le jour qu'autant qu'il en falloit pour effeminer son courage par les delices, et les desseins martiaux par amoureuses vanitez. Si quelqu'un estoit capable de dire un mot à l'oreille à ce prince, lui montrer un tableau de ses obligations naturelles, de ses devoirs envers amis et ennemis, et du peril qui le menaçoit à la première aube de sa vertu, cettui-là estoit promptement et curieusement chassé; et la roine, qui se vantoit qu'il n'y avoit maison de dix milles livres de rente en France où elle n'eust un serviteur, ne laissoit coucher à la chambre de son gendre aucun homme de marque qui ne respondit de sa personne : les chefs et soldats de ses gardes, au lieu

---

1. Στοργή, affection.

de gardes, estoient geoliers. Je ne descri point ces choses en apprentif, mais comme ayant esté choisi de Dieu pour instrument de la liberté de mon prince, qui avoit, un temps, le cœur grillé comme sa chambre, jusques à estre contraint, par l'infidelité d'un sien compagnon en fortune et par les confesseurs, de deceler à la roine les premiers qui lui dessillerent les yeux et lui oserent parler d'eschapper. Mais l'exemple des morts pour cette cause n'effraya point les courages qui avoient voüé leurs vies au salut de leur maistre. Bien-heureux le prince à qui Dieu donnera de ces cœurs vrayement françois ! Nous garderons à vous faire voir ces choses plus au long en leur place. S'il se void quelque condition semblable à la succession d'Henri le Grand, le sceau du respect nous ferme la bouche ; et l'amour, nous ouvrant les yeux, nous fait voir comment ces courages royaux, par une vigueur et nature outre le commun, brisent, quand Dieu le permet, tous ces obstacles, lorsque le sang s'accorde avec le sens.

Les romans et quelques histoires nous ont peint des princes nourris par des bergers, et quelques uns par les bestes ; et ces vertus opprimées n'ont pas failli d'esclater en leur temps : ceux-là ont dompté les monstres, en nous apprenant que des berceaux qui donnent des jalousies parsement de trophées leur tombeau. Il falloit donc de la ge-

nerosité pour desmesler les ruses du monde; et puis que le Ciel s'employast à vaincre les malices des dæmons, armez d'amour et de beautés, qui l'attaquoient par la partie la plus tendre, et dont se deulent<sup>1</sup> le plus souvent les courages les plus eslevez. Il a fallu mesmes que ce prince se soit caché dans ses vices, ou au moins dans une vie enfantine (dure feinte aux grands courages et aux grands esprits), pour de là eschapper aux grandes choses, avec un cœur reprenant sa force pour les entreprendre, un esprit reprenant sa vigueur pour les diriger, et un corps r'afermi à supporter les labeurs.

Avant la couronne de France escheu, il a eu quatre personnes à soustenir : celle de Henri, celle du roi de Navarre, puis après du successeur de la couronne, et enfin du protecteur des Eglises reformées. Pour la premiere, il lui a fallu la discretion de confier Henri à qui aimoit Henri, c'est-à-dire sa personne; mais à ceux-là refuser bien souvent les choses deuës à ses subjects, pour ne violer ce qu'ils appellent leur for. Mais il y avoit bien plus de peine à concilier les deux autres qualitez, car ceux qui suivoient le successeur blessoient les necessitez presentes pour les esperances esloignées, vouloient respecter et mesnager ce qui accabloit le parti; les derniers au contraire, en

---

1. *Dolere*, se douloir, s'affliger.



quelque façon compagnons de leur maistre, fouloient aux pieds les interests esloignés pour les necessitez de plus prés. Là dessus manquans les nerfs de la guerre, il les falloit tirer d'un corps à conserver : il est vrai que les derniers estoient si utiles serviteurs qu'ayans pour solde leur passion et leur nécessité, ils portoient quelquesfois les fardeaux que leur prince abandonnoit, et contribuoient aux victoires par leurs propres mouvemens. Mais à ces maladies complicités, où les medecines des unes estoient poison aux autres, il falloit l'entendement et l'heur d'un Auguste pour joindre ces extremitez.

Les judicieux remarquent en ce roi plus de merite pour avoir foulé aux pieds les passions du dedans, ennemies de ses affaires, caché la pauvreté, démeslé les mutineries domestiques, satisfait aux mescontentemens des siens, calmé l'esmeute des peuples abusez, desquels le propre est d'attribuer à soi l'heur des succez, les defaux aux princes; dissipé les partis qui naissoient en son parti, que d'avoir passé sur le ventre des grosses troupes et deffait les armées qui l'ont affronté. J'ai vu qu'ayans mangé à la suite de ce chef la moitié de nos equipages, la promesse d'une bataille nous faisoit encores partager le reste; et certes non sans quelque raison : car il nous donnoit pour monnoye ce qui estoit le soulas de ses labeurs. Encor en sa

paix, ce cœur nourri de victoires a voulu vaincre l'antiquité en marque de sa memoire et tous siecles en foelicitez. Toutes ces choses couronnées de tranquillité ont dissipé le monde et l'enfer, pour me donner ce digne sujet de mon agréable peine; duquel, comme autresfois j'ai desdaigné la bassesse, maintenant j'en redoute l'eslevation.

Voilà en petit le tableau que je vous promets en grandeur; et pource qu'un prince belliqueux, par exemples, par emulations, et plus par contagion d'affaires, esbranle tout ce qui atteint sa renommée, ou comme un astre incline par aspects le reste de l'univers, j'ai osé generaliser mon Histoire, m'attachant avec expressitude aux choses plus proches de temps et de lieu, aux esloignées plus legerement. Me soit en cela autant permis qu'aux peintres, qui n'oublent aucune proportion ni symmetrie dans le cœur de leurs tableaux, et tracent dedans les bords les rapports et circonstances à petits traits non mesurez. J'ai eu quelque avantage naturel à mon entreprise, n'ayant pris les armes qu'un an avant qu'elles fussent permises à mon roi; parvenu par les petites charges aux subalternes quand il a eu les souveraines, et mesmes ayant administré celles qu'on met en la place des yeux, aux batailles, grands combats et sieges de remarque; honoré de lui entre trois ou quatre pour l'accompagner au placement des ar-

mées, aux reconnoissances ou aux piquets des trenchées; au temps de son repos, admis en ses conseils, dépesché aux plus chatouilleuses negociations. Si quelqu'un sent ces discours à la vanterie, je le prie de considerer que mon livre veut aller au chevet des rois, et je lui donne ses plus beaux habits de peur que l'huissier ne lui ferme la porte. Si depuis la grande tranquillité de la France j'ai esté moins souvent près de sa majesté, ç'a esté aux saisons où le repos de Capuë ne demande que la plume des flatteurs. Ainsi, veritablement tesmoin des yeux et des oreilles, j'escris de la main qui a quelque petite part aux exploicts, depuis les serpens qui ont servi de simois<sup>1</sup> à ce berceau, en passant par les monstres abatus en la fleur de la jeunesse, jusques aux derniers labeurs et aux hydres renaissantes, desquelles notre Alcide trouva la jointure et le deffaut mortel en la division, esperant planter deux collomnes sur ce tombeau, non de tuffe<sup>2</sup> venteuse que la lune et l'hyver puissent

1. *Simois*. Je n'ai trouvé dans aucun lexique ce mot, qui pourrait appartenir au dialecte poitevin, dont Aubigné aimait à se servir. Peut-être, mais cela est bien douteux, n'est-ce qu'une mauvaise lecture du manuscrit d'Aubigné, *simois* pour *cimier*. Le sens (*courtine*) m'en parait donné par la phrase qui se retrouve plus haut (p. 244, *in fine*), et où est exprimée la même idée.

2. *Tuffe*, tuf dans le sens du latin *tofus* et de l'italien *tufo*, terre friable. — *Venteux*, plein de vent, creux.

geler, mais d'un marbre de verité, de qui le temps ne void la fin. Je laisse aux miens, s'ils en sont dignes, l'honneur de couronner ces pilliers par un arc triomphal sacré à la posterité, leur donnant pour loi celle que je pren pour moi-mesme : c'est qu'en cherchant la gloire de ce precieux instrument, ils aient pour but principal celle du bras qui l'a desployé et ploié quand il lui a pleu. Car toutes les loüanges qu'on donne aux princes sont hors d'œuvre et mal assises si elles n'ont pour fueille et fondement celle du Dieu vivant, à qui seul appartient honneur et empire à l'eternité.





## TABLE

	Pages
PRÉFACE, par M. Ludovic Lalanne . . . . .	1
MÉMOIRES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ . . . . .	1
TABLE ANALYTIQUE . . . . .	161
INDEX ALPHABÉTIQUE . . . . .	167
APPENDICE. . . . .	183
I. Ballet de <i>Circé</i> . . . . .	183
II. Fuite du roi de Navarre. . . . .	184
III. Conseil tenu par le roi de Navarre pour la guerre dite des Amoureux . . . . .	199
IV. Voyage d'Aubigné à la cour . . . . .	203
V. Captivité d'Aubigné. . . . .	207
VI. Lettre d'Aubigné à Pontchartrain . . . . .	210
VII. Testament d'Aubigné . . . . .	213
VIII. Lettres de M <sup>me</sup> d'Aubigné sur la mort de son mari. . . . .	228
IX. Préface de la première édition de l' <i>Histoire       universelle</i> . . . . .	235



\_\_\_\_\_



BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES

↓  
MÉMOIRES

D'AGRIPPA

↓  
D'AUBIGNÉ

PUBLIÉS

AVEC PRÉFACE, NOTES ET TABLES

PAR

LUDOVIC LALANNE



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue de Lille, 7

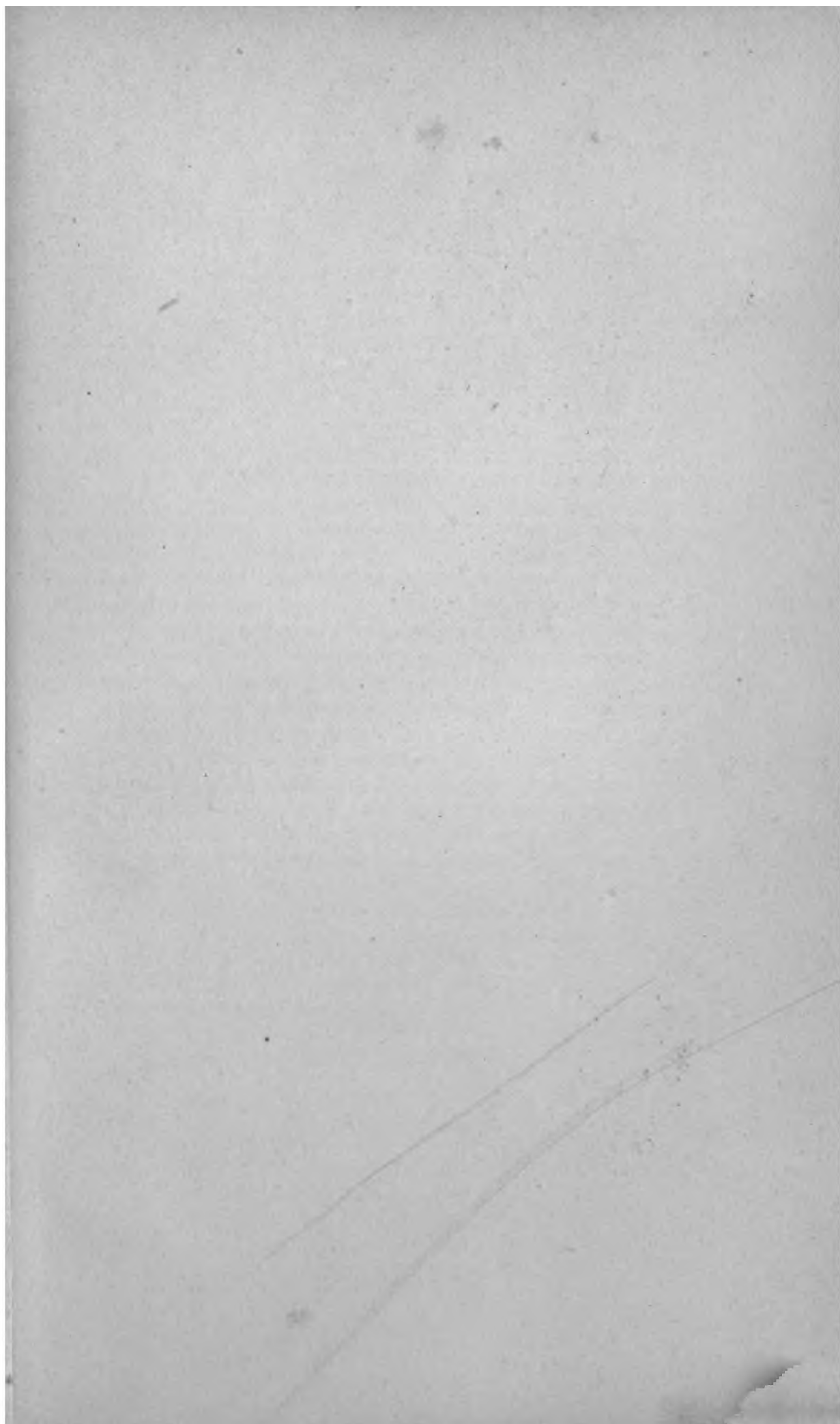
M DCCC LXXXIX

B/D 1280 A.1

140









# BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

Volumes in-16 imprimés sur le papier vélin du Marais  
employé pour la *Nouvelle Bibliothèque Classique*.

TIRAGE SPÉCIAL D'AMATEURS à 300 sur pap. de Hollande,  
20 sur pap. de Chine et 20 sur pap. Whatman.

---

La *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France* a pour but non seulement de fournir aux lettrés un instrument de travail, mais encore d'offrir aux gens du monde une lecture instructive et agréable en leur présentant, dans des éditions correctes, élégantes, et pourtant d'un prix modeste, des chefs-d'œuvre d'un genre dans lequel les Français et les Françaises ont excellé. Aussi regardons-nous cette nouvelle Collection comme le complément nécessaire de notre *Nouvelle Bibliothèque Classique*.

Nous n'avons pas la prétention de tout donner ; nous voulons, au contraire, faire un choix, et n'offrir aux lecteurs que des œuvres vraiment intéressantes au double point de vue de l'importance historique et du mérite littéraire.

Tous les Mémoires que nous publierons, et pour l'édition desquels nous nous adresserons toujours aux érudits les plus compétents, seront précédés d'une notice, accompagnés des notes les plus indispensables, et suivis d'une table analytique et d'un index alphabétique.

## EN VENTE

*Mémoires de l'abbé de Choisy* pour servir à l'histoire de Louis XIV, publiés par M. de Lescure. 2 vol. . . 6 fr.

## EN PRÉPARATION

*Mémoires de Marmontel*, — de M<sup>me</sup> de La Fayette, — de Ségur, — de M<sup>me</sup> de Staal.

---

3383. — Paris, imprimerie D. Jouaust, rue de Lille, 7.







